

## **Comité du programme et budget**

**Trentième session**  
**Genève, 8 – 12 juillet 2019**

PROJET DE RAPPORT

*adopté par le Comité du programme et budget*

## TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION .....   | 3  |
| POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....  | 7  |
| POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT<br>DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI .....   | 10 |
| POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE L'ORGANE<br>CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI –<br>PROPOSITION DU JURY DE SÉLECTION..... | 19 |
| POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES<br>.....  | 20 |
| POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE<br>LA SUPERVISION INTERNE (DSI) .....   | 31 |
| POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES<br>RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI).....   | 37 |
| POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI .....  | 41 |
| POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2018; ÉTAT DE<br>PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2019.....  | 45 |
| A) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2018.....   | 45 |
| B) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2019.....   | 48 |
| POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES<br>HUMAINES.....   | 48 |
| POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR<br>L'EXERCICE BIENNAL 2020-2021 .....   | 60 |
| POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE RÉVISION DE LA POLITIQUE DE<br>L'OMPI EN MATIÈRE DE PLACEMENTS .....   | 90 |
| POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE RÉFORME<br>STATUTAIRE .....  | 92 |
| POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION.....   | 94 |
| ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS.....  |    |

1. La trentième session du Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI s'est tenue au siège de l'Organisation du 8 au 12 juillet 2019.
2. D'octobre 2017 à octobre 2019 (voir WO/GA/51/11), le comité est composé des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie (2019), Costa Rica (2018), Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Gabon, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Oman, Ouganda, Panama, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse (ex officio), Tadjikistan, Thaïlande, Turquie (53).
3. Les membres du comité représentés à cette session étaient les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Guatemala, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Ouganda, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse (ex officio), Tadjikistan, Thaïlande et Turquie (43).
4. En outre, les États ci-après, membres de l'OMPI sans être membres du comité, étaient représentés par des observateurs : Arabie saoudite, Australie, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Croatie, Djibouti, Finlande, Honduras, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Kenya, Koweït, Malte, Monaco, Myanmar, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Saint-Siège, Slovénie, Trinité-et-Tobago, Yémen (33).

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION**

5. Le président a ouvert la trentième session du Comité du programme et budget en souhaitant la bienvenue aux délégations et en précisant que l'ordre du jour était particulièrement chargé. Le président a appelé à une collaboration constructive durant la semaine afin que la réunion puisse progresser de manière aussi efficace et efficiente que possible pour parvenir à des conclusions et des décisions. Cela dit, le président a rappelé que l'un des principaux objectifs était de recommander un programme et budget approuvé pour l'Organisation à l'Assemblée générale d'octobre. Il a précisé que le calendrier des réunions du PBC était quelque peu différent des précédents exercices biennaux, et ce afin de répondre à la préoccupation des délégations qui considéraient qu'il n'y avait pas suffisamment de temps avant l'Assemblée générale pour débattre du programme et budget. Le président a cependant fait observer que cela ne fonctionnerait que si le comité parvenait à accomplir les progrès nécessaires cette semaine pour résoudre les questions en suspens. Il a dit attendre avec intérêt une semaine productive, puis a invité le Directeur général à présenter ses observations liminaires.
6. Le Directeur général a commencé par remercier le président pour l'extraordinaire travail qu'il avait accompli au cours des derniers mois, depuis la première session du Comité du programme et budget cette année, en s'efforçant, entre autres, de résoudre les questions en suspens. Comme le président l'avait mentionné, il s'agissait de la deuxième réunion et l'ordre du jour était très chargé, en dépit de l'énorme travail que le comité avait accompli à sa dernière session. Les points inscrits à l'ordre du jour étaient les rapports d'audit et de supervision, l'exécution du programme et les questions financières, le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, le plan-cadre d'équipement 2020-2029, une révision de la politique en matière de placements et une mise au point sur l'état d'avancement du processus de réforme statutaire. En ce qui concerne l'audit et la supervision, le premier de ces points,

outre les rapports usuels de chacun des organes d'audit et de supervision, à savoir l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), le vérificateur externe des comptes et la Division de la supervision interne (DSI), les délégations avaient reçu des recommandations de la présidente du jury de sélection pour le renouvellement de deux des membres sortants de l'OCIS. Les délégations examineraient le Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) adressées aux organes délibérants de l'Organisation. Le Directeur général a saisi cette occasion pour remercier la présidente et les membres de l'OCIS, la Division de la supervision interne et les vérificateurs externes des comptes pour toutes leurs précieuses contributions aux travaux de l'Organisation. Il a rappelé qu'à la dernière session, il avait donné aux délégations un aperçu de l'exécution du programme et des résultats financiers pour l'exercice 2018. Ils étaient très positifs pour 2018, puisque 72% des indicateurs d'exécution du programme de l'Organisation étaient en bonne voie d'atteindre les résultats escomptés pour l'exercice biennal en cours. Le résultat financier global pour 2018 présentait un excédent, après la prise en compte des ajustements IPSAS de 42,5 millions de francs suisses. Les actifs nets de l'Organisation à la fin de l'année dernière, au 31 décembre 2018, s'élevaient à 261,4 millions de francs suisses et l'ajout, suite au résultat de l'année précédente, de 42,5 millions, qui représentaient l'excédent, aux actifs nets à fort heureusement engendré une augmentation de la part des liquidités dans les actifs. S'agissant des états financiers vérifiés, le Directeur général a remercié les vérificateurs externes de leur implication durant l'année précédente. Il s'est dit très satisfait que l'Organisation ait obtenu un rapport d'audit sans réserve de la part des vérificateurs externes des comptes. Tout au long des années 2018 et 2019, grâce à la bonne gestion financière de l'Organisation, la maturité et le renforcement de la gestion des risques et des contrôles internes de l'Organisation avaient augmenté. Lors du dernier PBC, le comité avait entrepris une lecture complète du projet de programme et budget et de la proposition révisée tenant compte de toutes les modifications suggérées par l'ensemble des délégations. En outre, les implications en termes de dépenses de personnel liées au jugement n° 4138 du Tribunal administratif de l'OIT avaient été évaluées pour l'exercice biennal 2020-2021 et un rectificatif avait été publié. L'impact global était estimé à 13,2 millions de francs suisses. Le Directeur général a précisé qu'il reviendrait sur ce jugement et en dirait quelques mots à la fin de ses observations liminaires. Il a relevé que le président s'était fortement impliqué dans des consultations concernant les quatre questions en suspens, à savoir, l'indicateur d'exécution relatif à la traduction des publications de l'OMPI dans les langues officielles, le programme de récompenses et de reconnaissance, le projet de service d'horodatage numérique et la méthode de répartition. Le Directeur général espérait que, comme le président l'avait dit, les délégations seraient en mesure de parvenir à une résolution des questions en suspens de façon à pouvoir faire une recommandation claire aux assemblées lorsqu'elles se tiendraient cette année, pour le prochain exercice biennal. Il a ensuite abordé la question du Plan-cadre d'équipement. La méthodologie consistait à ce que tout excédent généré par l'Organisation à la fin de l'exercice financier soit affecté aux réserves et fasse partie des réserves de l'Organisation. Le Plan-cadre d'équipement serait approuvé par les délégations, en ce qui concerne l'utilisation des réserves dépassant le niveau fixé pour les éléments de patrimoine essentiels, qui couvriraient généralement des projets informatiques, les bâtiments et la sûreté et la sécurité. Le Directeur général a souligné qu'il y avait une mise au point ainsi qu'une proposition pour certains nouveaux projets en ce qui concerne le Plan-cadre d'équipement pour la période 2020-2029. Les principaux projets concernés étaient, premièrement, la deuxième phase du portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI. Il s'agissait d'un projet très important. L'Organisation était traditionnellement dotée de systèmes informatiques qui avaient évolué différemment. Il s'agissait des systèmes pour le PCT, pour le système de Madrid, le système de La Haye ainsi que pour le centre d'arbitrage et de médiation. L'objectif du portail de la propriété intellectuelle était de fournir une expérience uniforme et cohérente aux utilisateurs pour tous ces systèmes puisque très souvent les utilisateurs d'un système étaient les mêmes que ceux d'un autre système. Le fait qu'ils soient confrontés à des outils et systèmes différents lorsqu'ils utilisaient les systèmes de l'Organisation ou lorsqu'ils demandaient une protection internationale de la propriété intellectuelle dans le cadre de l'un de

ces systèmes était extrêmement peu pratique. Des avancées notoires avaient été accomplies dans ce domaine, mais il restait encore une deuxième phase à entreprendre. Un deuxième Plan-cadre d'équipement concernait le système de La Haye. Une partie du Plan-cadre d'équipement, à ce jour, était constituée par la première phase de la nouvelle plateforme informatique du système de La Haye pour l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Cette première phase comprenait le traitement interne des demandes au titre du système de La Haye. La deuxième phase concernait l'externalisation du système. Le système interne avait été déployé avec succès et fonctionnait bien. Le Directeur général a relevé qu'il convenait de se concentrer avant tout sur la transmission des données en lien avec les offices et, deuxièmement, sur la transmission des données en lien avec les utilisateurs du système : c'était là l'objet de ce Plan-cadre d'équipement. En outre, il y avait la poursuite du déploiement du projet relatif à la gestion des contenus de l'Organisation, qui était bien avancé. Il y avait une proposition visant à remplacer le système de gestion des contenus de l'Organisation afin d'offrir une meilleure expérience aux nombreux visiteurs et utilisateurs du site Web de l'OMPI. Le système de gestion de la trésorerie était un autre projet du Plan-cadre d'équipement. En raison des taux d'intérêt négatifs, la gestion de la trésorerie était devenue bien plus difficile. Le système de gestion de la trésorerie permettrait à l'Organisation de surveiller plus efficacement et de mieux gérer les risques liés à la trésorerie. En outre, le Plan-cadre d'équipement proposait la poursuite de trois projets essentiels portant sur les bâtiments, à savoir les ascenseurs, l'atténuation des pannes de courant dont dépendaient tous les systèmes informatiques de l'Organisation et l'Organisation dans son ensemble, et la mise au point du studio multimédia. Il y avait également deux autres projets relatifs à la sécurité. Le but de ceux-ci était de garantir la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués et les visiteurs de l'Organisation. Le Directeur général a rappelé la précédente discussion sur l'éventuelle mise en place de services de garderie ou d'une crèche, puisqu'il existait une carence de services disponibles dans ce domaine dans cette ville. Le Secrétariat avait beaucoup travaillé sur cette question depuis la dernière session et l'Organisation proposait une approche en deux phases. La phase un concernerait le futur immédiat et l'année scolaire 2019-2020 et 2020-2021. Il s'agirait d'une solution provisoire. S'agissant de la solution à long terme, le Secrétariat n'avait, pour l'heure, pas pu formuler de proposition, parce qu'il n'avait pas trouvé de solution satisfaisante. L'Organisation poursuivrait ses travaux sur la solution à plus long terme et verrait si elle parvenait à la résoudre d'ici peu. En ce qui concerne la gestion financière de l'Organisation, il était proposé de légèrement réviser la politique en matière de placements à deux égards. Premièrement, réviser la fréquence des examens de la stratégie de placement. La politique en matière de placements relativement récente avait été pleinement mise en œuvre. Il s'agissait simplement de concéder au Comité des placements, au Comité consultatif pour les placements, la souplesse nécessaire pour décider de la fréquence de ses réunions. La deuxième partie visait à apporter une certaine clarté quant à la proportion des placements que la politique permettait de détenir dans des actifs à rendement élevé. En ce qui concernait le jugement de l'OIT rendu la semaine précédente, le Directeur général a indiqué qu'il s'agissait d'une question très préoccupante pour toutes les organisations installées à Genève. Le Tribunal administratif de l'OIT avait rendu son jugement la semaine précédente concernant les plaintes d'environ 1300 membres du personnel du système des Nations Unies basés à Genève. Dans toutes ces affaires, le Tribunal a décidé que la mesure adoptée par les institutions spécialisées concernées visant à réduire le traitement des requérants sur la base des décisions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) était "juridiquement viciée" et a été annulée. En ce qui concerne l'OMPI, dans son jugement, le tribunal administratif du BIT a traité les plaintes déposées par 250 membres du personnel. Le Tribunal a décidé que la décision du Directeur général de mettre en œuvre une réduction des traitements à compter de mars 2018, devait être annulée. Il avait décidé que "L'OMPI versera ... un montant équivalant à la différence entre la rémunération qui leur a été effectivement versée depuis mars 2018 et celle qui aurait dû leur être versée au cours de la même période si les décisions de la CFPI n'avaient pas été mises en œuvre, assorti d'intérêts au taux de 5%...". Il convenait de noter que le Tribunal avait formulé un certain nombre d'observations quant à la manière dont la CFPI

décidait de modifications, notamment que “la CFPI n’avait pas le pouvoir de décider, par elle-même, des valeurs des ajustements de poste, avec pour conséquence ultime la diminution des traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur basés à Genève. La CFPI ne pouvait que faire des recommandations et non décider de valeurs, ce pouvoir relevant exclusivement de la compétence de l’Assemblée générale.” Par conséquent, le Tribunal a fait observer que les décisions de la CFPI, “... à cet égard ne reposaient sur aucun fondement légal, et que l’illégalité de la décision de l’administration découlait de l’illégalité de la décision de la CFPI.” Le Tribunal a rappelé à maintes reprises que bien qu’une organisation internationale ou un organe tel que la CFPI soit libre de choisir une méthodologie, un système ou une norme de référence pour déterminer les ajustements de salaire de son personnel, la méthodologie choisie devait permettre d’obtenir des résultats stables, prévisibles et transparents. Il avait toutefois conclu que “.... aucune des pièces dont dispose le Tribunal ne contient de réelle explication statistique, mathématique, méthodologique ou autrement scientifique de nature à justifier la modification du pourcentage en vigueur aux fins de la mesure de réduction des écarts.” Il importait de noter que le Tribunal avait prévenu que, dans la mesure où l’organe intergouvernemental de supervision compétent, en l’occurrence l’Assemblée générale des Nations Unies, disposait d’informations dont il avait connaissance et qui, d’un point de vue matériel, déterminaient s’il devait accepter et suivre la recommandation de la CFPI ou la rejeter, elle devait alors tenir compte de ces informations ou éléments. Ainsi, dans la présente affaire, elle devrait notamment tenir compte du rapport de l’expert indépendant engagé par la CFPI et des arguments avancés par les organisations basées à Genève, qu’elles tirent en particulier du rapport des statisticiens qu’elles avaient engagés. Elle doit également prendre en considération le but dans lequel tout le système des ajustements de poste a été établi. Or, ce but n’était pas de dégager des économies en réduisant les coûts salariaux. Le Directeur général a également relevé que le Tribunal, dans son jugement, n’avait pas abordé de nombreux autres arguments. Sa décision était suffisamment motivée sur la base de ce qu’il venait de citer et d’indiquer. Le Directeur général a déclaré qu’il fallait savoir que le Tribunal avait fait observer que certains arguments invoqués par les requérants soulevaient de véritables questions de fond. Il n’était cependant pas nécessaire de statuer sur ces questions. Le Directeur général a rappelé aux États membres que, deux ans auparavant, lorsque le comité avait débattu du projet de programme et budget pour l’exercice biennal 2018-2019, il avait fait part de ses préoccupations concernant la décision de la CFPI et la question de son application. Il était dans l’obligation de faire preuve de diligence raisonnable à l’égard de la mise en œuvre de la décision de la CFPI, conformément à la jurisprudence du Tribunal. Cette jurisprudence de longue date conseillait aux chefs de Secrétariat de ne pas appliquer aveuglément les décisions de la CFPI, mais de s’assurer qu’une décision prise était dûment motivée. De manière collective, les institutions spécialisées concernées installées à Genève avaient entrepris un examen qui avait révélé un certain nombre de vices dans la méthodologie et l’application de cette méthodologie. Le Directeur général a fait observer qu’il avait fait part de ces évaluations aux délégations et leur avait fourni des informations sur le montant des dépenses proposées qui seraient concernées suite aux effets de la décision de la CFPI, notamment les responsabilités juridiques et financières auxquelles l’Organisation pourrait être confrontée si cette décision était mise en œuvre. Si le Directeur général regrettait ces passifs qui étaient prévus et communiqués au comité, il saluait la rapidité avec laquelle le Tribunal avait rendu son jugement et la clarté et la finalité que cette décision apportait à la question de la baisse du multiplicateur servant au calcul de l’ajustement de poste et aux préoccupations soulevées par le personnel ces deux dernières années. Comme pour tous les jugements du Tribunal de l’OIT, qui étaient définitifs et contraignants, l’OMPI mettrait pleinement et fidèlement en œuvre le jugement n° 4138 à l’égard de l’ensemble du personnel touché par l’ajustement de poste révisé à Genève. L’Organisation travaillait à l’examen des modalités précises de la mise en œuvre de cette décision sans délai. Tout retard engendrerait une accumulation des intérêts au taux de 5% de sorte que l’Organisation veillerait à une mise en œuvre rapide de cette décision. Le Directeur général a rappelé aux délégations le rectificatif du programme et budget proposé pour l’exercice biennal 2020-2021 de 13,2 millions de francs suisses. À ce stade, l’Organisation estimait, et

cela restait une bonne approximation, que l'incidence sur l'exercice biennal en cours serait de neuf millions de francs suisses et de 13,2 millions de francs suisses pour le prochain exercice biennal. Comme le Directeur général en avait avisé le personnel, l'Organisation coopérait avec la CFPI et d'autres organisations du système des Nations Unies concernant le système d'ajustement de poste, en particulier, en ce qui concerne la base et la méthodologie sur lesquelles ces ajustements de traitement étaient en règle générale effectués. L'Organisation continuerait à coopérer étroitement avec la CFPI pour son propre examen de la décision et des méthodes concernant cette question.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/30/1 Prov.3.

8. Le président a présenté le projet d'ordre du jour, exposé dans le document WO/PBC/30/1 Prov.3. Il a expliqué qu'afin de faciliter l'examen et les débats sur les différents points durant la semaine, l'ordre du jour avait été structuré en regroupant les points de l'ordre du jour autour des grands thèmes suivants : audit et supervision; exécution du programme et questions financières; planification et budgétisation; et questions découlant des décisions prises par le Comité du programme et budget à sa vingt-huitième session et par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2018. Le président a invité les délégations à formuler leurs observations et a demandé si l'ordre du jour leur semblait acceptable. En l'absence de demande d'intervention, la décision a été adoptée.

9. Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/30/1).

10. Le président a indiqué qu'il avait prié le Secrétariat de fournir des exemplaires du programme de travail qu'il proposait afin de répartir le temps entre les points de la manière la plus judicieuse possible. Le programme de travail proposé suivait l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour, à l'exception des points 3 et 4. Le président a expliqué que si un débat sur un point particulier ne pouvait pas être conclu dans les délais impartis, le comité aborderait les délibérations sur le point suivant de l'ordre du jour et il serait possible de revenir sur toute question en suspens ultérieurement. Le premier jour de la réunion serait consacré aux points essentiels regroupés sous le titre d'Audit et supervision, à l'exception du rapport du vérificateur externe des comptes qui serait abordé le deuxième jour. Le président a expliqué que le PBC commencerait par le point 4, Renouvellement des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), et poursuivrait avec le point 3, Rapport de l'OCIS, afin de permettre à la présidente du jury de sélection d'être présente à la session du PBC ce matin-là. Le point 6, Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI), le point 7, Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) et le point 5, Rapport du vérificateur externe des comptes suivraient. Les délibérations se poursuivraient avec la partie dédiée à l'Exécution du programme et aux questions financières, avec le point 8, Rapport sur la performance de l'OMPI 2018, suivi du point 9 de l'ordre du jour, États financiers annuels pour 2018 et état de paiement des contributions au 30 juin 2019. Le président a précisé que cela comprendrait un rapport verbal de toutes les contributions reçues depuis la publication du document WO/PBC/30/9 sur l'état de paiement des contributions. Le dernier point de l'ordre du jour de cette partie, le point 10, Rapport annuel sur les ressources humaines, suivrait. S'agissant de la partie consacrée à la Planification et la budgétisation, le PBC poursuivrait avec le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 et le Plan-cadre d'équipement pour 2020-2029 au titre du point 11 de l'ordre du jour. Le président a rappelé qu'il y avait eu une première lecture constructive et complète du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 à la dernière session du PBC de mai, où un examen du document avait eu lieu programme par programme. Le Secrétariat avait communiqué une version révisée du document, fondée sur ces délibérations et sur les décisions approuvées à la vingt-neuvième session du PBC. Le

président souhaitait se concentrer sur les points en suspens, rappelant que le Directeur général avait indiqué quatre questions en suspens dont le PBC était convenu lors de la session de mai, afin que le PBC puisse leur apporter une conclusion et formuler une recommandation claire à l'intention des assemblées. Comme le Directeur général l'avait relevé dans ses remarques préliminaires, il existait un rectificatif du document se rapportant à la décision du Tribunal du BIT, document WO/PBC/30/10 CORR., publié le 5 juillet 2019. Le PBC aborderait le point 12 de l'ordre du jour, Propositions de révision de la politique de l'OMPI en matière de placements, qui était le seul point de la partie intitulée "Propositions". Après quoi, le PBC aborderait le point 13 de l'ordre du jour, État d'avancement du processus de réforme statutaire. Ce point de l'ordre du jour suivait les précédentes décisions du PBC et de l'Assemblée générale de l'OMPI. Le jeudi après-midi et le vendredi matin seraient consacrés aux points en suspens avant la clôture de la session, le vendredi après-midi. Avant de passer aux déclarations liminaires, le président a précisé que tous les membres et observateurs avaient la possibilité d'intervenir au titre de chaque point de l'ordre du jour tout au long de la réunion. Appelant à accorder avant tout la priorité à l'efficacité des travaux du PBC et au respect des horaires, le président a précisé que les sessions du matin se dérouleraient de 10 heures à 13 heures et les sessions de l'après-midi de 15 heures à 18 heures. Il a ensuite invité les coordinateurs à prononcer leurs déclarations générales.

11. La délégation de la Croatie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a remercié le président et les vice-présidents ainsi que le Secrétariat de leurs préparatifs qui avaient contribué à la bonne organisation de la session. Le groupe était pleinement convaincu que ces préparatifs, de concert avec la direction éclairée du président, contribueraient à une semaine de délibérations constructives. Il a tout particulièrement évoqué le projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, tel que présenté dans le document WO/PBC/30/10 établi par le Département des finances et de la planification des programmes, mais également le vérificateur externe des comptes, l'OCIS et la Division de la supervision interne (DSI), les remerciant de leurs contributions essentielles à la présente réunion. La délégation a réaffirmé l'engagement du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes en faveur du PBC. Le groupe interviendrait sur les différents points de l'ordre du jour pendant la trentième session du PBC en vue de contribuer de manière constructive aux débats afin que le PBC soit en mesure, à la fin de la semaine, d'adresser un message positif à l'Assemblée générale.

12. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique dont elle deviendrait officiellement le coordinateur le 15 juillet 2019, a remercié le président et les vice-présidents. Le groupe s'est dit confiant dans l'expérience du président et dans sa direction éclairée et estimait que le comité parviendrait au résultat souhaité sous sa direction. Il a remercié le Secrétariat pour la préparation de la réunion et la mise à disposition de l'ensemble des documents pertinents. S'agissant des questions d'audit et de supervision, le groupe attendait avec intérêt le rapport du jury de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI. Il a pris note du rapport du vérificateur externe des comptes présenté dans le document WO/PBC/30/4 et du fait que la direction de l'OMPI avait à ce jour accepté la plupart des recommandations. Abordant l'Exécution du programme et les questions financières, le groupe a pris note du rapport sur la performance de l'OMPI 2018 et des états financiers afférents. Il s'est dit rassuré par le rapport financier généralement positif et par le fait que 72% des évaluations des indicateurs d'exécution étaient jugées en bonne voie. Le groupe espérait que ces progrès satisfaisants se poursuivraient en 2019. Il a pris note des modifications apportées au programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 figurant dans le document WO/PBC/30/10, afin de traduire les propositions des États membres formulées à la dernière session du PBC. Le groupe a relevé les délibérations actives menées entre les États membres en vue d'accomplir des progrès sur les questions en suspens et continuerait de s'impliquer de manière constructive dans les travaux visant à finaliser le programme et budget. Il attendait avec intérêt des débats approfondis qui donneraient lieu à

des résultats mutuellement acceptables, qui n'étaient pas seulement dans l'intérêt de l'Organisation, mais également de tous les États membres et de toutes les parties prenantes.

13. La délégation du Tadjikistan, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et de l'Europe orientale a fait part de sa satisfaction à l'égard du travail du président et des vice-présidents. Sous la direction du président, le groupe était convaincu que les travaux du PBC trouveraient une conclusion fructueuse. Il a remercié le Secrétariat de l'organisation de la session et de ses séances d'information intersession. Le groupe s'est dit prêt à travailler de manière constructive sur les questions de méthodologies de répartition entre les unions et sur les travaux de l'OMPI, notamment sur les modifications à apporter au nouveau service d'horodatage numérique. Il était particulièrement intéressé par la question du financement supplémentaire de la traduction de tous les travaux de l'OMPI dans les langues officielles de l'ONU afin d'aider à élargir l'accès aux travaux de l'Organisation portant sur les questions de propriété intellectuelle. Le groupe a adressé ses sincères remerciements au Directeur général, au Secrétariat et au comité pour leur travail fort productif. Il a dit espérer que les travaux de la session seraient couronnés de succès.

14. La délégation du Honduras, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), s'est dite satisfaite de la direction du PBC par le président. Le groupe était convaincu que sous la direction du président, le PBC parviendrait à mener à bien ses travaux, y compris les travaux portant sur des questions complexes et techniques. Le groupe a pris note des documents établis pour la session et a remercié le Secrétariat de ses efforts investis dans la préparation de ces documents ainsi que des réunions organisées à l'intention des différents groupes régionaux. S'agissant de l'ordre du jour proposé, le groupe attendait avec intérêt les débats devant se tenir au titre de chaque point de l'ordre du jour. Il a reconnu l'importance du rôle joué par les États membres dans les débats devant avoir lieu cette semaine et combien il importait de parvenir à un consensus concernant les résultats que le groupe souhaitait que l'Organisation atteigne au cours du prochain exercice biennal 2020-2021. Aussi espérait-il participer activement et contribuer de manière constructive à ces débats. Il a déclaré que durant cette semaine de travail intensif, le président pourrait compter sur l'appui du groupe pour faire avancer la rédaction finale d'un document qui soit ambitieux, qui réponde aux objectifs fixés et qui soit prêt à être adopté par les assemblées générales de septembre.

15. La délégation de la Chine a remercié le président et le Secrétariat pour les documents instructifs et leur travail de préparation. Selon le rapport sur la performance de l'OMPI, de nombreux progrès avaient été accomplis l'année précédente pour préserver la bonne santé financière de l'Organisation, grâce à la poursuite de l'élargissement de la couverture des traités et à l'augmentation constante du nombre de demandes dans le système mondial de propriété intellectuelle. La délégation était ravie de ces résultats et a remercié le Directeur général et l'équipe de direction de leur direction éclairée ainsi que l'ensemble du personnel de l'OMPI de leurs efforts. Les rapports de l'OCIS, de la Division de la supervision interne (DSI) et du vérificateur externe des comptes avaient dressé le bilan de l'ensemble du travail accompli l'année dernière et ce travail était évalué. Ces rapports contenaient de nombreux avis constructifs qui seraient propices à ce que l'OMPI procède à une meilleure mise en œuvre de l'ensemble de ses missions et objectifs stratégiques. La délégation a rappelé qu'à la dernière session, sous la direction éclairée du président, il y avait eu un débat exhaustif sur le projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. Cependant, il demeurait quelques questions en suspens à résoudre à la présente session. La délégation a réaffirmé qu'il était nécessaire que l'OMPI poursuive la mise en œuvre de la politique linguistique et que les publications devraient se faire dans toutes les langues des Nations Unies. Ces mesures étaient importantes pour fournir de meilleurs services aux États membres et pour améliorer la visibilité de l'OMPI. Pour ce qui est de la méthodologie de répartition des recettes et des dépenses entre les différentes unions, la délégation a noté que le système mondial de services de propriété intellectuelle avait connu une saine évolution. Elle a invité à faire preuve de précaution en ce qui concerne les mesures de répartition en place. La délégation participerait

aux débats sur les différents points de l'ordre du jour dans un esprit positif et ouvert, et espérait que le comité parviendrait à des résultats constructifs à la présente session.

16. La délégation de l'Ouganda, parlant au nom du groupe des pays africains, s'est dite satisfaite du travail du président à la présente session du PBC et l'a remercié pour le professionnalisme de sa direction à la précédente session, qui avait permis au PBC d'abattre une énorme quantité de travail dans le débat sur le projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. Le groupe espérait vivement qu'il en irait de même à la présente session. Il remerciait le Secrétariat de son professionnalisme et de ses efforts inlassables pour assurer la logistique de la session ainsi que de l'excellente préparation des documents dans un délai extrêmement court. Quatre questions étaient en suspens à la suite de la précédente session, mais le groupe était très optimiste quant au fait que grâce à un engagement constructif et à un peu de souplesse de la part de tous les États membres, le PBC devrait être capable de parvenir à des résultats mutuellement acceptables et pouvoir recommander à l'Assemblée générale de 2019 d'approuver le programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021. Il attachait une grande importance à tous les points de l'ordre du jour du PBC à l'examen cette semaine. Cela incluait également l'examen des questions financières et de l'exécution des programmes de l'Organisation, l'examen des questions d'audit et de supervision, y compris les rapports des divers organes de supervision, OCIS, DSI, CCI et vérificateur externe des comptes, ainsi que les questions de gouvernance, y compris le renouvellement des membres de l'OCIS et l'état d'avancement des réformes statutaires, etc. Le PBC analyserait également une proposition se rapportant à la politique d'investissement de l'Organisation et envisagerait une répartition appropriée des ressources pour les investissements à moyen et long terme de l'Organisation et pour le Plan-cadre d'équipement. Le groupe a redit qu'il était déterminé à continuer à appuyer de manière constructive les efforts collectifs de toutes les délégations et à faire preuve de souplesse et de pragmatisme afin de faciliter les négociations sur ces questions, ainsi que sur les quatre questions en suspens dans le document de programme et budget. En conclusion, le groupe a dit espérer que tous les États membres s'impliqueraient de manière constructive, en faisant montre d'un maximum de souplesse, afin que le comité parvienne à des résultats mutuellement acceptables.

17. La délégation du Canada, parlant au nom du groupe B, a remercié le président de son engagement continu en faveur des travaux du PBC. Le groupe attendait avec intérêt de pouvoir compter sur sa direction pour guider les débats. Il a également remercié le Secrétariat, y compris le Département des finances et de la planification des programmes, pour son travail de préparation des documents essentiels à la session, notamment le projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. Dans la mesure où la session examinerait un certain nombre de rapports d'audit, le groupe a adressé ses sincères remerciements au vérificateur externe des comptes, à l'OCIS et la DSI pour leur travail assidu et leurs rapports au PBC. Il leur a fait part de sa reconnaissance pour le rôle essentiel qu'ils jouaient dans le mécanisme d'audit de l'Organisation et dans le soutien qu'ils apportaient aux États membres dans l'exercice de leur fonction d'intendance. Afin de gagner du temps en vue des débats de la semaine, le groupe a indiqué qu'il formulerait des observations de fond pour chaque point individuel de l'ordre du jour. Il demeurait convaincu que les conseils avisés du président et les efforts collectifs des délégations tout au long de la session déboucheraient sur des débats fructueux et des résultats positifs. Le groupe a déclaré qu'il apporterait tout son soutien dans ce sens.

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI**

18. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/30/2 et WO/PBC/30/14.

19. Le président a présenté le point 3 de l'ordre du jour et a indiqué qu'il y avait deux documents présentés au titre de ce point : le "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI", document WO/PBC/30/2, et les "Délais visés pour la procédure d'enquête et les procédures connexes", document WO/PBC/30/14. Conformément à son mandat, l'OCIS soumettait au PBC des rapports écrits sur ses activités. Celles-ci étaient présentées dans le Rapport de l'OCIS. Le président a invité la présidente de l'OCIS à présenter le document ainsi que le document WO/PBC/30/14 "Délais visés pour la procédure d'enquête et les procédures connexes."

20. La présidente de l'OCIS a fait la déclaration suivante :

"Je vous remercie, M. le président. J'ai récemment été élue présidente de l'OCIS et je suis accompagnée de Mme Tatiana Vasileva, nouvelle vice-présidente de l'OCIS. Je présenterai le rapport annuel de l'OCIS, à savoir le document WO/PBC/30/2.

"Premièrement et avant tout, j'aimerais exprimer, au nom de l'OCIS, notre profonde gratitude aux président et vice-président sortants de l'Organe consultatif, M. Gabor Amon et M. Egbert Kaltenbach, respectivement, dont les mandats expireront en janvier 2020. Les services dévoués qu'ils ont rendus à l'OCIS pendant six années ont été d'une valeur inestimable. Un certain nombre de politiques et règles adoptées par l'OMPI au cours de leur mandat au sein de l'Organe témoignent de leur travail sans relâche au service de l'OMPI. Nous leur souhaitons de nombreux succès et beaucoup de bonheur dans leurs futures entreprises.

"Comme vous le savez tous, l'OCIS participe à un certain nombre d'activités de supervision et de conseil. Vous trouverez un état des lieux complet de nos travaux dans notre rapport. Durant la période considérée, l'OCIS a tenu quatre sessions et a mené des consultations élargies par courriel et par téléphone afin de régler les questions urgentes qui se sont présentées entre les réunions. Je vais maintenant présenter un bref résumé des activités majeures de l'OCIS et je parlerai de l'audit externe, des questions soulevées concernant la méthode d'élection des nouveaux membres, de la supervision interne et de la déontologie.

"Au cours de la période considérée, l'OCIS a eu des échanges réguliers avec le nouveau vérificateur externe des comptes, le bureau national de vérification des comptes du Royaume-Uni, discutant à la fois de la planification de l'audit et des résultats de l'audit. L'organe consultatif s'est dit satisfait que le plan d'audit couvre les principaux risques d'audit, y compris les domaines présentant un intérêt particulier ou pouvant constituer un sujet de préoccupation pour les États membres. L'OCIS a noté avec satisfaction que l'OMPI avait obtenu une opinion d'audit sans réserve et que le vérificateur externe des comptes témoignait de l'excellente qualité des états financiers de l'OMPI et reconnaissait la qualité et la maturité du dispositif de contrôle interne de l'OMPI. L'OCIS a félicité le vérificateur externe des comptes pour son rapport de qualité, facilement consultable et établi en temps utile, et attendait avec intérêt la poursuite de leurs échanges.

"En ce qui concerne la procédure de sélection des nouveaux membres, dont nous venons juste d'entendre le rapport, nous avons quelques observations à formuler. Compte tenu que le mandat des deux membres représentant le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B expirera en 2020, l'OCIS a été prié d'apporter son assistance dans la procédure de sélection décrite conformément aux règles pertinentes qui ont été établies. Si vous souhaitez les consulter, elles figurent au paragraphe 28 du document WO/GA/39/13. Conformément à la procédure établie, parmi les candidatures soumises à l'examen de l'OCIS figuraient des candidats issus de groupes régionaux déjà représentés en son sein, c'est-à-dire des candidats de groupes

autres que le groupe B ou le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, et qui étaient par conséquent très peu susceptibles d'être sélectionnés. Du point de vue de l'Organe consultatif, la procédure de sélection serait plus efficace, si, elle se concentrait exclusivement sur les candidatures des groupes prioritaires, c'est-à-dire les groupes qui n'étaient plus représentés en son sein. L'OCIS est tout à fait conscient que toute modification de la procédure nécessiterait une révision du processus de sélection et de renouvellement des membres de l'OCIS figurant dans le document WO/GA/39/13. Il souhaite par conséquent d'ores et déjà appeler l'attention des États membres sur cette question, avant la prochaine procédure de sélection.

“En ce qui concerne la supervision interne qui est l'une de nos principales fonctions, à sa session de décembre 2018, l'OCIS a examiné et formulé des commentaires concernant le programme de travail annuel proposé pour 2019, tout au long de l'année et sur la base des rapports trimestriels d'activité fournis par le directeur de la Division de la supervision interne (DSI). L'organe consultatif a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail en matière de supervision. L'OCIS tient à exprimer sa satisfaction quant aux progrès accomplis par la DSI dans la mise en œuvre des programmes de travail et de la qualité et des résultats globaux produits. Et ce, nonobstant le fait qu'au cours de la période considérée, la DSI a rencontré plusieurs vacances de poste parfois prolongées. Nous sommes préoccupés par la longueur du processus de recrutement dans ces situations et par son incidence ou son incidence potentielle sur les capacités de supervision. C'est pourquoi nous saluons tout particulièrement les efforts du directeur de la DSI déployés pour atteindre les résultats prévus, en dépit des restrictions de personnel.

“Enfin, lors de l'examen du projet de rapport annuel du directeur de la DSI, l'OCIS a relevé qu'il partageait l'opinion du vérificateur externe des comptes, selon laquelle il serait souhaitable que la DSI fasse coïncider la période couverte par ce rapport, qui court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, et la période couverte par le programme de travail annuel de la DSI qui court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Cela permettrait non seulement d'harmoniser les calendriers pour la planification et l'établissement de rapports, mais aussi de préparer le terrain pour une déclaration annuelle sur le contrôle interne.

“En ce qui concerne l'évaluation, l'OCIS a également examiné le mandat associé à l'examen externe de la qualité de la fonction d'évaluation qui, conformément à la Charte de la supervision interne, est attendu tous les cinq ans. L'OCIS a suggéré d'inclure la convivialité des produits de l'évaluation dans les aspects à examiner. À chaque session, le directeur de la DSI a informé l'OCIS, à chaque session, de l'état d'avancement des enquêtes et de l'évolution de la charge de travail, indiquant la répartition des plaintes reçues et des plaintes fondées par catégorie de faute. Conformément à la Charte de la supervision interne, dans les cas impliquant un conflit d'intérêts potentiel de la part de la DSI, le comité a examiné chaque cas en détail et donné des conseils au directeur de la DSI et à d'autres. L'OCIS s'est dit satisfait du respect global des délais concernant le traitement des plaintes et de la réalisation des enquêtes par la DSI, mais a réitéré ses préoccupations quant aux retards importants dans certaines affaires, en raison du manque de coopération des personnes objets de l'enquête ou des plaignants. Je dois également préciser que des retards se sont aussi parfois produits dans les cas où, en raison d'un conflit d'intérêts ou pour d'autres raisons, la DSI n'a pas été en mesure de mener l'enquête, d'où la nécessité d'engager des enquêteurs externes. Sur recommandation de l'OCIS, le directeur de la DSI est en train d'établir une liste de consultants auxquels faire appel pour des enquêtes, à l'intention de l'OCIS. L'Organe consultatif est convaincu que cette liste, une fois opérationnelle, facilitera le recrutement d'enquêteurs externes en temps opportuns.

“En ce qui concerne le bureau de la déontologie, il a été quelque peu difficile à l’OCIS d’exercer ces fonctions dans le domaine de la déontologie. Comme vous le savez, conformément à son mandat, l’OCIS doit, à sa dernière session de l’année, examiner le programme de travail proposé pour le Bureau de la déontologie et donner un avis à cet égard. Étant donné que l’OCIS n’a pas reçu à temps le programme de travail proposé pour 2019, il a dû examiner le programme de travail de 2019 déjà approuvé par la direction et en a pris note. Le programme de travail prévoit différentes activités dans les domaines de responsabilité confiés au Bureau de la déontologie et indique, entre autres, l’ordre de priorité, les résultats escomptés et les dates butoirs, comme l’avait suggéré l’OCIS. L’Organe consultatif a proposé d’améliorer davantage le format des futurs programmes de travail en y précisant, par exemple, les données attendues sur les dossiers. L’OCIS attend donc cette année du chef du Bureau de la déontologie qu’il lui présente le projet de programme de travail annuel avant sa finalisation, avant sa transmission à la direction afin de pouvoir l’examiner et suggérer des modifications. Selon son mandat, l’OCIS doit également examiner les politiques proposées en matière de déontologie et donner des avis à cet égard. Actuellement, les activités du Bureau de la déontologie sont encore régies par l’ordre de service de juin 2010 concernant le Bureau de la déontologie de l’OMPI. Ce document est l’ordre de service n° 25/2010. En mai 2018, l’OCIS a formulé de nombreuses observations et suggestions concernant un nouvel ordre de service proposé pour le Bureau de la déontologie de l’OMPI. Pendant la période considérée, l’OCIS a régulièrement suivi l’état d’avancement de ce document général, qu’il juge essentiel pour la gouvernance et le mandat du Bureau de la déontologie. À la date de rédaction du présent rapport, l’OCIS n’avait pas encore reçu de version révisée. Le chef du Bureau de la déontologie s’est engagé à communiquer un projet révisé avant la cinquante-quatrième session de l’OCIS en vue d’un examen plus approfondi, le cas échéant.

“Enfin, à la cinquante-troisième session, l’Organe a examiné les modifications qu’il était proposé d’apporter à la Politique de l’OMPI en matière de déclaration de situation financière et de déclaration d’intérêts et s’est dit satisfait des explications fournies par le chef du Bureau de la déontologie.

“Enfin, pour conclure, je mentionnerai de nouveaux projets spéciaux dans lesquels l’OCIS est impliqué. À la vingt-huitième session, le Comité du programme et budget (PBC) a demandé à l’OCIS d’examiner la Charte de la supervision interne et la Politique en matière d’enquêtes de l’OMPI et de proposer des modifications, afin de préciser les délais visés pour l’établissement des rapports et la procédure d’enquête. Après examen des politiques applicables de l’OMPI et compte tenu des rapports pertinents du Corps commun d’inspection (CCI) et des pratiques dans d’autres organisations du système des Nations Unies, l’OCIS a conclu que les délais visés établis par l’OMPI étaient généralement adéquats et qu’aucune modification de la Charte de la supervision interne de l’OMPI n’était nécessaire. L’OCIS a toutefois recommandé d’apporter certaines modifications à la Politique en matière d’enquêtes et à la Politique de protection contre les représailles, afin de renforcer la clarté et d’assurer la cohérence dans l’application des délais fixés. À cet effet, l’OCIS a communiqué au Secrétariat un projet de rapport sur les “délais visés pour la procédure d’enquête et les processus connexes”. Ce document contenait l’évaluation effectuée par l’OCIS et plusieurs recommandations adressées au Directeur général et au directeur de la DSI. À sa cinquante-deuxième session, l’OCIS a finalisé le rapport, en tenant compte des observations transmises par le Secrétariat et le conseiller juridique et le rapport a été soumis au présent comité dans le document WO/PBC/30/14.

“Et pour finir, j’aimerais faire part de ma gratitude au Directeur général, au directeur de la Division de la supervision interne, au conseiller juridique, au chef du Bureau de la déontologie et à d’autres membres de la haute direction ainsi qu’aux vérificateurs

externes pour la disponibilité et l'ouverture dont ils ont fait preuve dans leurs échanges réguliers avec l'Organe. Je serais présente au PBC durant cette semaine et si les délégués le souhaitent, qu'ils n'hésitent pas à me consulter ou à venir discuter des questions qui les intéressent.

“Et sur ces paroles, je conclus ma présentation et vous vous remercie Monsieur le président.”

21. La délégation du Canada, parlant au nom du groupe B, a remercié l'OCIS pour son rapport contenu dans le document WO/PBC/30/2. Le groupe a de nouveau adressé sa gratitude à l'OCIS pour le rôle essentiel qu'il joue dans le mécanisme d'audit et de supervision de l'OMPI et s'est félicité que l'OCIS reste à la disposition des États membres, notamment grâce aux séances d'information. Il s'est félicité de l'interaction entre l'OCIS et le vérificateur externe, qui avait amélioré le processus de suivi en matière de recommandations et favorisé la coopération. Le groupe a salué l'examen effectué par l'OCIS des rapports sur les placements financiers, étant donné que cela constituait une fonction importante car il donnait aux États membres l'assurance supplémentaire qu'un organe indépendant supervisait la mise en œuvre de la politique de placement tout au long de l'année. Étant donné que c'était la dernière fois que le PBC accueillait l'OCIS dans sa composition actuelle, le groupe a saisi cette occasion pour remercier les membres sortants de leurs précieux services.

22. La délégation de la Croatie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié l'OCIS du rapport figurant dans le document WO/PBC/30/2 et de ses travaux menés dans les domaines de l'audit et de la supervision, notamment la séance d'information organisée à l'intention des États membres. Le groupe a pris note avec satisfaction des échanges réguliers entre l'OCIS et le vérificateur externe des comptes et avait le sentiment que ceux-ci avaient considérablement amélioré le processus de mises en œuvre des recommandations publiées. Le groupe a également remercié les membres sortants de l'OCIS des importants travaux qu'ils avaient accomplis en tant que membres de l'OCIS.

23. La délégation de la Chine a remercié la présidente de l'OCIS de ses rapports détaillés et du travail accompli par l'OCIS au cours de l'année passée. La délégation s'est félicitée de constater que de nombreuses recommandations utiles de l'OCIS avaient été adoptées et qu'il avait joué un rôle positif dans les travaux du comité. Elle a souhaité que l'OCIS continue à jouer ce rôle et a indiqué qu'elle continuerait à soutenir le travail de l'OCIS.

24. La délégation de l'Ouganda, parlant au nom du groupe des pays africains, a félicité l'OCIS pour son rapport figurant dans le document WO/PBC/30/2, qui donnait un aperçu des activités de l'Organe pendant la période considérée. Le groupe a déclaré que l'OCIS jouait un rôle important dans la supervision et l'équilibre des pouvoirs des divers organes de l'OMPI dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que dans l'efficacité des politiques qui régissent ces organes. Ces contrôles et contrepoints garantissaient que l'Organisation parvienne à remplir son mandat de manière efficiente. Le groupe s'est félicité de la manière dont l'OCIS a mené ses travaux, qui comprenaient notamment l'interaction avec divers organes de l'OMPI, les principaux chefs de programme et leurs équipes, entre autres, pour obtenir des informations pratiques et un aperçu complet de leurs fonctions et activités. Cela garantissait la formulation par l'OCIS de conclusions et recommandations éclairées, mais aussi que les recommandations qu'il formulait étaient également acceptables pour ceux chargés de les mettre en œuvre. Dans l'ensemble, l'OCIS prévoyait une perspective positive de l'Organisation en ce qui concerne la planification et l'exécution des divers programmes et activités, les mécanismes d'établissement de rapports, les enquêtes internes, ainsi que l'amélioration progressive de ses processus internes. Cependant, le groupe estimait qu'il restait une marge d'amélioration possible, comme les recommandations de l'OCIS l'indiquaient. Le groupe estimait que toutes les recommandations formulées, qui visaient à améliorer les activités dans l'ensemble des organes de l'OMPI, présentaient un grand intérêt. Il a appuyé les recommandations et a prié le Secrétariat de

veiller à ce qu'elles soient pleinement mises en œuvre, en donnant la priorité à celles qui existaient depuis longtemps.

25. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le président de l'OCIS pour son rapport détaillé et a pris note du contenu du rapport. Le groupe a rendu hommage aux membres sortants du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B. Il a déclaré qu'il se réjouissait à la perspective de travailler en étroite collaboration avec les nouveaux membres de l'OCIS pour examiner les recommandations ainsi que les possibilités d'amélioration de l'audit pour le bien-être général de l'Organisation.

26. La délégation des États-Unis d'Amérique a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Canada au nom du groupe B. Elle a remercié l'OCIS de son rapport instructif et de ses travaux menés tout au long de l'année. La délégation a reconnu les efforts précieux de l'OCIS pour renforcer la supervision de l'Organisation et a apprécié l'appui du Secrétariat apporté à la mission de l'Organe. Elle a également noté l'inquiétude de l'OCIS quant aux délais prolongés de recrutement du personnel de la DSI et a demandé davantage d'informations sur les raisons des retards dans le pourvoi des postes. La délégation a souscrit à la recommandation du vérificateur externe des comptes et de l'OCIS de faire coïncider la période de rapport de la DSI avec le plan de travail de la DSI et attendait avec intérêt que ce changement se concrétise dès que possible. L'OCIS a indiqué qu'il se félicitait des efforts déployés par le Secrétariat pour sensibiliser l'opinion et prévenir la fraude, y compris de la révision de la politique antifraude de l'OMPI. La délégation a déclaré qu'elle apprécierait une mise au point sur l'état d'avancement des révisions en cours et des éclaircissements sur la question de savoir si l'OCIS examinerait cette politique avant sa mise en œuvre. En ce qui concerne les fonctions de déontologie et de médiateur, la délégation s'est dite préoccupée par le fait que les travaux du Bureau de la déontologie soient encore régis par l'ordre de service de 2010 du Bureau de la déontologie de l'OMPI qui était dépassé. Elle a relevé que plus d'un an s'était écoulé depuis que l'OCIS avait examiné l'ordre de service révisé du Bureau de la déontologie. La délégation a déclaré qu'elle apprécierait une mise au point concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre du nouvel ordre de service du Bureau. Elle estimait qu'il fallait s'assurer que le Bureau de la déontologie s'aligne sur les pratiques recommandées actuelles et que les changements récemment apportés aux politiques de déontologie et de contrôle de l'OMPI soient considérés comme prioritaires. Enfin, la délégation a déclaré qu'elle partageait pleinement l'opinion de l'OCIS selon laquelle les États membres tireraient parti des informations contenues dans le rapport d'activité du médiateur. Il s'agissait également d'une recommandation formulée par le Corps commun d'inspection (CCI) dans deux rapports distincts, dont le récent rapport sur l'examen des politiques et pratiques des organisations du système des Nations Unies en matière de dénonciation d'abus. La délégation a prié le Secrétariat de présenter ce rapport à la prochaine réunion du Comité de coordination.

27. La délégation de l'Australie a remercié le Secrétariat des innombrables efforts qu'il avait déployés pour préparer et organiser la réunion du PBC. Elle a dit grandement apprécier le travail de l'OCIS et son rôle en matière de prestation de conseils d'experts indépendants et de supervision. La délégation était ravie de constater dans ce rapport que l'OCIS était généralement satisfait de nombreux domaines de travail, y compris la supervision interne, l'audit externe et les rapports financiers. Elle estimait que le rôle du Bureau de la déontologie de l'OMPI était essentiel et que l'OCIS jouait un rôle consultatif important à cet égard. Elle a s'est félicitée de la collaboration entre l'OCIS et le Bureau de la déontologie de l'OMPI en vue de promouvoir les pratiques recommandées dans ce domaine.

28. Prenant la parole pour la première fois, la délégation de la Fédération de Russie a souhaité la bienvenue au président du PBC et s'est dite convaincue que la session serait constructive et couronnée de succès sous sa direction. Se référant au rapport annuel de l'OCIS, la délégation a noté le rôle important joué par les experts indépendants en tant

qu'organe de l'Assemblée générale de l'OMPI et du Comité du programme et budget dans la supervision et l'évaluation des fonctions financières. La délégation a remercié la présidente de l'OCIS et les membres de l'Organe pour leur travail intensif et s'est félicitée de l'évaluation positive de l'OCIS des questions qu'ils avaient examinées, couvertes par le rapport, notamment la supervision interne de l'audit, la situation financière de l'OMPI, la gestion des risques, les mécanismes de supervision interne et la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision et au suivi. Elle continuerait d'examiner ce type de documents du PBC, notamment les documents traitant de la politique en matière de placements, les rapports financiers et d'autres questions. Elle estimait que fournir au PBC l'avis d'experts indépendants concernant un large éventail de questions était très positif et que cela exerçait une influence bénéfique sur le processus de prise de décision, assurant ainsi un financement durable de l'Organisation.

29. La délégation du Canada, parlant en son nom propre, a salué le rapport et remercié l'OCIS de son travail. Elle a appuyé le libellé proposé de la décision et serait ravie d'obtenir davantage de détails, notamment de la part du Secrétariat, en ce qui concerne les aspects du rapport de l'OCIS portant sur le Bureau de la déontologie et les délais de remise du programme de travail proposé du Bureau de la déontologie ainsi que concernant l'actualisation de l'ordre de service relatif au Bureau de la déontologie de l'OMPI.

30. Le président a relevé qu'il y avait eu plusieurs observations et questions relatives à la déontologie et, en particulier, concernant le travail du chef du Bureau de la déontologie. Dans la mesure où le chef du Bureau de la déontologie n'était pas à Genève cette semaine et ne pouvait pas participer au PBC en personne, le président a suggéré que le Secrétariat prenne note des observations et questions et les adresse au chef du Bureau de la déontologie à distance et réponde au PBC ultérieurement dans la semaine, après avoir consulté le chef du Bureau de la déontologie. Le président a invité le directeur de la DSI à répondre aux questions relatives au travail de la DSI et au processus de recrutement.

31. Abordant la question des délais et du recrutement soulevée par la délégation des États-Unis d'Amérique, le directeur de la DSI a déclaré qu'à l'exception d'un poste d'assistant de grade G-4 qu'il avait espéré voir pourvu rapidement, la Division fonctionnait actuellement avec son personnel au complet. Le recrutement d'un auditeur principal de grade P-4 avait été achevé et le titulaire entrerait en fonction le 1<sup>er</sup> août 2019. Le recrutement d'un chef de l'audit interne avait connu quelques retards, essentiellement en raison de problèmes liés à l'avis de poste et l'avis avait par conséquent dû être fait une deuxième fois. Cela dit, la Division s'en était assez bien sortie durant cette période de quatre mois, le temps moyen pris pour pourvoir un poste vacant.

32. Le président a ensuite indiqué qu'il y avait deux décisions au titre de ce point de l'ordre du jour pour lesquelles il était demandé au PBC de prendre note des rapports. Il a proposé d'approuver ces points de l'ordre du jour, mais de laisser le point ouvert en attendant les explications à venir cette semaine du chef de la déontologie.

33. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé si le document intitulé "Délais visés pour la procédure d'enquête et les procédures connexes" serait présenté séparément afin que les délégations puissent formuler leurs observations ou si la décision le concernant était prise en même temps que pour l'autre document.

34. Le président a précisé que le PBC prendrait la décision sur les deux documents en même temps. Le président a fait observer que la présidente de l'OCIS avait dit tout ce qu'elle souhaitait dire dans sa présentation. Il a invité les délégations à formuler leurs questions ou leurs observations à la fois sur le "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (IAOC)" et sur les "Délais visés pour la procédure d'enquête et les procédures connexes".

35. Commentant les délais visés dans le document relatif aux procédures d'enquête et procédures connexes, la délégation du Canada, parlant au nom du groupe B, a remercié l'OCIS de son rôle central dans le mécanisme d'audit et de surveillance de l'OMPI aux fins de veiller à l'efficacité, l'efficience et la pertinence des activités de gestion de l'Organisation. Le groupe a appuyé les modifications proposées par l'OCIS en vue d'assurer une cohérence dans les unités de temps applicables et a pris note des observations faites en ce qui concerne l'absence de pratiques recommandées horizontales au sein du système commun des Nations Unies. Il a également relevé qu'à l'alinéa e) du paragraphe 4, la Charte de la supervision n'établissait pas de délais pour les décisions à prendre après réception de l'avis de l'OCIS et il apprécierait l'opinion de l'OCIS quant à savoir si cela constituait un sujet de préoccupation qu'il convenait de résoudre. Le groupe a remercié l'OCIS pour son excellent travail et a exprimé l'espoir que l'OCIS continue à jouer un rôle clé et actif dans le mécanisme d'audit et de supervision de l'Organisation.

36. La délégation des États-Unis d'Amérique a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Canada au nom du groupe B s'agissant des délais visés pour les procédures d'enquête et les procédures connexes. Elle a appuyé la mise en œuvre de la recommandation de l'OCIS et a pris note que l'OCIS considérait les délais visés fixés au sein de l'OMPI comme généralement appropriés. Cependant, la délégation a relevé que dans l'alinéa e) du paragraphe 4, l'OCIS indiquait que la Charte de la supervision interne ne fixait pas de délai pour la prise de décisions après la réception de l'avis de l'OCIS et qu'il n'y avait pas de recommandation de la part de l'OCIS associée à cette observation. La délégation a demandé si l'OCIS considérait que cette absence de délai posait problème pour les décisions. Dans la mesure où il y avait une référence aux différends et griefs liés à des difficultés rencontrées sur le lieu de travail à l'alinéa i) du paragraphe 4, la délégation a sollicité davantage d'informations sur la manière dont ce processus fonctionnerait, en particulier à quel moment le Directeur général prenait une décision portant sur des plaintes de discrimination, de harcèlement ou d'abus de pouvoir par rapport aux plaintes renvoyées pour faire l'objet d'une enquête. Enfin, étant donné que la Politique de protection contre les représailles serait modifiée pour tenir compte des recommandations de l'OCIS en ce qui concerne les délais, la délégation a encouragé le Secrétariat à saisir cette occasion pour s'assurer que cette politique satisfaisait à tous les indicateurs de pratiques recommandées issus du rapport du CCI concernant l'examen des politiques d'alerte et les pratiques au sein des organisations du système des Nations Unies.

37. La délégation de la Croatie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié l'OCIS d'avoir examiné et proposé des modifications à apporter à la Charte de la supervision interne en ce qui concerne la Politique en matière d'enquêtes, conformément aux mandats de l'OCIS, en vue de préciser les délais dans les processus d'établissement de rapports et d'enquêtes afin de garantir que les dossiers soient traités en temps opportuns et en tenant compte des pratiques des Nations Unies. Le groupe a relevé que l'OCIS, à sa cinquante et unième session, a conclu que les délais généraux fixés au sein de l'OMPI s'avéraient appropriés, mais également que des modifications de la politique d'enquête et de la politique de protection contre les représailles s'imposaient. Le groupe a appuyé les modifications visant à utiliser les jours et mois civils au lieu des jours ouvrables pour définir des délais visés, tant pour la Politique en matière d'enquête que pour la Politique contre les représailles. Le groupe considérait qu'il était important que le Directeur général et la DSI soient d'accord avec les recommandations et que la DSI ait déjà apporté des modifications à la Politique en matière d'enquêtes. Comme indiqué précédemment, les recommandations renforceraient les mécanismes d'audit et de supervision de l'OMPI.

38. La présidente de l'OCIS a formulé une observation au sujet des questions soulevées par les délégations des États-Unis d'Amérique et du Canada concernant l'alinéa e) du paragraphe 4 qui stipule que la Charte de la supervision interne ne fixe pas de délais pour les décisions à prendre après réception d'un avis de l'OCIS. L'OCIS n'estimait pas qu'une modification soit nécessaire, car il interagissait constamment avec le directeur de la DSI et dispensait des

conseils, qui étaient régulièrement acceptés. Fixer des délais impliquerait que les conseils qui n'exigeaient pas de mesures immédiates soient prodigués dans un certain délai, ce qui serait probablement lourd pour la conduite des activités de l'OCIS avec la DSI.

39. Outre les commentaires de la présidente de l'OCIS, le directeur de la DSI a déclaré que la Division respectait déjà le délai de 30 jours pour terminer les évaluations préliminaires et le délai de six mois pour les enquêtes complètes, qui faisaient partie de la Politique en matière d'enquêtes et du Manuel d'enquêtes. À cet égard, pour la DSI, il y avait un délai qui était systématiquement respecté, sauf dans les cas où des retards survenaient en raison de facteurs externes tels que la non-coopération du sujet ou un congé maladie. Pour ce qui est des avis de l'OCIS, le directeur de la DSI a assuré le PBC que la Division les acceptait et y donnait suite rapidement, et qu'il n'y avait eu aucun cas de retard dans l'acceptation d'un avis de l'OCIS. La DSI respectait le délai de six mois pour achever toutes les enquêtes, y compris le délai de réception de l'avis de l'OCIS.

40. Le président a relevé qu'il demeurait une question en suspens se rapportant à l'alinéa i) du paragraphe 4 du rapport qui exigeait davantage de consultation avec le Secrétariat. Il y avait également des questions et des observations qui s'adressaient au chef du Bureau de la déontologie qui seraient examinées lorsque le point correspondant de l'ordre du jour serait débattu ultérieurement dans la semaine. Cela étant, le président a proposé de clore ce point de l'ordre du jour dans l'immédiat, mais a suggéré que le PBC examine les deux points de décision afin de prendre note des rapports, et de revenir à ce point de l'ordre du jour afin d'entendre les explications du chef du Bureau de la déontologie et du Secrétariat.

41. Évoquant le point de l'ordre du jour laissé en suspens, le président a rappelé que les délégations avaient des questions adressées au chef du Bureau de la déontologie et a prié le Secrétariat de présenter la réponse.

42. Le Secrétariat a rappelé qu'au titre du point 3 de l'ordre du jour, lorsque la présidente de l'OCIS avait présenté le rapport annuel de l'OCIS, il y avait des questions relatives au Bureau de la déontologie, à l'actualisation de l'ordre de service du Bureau de la déontologie de l'OMPI et au plan de travail dudit Bureau. Le chef du Bureau de la déontologie avait apporté des réponses aux questions à distance et ces réponses avaient été communiquées à la présidente de l'OCIS. Le Secrétariat a procédé à la lecture de la réponse qui se présentait ainsi : après de multiples consultations avec l'Organe consultatif indépendant de surveillance, le Bureau de la déontologie travaillait à la finalisation de son ordre de service et devrait le présenter, comme convenu, à l'OCIS pour examen. Le chef du Bureau de la déontologie a confirmé que le projet d'ordre de service serait communiqué à l'OCIS avant sa cinquante-quatrième session devant se tenir du 16 au 20 septembre 2019. Le chef du Bureau de la déontologie a également relevé que le programme de travail pour 2019 avait été soumis à l'OCIS et débattu avec lui. Le chef du Bureau de la déontologie serait disponible pour des discussions bilatérales avec les délégations, au besoin.

43. Le président a ensuite lu les paragraphes de décision qui ont été adoptés.

44. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (WO/PBC/30/2).

45. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du contenu du document WO/PBC/30/14.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RENOUELEMENT DES MEMBRES DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI – PROPOSITION DU JURY DE SÉLECTION**

46. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/30/3.

47. Le président a ouvert le point 4 de l'ordre du jour : renouvellement des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS). Le président a expliqué que le document dédié à ce point de l'ordre du jour comprenait une recommandation que le comité était invité à adopter. Le président a ensuite invité la présidente du jury de sélection de l'OCIS à présenter le document.

48. La présidente du jury de sélection, son Excellence l'Ambassadrice Vesna Batistić Kos, a effectué la déclaration suivante :

“Je vous remercie, Monsieur le président et Mesdames et Messieurs les membres du comité, d'avoir légèrement inversé l'ordre du programme de travail de ce matin afin que je puisse présenter le rapport du jury de sélection. Désignée en qualité de représentante de la Croatie, j'ai eu l'honneur de présider, ces derniers mois, le jury de sélection pour la désignation des nouveaux membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI. J'aimerais commencer par remercier les membres du jury de sélection ainsi que le Secrétariat et son équipe pour le travail assidu et le fonctionnement harmonieux du jury. En premier lieu, je souhaiterais rappeler que deux membres de l'OCIS devaient être remplacés, l'un appartenant au groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et l'autre appartenant au groupe B. Le rapport sur l'état d'avancement portant sur la première partie de ce processus a été présenté à la précédente session du PBC, en mai dernier, et un compte rendu verbal a également été présenté durant cette session. Le processus a abouti au rapport WO/PBC/30/3, comme vous l'avez mentionné Monsieur le président, qui contient les recommandations du jury de sélection. Je tiens à souligner que la recommandation du jury figurant dans le paragraphe 19 du rapport était unanime et que le processus était dirigé par les États membres. Le processus est décrit en détail dans le rapport et c'est pourquoi je me contenterais de brièvement souligner quelques points. Les 78 candidatures recevables ont été transmises à l'OCIS afin qu'il procède à un classement fondé sur sa propre grille d'évaluation, les noms et nationalités des candidats ayant été dissimulés. L'OCIS a ensuite classé ces candidatures au moyen d'une grille d'évaluation qui avait été établie par le jury de sélection et pour laquelle l'OCIS avait été consulté. L'OCIS a transmis son évaluation au jury de sélection, à la suite de quoi les noms et les nationalités ont été rétablis. Le jury de sélection a examiné l'évaluation de l'OCIS fondée sur sa propre grille et établi une brève liste de neuf candidats avec lesquels nous souhaitons nous entretenir en tenant compte de la représentation géographique. Les entretiens ont eu lieu par le biais de conférences vidéo. Le jury de sélection a inclus des questions relatives aux domaines dont l'OCIS avait indiqué qu'il n'avait pas pu les évaluer sur la base des candidatures papier. Le jury de sélection est unanimement convenu de deux candidats à recommander, chacun provenant de deux groupes prioritaires et vous pourrez trouver un résumé de leur biographie en annexe du rapport. Pour conclure, j'aimerais souligner que le processus a été minutieux et équitable, qu'il existait un bon vivier de candidats, que l'OCIS était pleinement impliqué et que ce résultat représente les meilleurs candidats et les candidats les plus appropriés, tout en respectant le principe de la représentation géographique. Le jury espère que la décision proposée bénéficiera de votre appui. Je vous remercie, Monsieur le président.

49. La délégation de l'Ouganda, parlant au nom du groupe des pays africains, a souligné le rôle important joué par le jury de sélection de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI dans l'aide apportée aux États membres pour sélectionner des candidats aux compétences appropriées pour remplacer les deux membres de l'OCIS dont le mandat doit

expirer en 2020. Le groupe a remercié le jury de sélection pour son rapport final figurant dans le document. Ce rapport présentait dans un ordre chronologique convivial l'intégralité du processus que le jury suivait pour remplir son mandat. Le groupe s'est dit satisfait du processus d'évaluation rigoureux, transparent et démocratique que le jury avait adopté pour sélectionner les membres remplaçants, y compris l'examen des publications ainsi que les entretiens indépendants menés avec les candidats. Il était ravi de constater que, dans le cadre de cette décision, le jury avait préservé et tenu compte de la représentation équitable de tous les groupes régionaux de l'OMPI ainsi que de la parité hommes-femmes. En somme, le groupe n'avait aucune réserve à émettre sur les deux candidats retenus à l'unanimité pour devenir membre de l'OCIS et s'est dit disposé à se joindre au consensus concernant ces deux candidats.

50. La délégation de la Croatie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour la préparation des documents et pour les informations relatives à la sélection de deux nouveaux membres de l'OCIS, en tant que représentants du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a remercié les membres du jury de sélection et sa présidente, Son Excellence Madame l'Ambassadrice Vesna Batistić Kos, pour leur important travail. Le groupe estimait que les deux membres proposés issus du groupe B et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes étaient hautement qualifiés et seraient à même de mener à bien leur tâche en tant que nouveaux membres de l'OCIS avec une grande efficacité. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes les a félicités pour avoir bénéficié de l'aval du jury de sélection et s'est dit prêt à approuver la proposition du jury.

51. La délégation du Canada, parlant au nom du groupe B, a remercié le jury de sélection de son rapport et de son travail, ainsi que le Secrétariat, de son soutien constant et précieux au jury de sélection. Le groupe B était ravi d'appuyer les candidatures du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et du groupe B et attendait avec intérêt de collaborer avec eux. Le groupe a tenu à remercier tous les candidats de l'intérêt qu'ils avaient manifesté.

52. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

53. Le Comité du programme et budget (PBC) a approuvé les recommandations du jury de sélection concernant la sélection de deux nouveaux membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI, qui figurent au paragraphe 19 du rapport du jury de sélection (document WO/PBC/30/3).

## **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES**

54. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/30/4 et WO/PBC/30/4 Add.

55. Le président a présenté le point 5 de l'ordre du jour, les documents WO/PBC/30/4 et WO/PBC/34/4 Add. et a rappelé aux délégations que selon le chapitre 8, article 8.11 du règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution, "les rapports du vérificateur externe des comptes sur les états financiers annuels et sur d'autres vérifications ainsi que les états financiers annuels vérifiés sont transmis à l'Assemblée générale, aux autres assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI par l'intermédiaire du Comité du programme et budget, conformément aux instructions que l'Assemblée générale, les autres assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI auront pu donner." Il a invité le vérificateur externe des comptes à présenter le rapport.

56. Le vérificateur externe (représenté par M. Brewitt) a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués,

“Au nom du Contrôleur et vérificateur général du Royaume-Uni, je suis ravi d’avoir la possibilité de présenter directement les conclusions de notre audit au Comité du programme et budget. Il nous importe de vous impliquer dans les problèmes que nous mettons en lumière à partir de notre audit, qui est entrepris pour vous apporter une analyse indépendante et objective conformément au mandat qui nous est confié.

“Dans ma présentation, j’aborderai les trois principaux domaines de travail : premièrement l’audit des états financiers et la gestion financière, puis je couvrirai les deux principaux thèmes qui figurent dans notre rapport, à savoir gouvernance et assurance et une gestion axée sur les résultats et les ressources humaines. Nous avons identifié ces domaines comme étant importants en cette première année de notre mandat.

“Premièrement, en ce qui concerne notre audit des états financiers, je suis ravi de confirmer que l’opinion du vérificateur externe des comptes était sans réserve et que l’audit n’a révélé aucune erreur ou faiblesse que nous ayons considérée comme importante pour l’exactitude, l’exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. Cela confirme également que les dépenses ont été engagées conformément aux pouvoirs et règlements que vous avez établis en tant qu’États membres.

“Dans l’ensemble, les états financiers de l’OMPI et les commentaires les accompagnant ont été établis avec une excellente qualité et les principaux jugements comptables ont été étayés par des analyses détaillées. On peut affirmer, sans se tromper, que ce n’est pas toujours le cas dans le système. Il est important de reconnaître les bonnes pratiques en place, ici à l’OMPI. Dans le cadre de notre travail, nous avons cerné des domaines que la direction devrait examiner et qui concernent le niveau de détail des états financiers et des commentaires financiers. Il conviendrait de mettre un accent plus particulier sur les principaux aspects clés des comptes en matière de performance financière. Dans l’ensemble, les résultats de notre vérification ont été positifs et n’ont révélé aucune erreur ou faiblesse importante dans les contrôles; nous avons communiqué les détails de ce travail à l’OCIS.

“Sur le plan de la gestion financière, l’OMPI jouit d’une situation financière solide avec de bons flux de trésorerie et une réserve de futures recettes. Elle a mis au point un plan clair pour provisionner les charges à payer telles que l’assurance maladie après la cessation de service et a réservé des fonds à d’autres projets d’investissement en utilisant les excédents des années précédentes. Pour disposer d’un niveau élevé de liquidité au niveau des réserves, il faut une politique d’investissement saine, assortie de mécanismes de surveillance appropriés.

“En 2018, l’OMPI s’est départie de ses immeubles de placement conformément au règlement, et tous les investissements sont désormais conformes à la politique et à la stratégie d’investissement globales adoptées par l’Organisation. Les liquidités stratégiques sont investies à long terme pour obtenir une croissance du capital, l’objectif étant de générer un rendement global positif à long terme. Dans une perspective à plus long terme, il y aura inévitablement des périodes où la valeur des investissements diminuera. En 2018, l’OMPI a enregistré des pertes latentes de 17,0 millions de francs suisses, reflétant une plus grande volatilité des marchés. Cela est conforme à notre compréhension des marchés pertinents au cours de la période examinée et a été souligné lors de la réunion de décembre 2018 du Comité consultatif pour les placements. Si, d’après ce que nous savons, l’OCIS a été chargé d’examiner les rapports mensuels relatifs aux placements, nous estimons qu’il serait bon que le Secrétariat présente aux

États membres des rapports plus complets sur les activités de placements. D'après notre expérience, il n'est normalement pas du ressort d'un comité de surveillance, tel que l'OCIS, d'avoir la responsabilité de confirmer un rôle aussi spécifique de conformité. Au cours de notre audit, nous avons constaté que l'OMPI a versé à tous les fonctionnaires remplissant les conditions requises une prime de performance liée aux résultats de l'organisation de 2000 francs suisses au titre du Programme de récompenses et de reconnaissance. La récompense cumulée totale en 2017 s'inscrivait dans les limites recommandées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et les directives de la CFPI n'interdisaient pas spécifiquement une telle récompense. Le Bureau du conseiller juridique a également confirmé qu'il considérait que le Directeur général avait le pouvoir d'accorder une telle récompense. Cela dit, l'Organisation devrait tenir compte du point de vue de la commission et de la Cinquième commission des Nations Unies en la matière, deux organes qui ont fait part de leur préoccupation à l'égard de la décision de l'OMPI de payer une telle récompense à l'ensemble du personnel. Il serait préférable de débattre de ces modifications apportées aux récompenses avec les États membres en amont, à titre de bonne pratique.

“S'agissant du premier thème du rapport qui aborde les questions de gouvernance et d'assurance qui fournissent aux États membres la confiance et l'assurance concernant la gestion des ressources, nous sommes ravis de constater que l'OMPI a adopté une approche positive et proactive en faveur du développement de mécanismes de saine gouvernance qui, selon notre expérience, sont à la pointe des évolutions observées au sein du système des Nations Unies.

“Les membres seront informés du cadre de responsabilisation de l'OMPI et de sa mise à jour présentés par le Secrétariat à la dernière réunion de mai 2019. Nous avons constaté que la direction a pris activement part à l'examen et au développement de la qualité du cadre des contrôles internes et l'OMPI dispose d'une base saine pour appuyer les affirmations formulées dans sa déclaration sur le contrôle interne. Le Secrétariat travaille à l'élaboration d'une approche de l'analyse des données afin de mieux tirer parti de ses systèmes informatiques, en automatisant les contrôles et en utilisant la fonctionnalité de l'établissement de rapports pour valider la conformité et les contrôles. Nous appuyons pleinement ces évolutions et collaborerons avec le Secrétariat afin de faire part de notre expérience au sens large quant à comment ces analyses peuvent favoriser la surveillance continue des principaux processus de l'organisation et contribuer à identifier des résultats inattendus.

“La fraude peut engendrer des pertes considérables pour l'Organisation en termes de ressources et de réputation. Selon notre expérience, la prévention de la fraude au sein des Organisations internationales et les mesures adoptées peuvent être faibles et les cas signalés de fraude dans toutes les Organisations des Nations Unies sont bien en dessous des niveaux de références attendus. En 2018, l'OMPI a établi une nouvelle feuille de route de lutte contre la fraude et, par la suite, grâce à la présence de consultants externes, a entrepris une évaluation systématique des risques de fraude afin de recenser les domaines susceptibles de faire l'objet de fraude. L'OMPI a révisé sa politique antifraude et a dispensé au personnel des conseils et des formations supplémentaires de sensibilisation à la fraude. Compte tenu de ses récentes évolutions positives, nous avons l'intention de procéder à un examen plus approfondi de l'évaluation du risque de fraude et des réponses apportées par l'OMPI ultérieurement dans le cadre de notre mandat, mais, là encore, l'OMPI a fait preuve d'une approche active à des fins d'amélioration.

“Conformément à la gouvernance d'entreprise, le Directeur général fournit une Déclaration sur le contrôle interne aux États membres, qui constitue un instrument pour fournir un rapport transparent et responsable de l'environnement de contrôle. L'Organisation a été un précurseur de l'adoption du concept de déclaration, et d'après

notre expérience, c'est l'un des plus matures dans le système des Nations Unies et qui est étayé par des évaluations de l'environnement de contrôle. Nous avons recommandé trois domaines clés d'amélioration afin de permettre à l'organisation de poursuivre l'amélioration et l'intégration de la déclaration. Premièrement, améliorer la visibilité du travail de la Division interne de la supervision et fournir davantage d'informations sur les risques opérationnels et les actions visant à les atténuer. Deuxièmement, veiller à ce que la déclaration apporte une conclusion sur l'efficacité opérationnelle de l'environnement de contrôle interne. Troisièmement, faire coïncider la planification et la période de rapport de la DSI afin de fournir un ensemble plus exhaustif d'assurances pour étayer la déclaration.

“En ce qui concerne nos observations sur la gestion axée sur les résultats et les ressources humaines de l'OMPI et, en nous concentrant sur la communication des résultats découlant de l'utilisation des ressources, le cadre des rapports axé sur les résultats est un élément essentiel du cadre de responsabilisation de l'OMPI. Dans notre premier audit, nous avons combiné une évaluation de haut niveau de l'approche de l'OMPI en matière de gestion axée sur les résultats avec un examen plus approfondi des résultats du Programme de développement et gestion des ressources humaines, qui est l'un des 31 programmes mentionnés dans le cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI.

“Dans l'ensemble, nous avons constaté que l'OMPI disposait d'un cadre bien établi et que le programme et budget biennal énumérait les résultats escomptés au regard de chaque objectif stratégique, avec des indicateurs d'exécution clés destinés à mesurer les progrès accomplis dans l'exécution de chaque programme. La Division de la supervision interne valide un échantillon d'indicateurs d'exécution clés pour évaluer l'adéquation des systèmes de données et a généralement tiré des conclusions positives sur les systèmes de collecte de données. Cette forme de validation par la DSI, d'après notre expérience, est relativement inhabituelle dans un tel cadre. C'est là encore un point positif que nous avons relevé. Nous avons constaté, durant notre propre examen du cadre, que l'OMPI utilise cinq critères pour évaluer la réalisation. Elle considère la réalisation de 80% d'un objectif comme “pleinement atteint”, ce qui, de notre point de vue, risque de donner une évaluation trop positive de l'exécution.

“En ce qui concerne les particularités du programme 23, Ressources humaines, nous avons examiné en détail les indicateurs d'exécution dans le contexte du programme dans son ensemble et, ce faisant, nous avons cerné un certain nombre de domaines qui pourraient être davantage développés pour mesurer les progrès accomplis pour atteindre les résultats.

“Nous soulignons que dans le Rapport sur la performance de juillet 2018, le plus récent disponible au moment de notre vérification, quatre des 12 indicateurs n'avaient pas été évalués parce que les systèmes de données n'étaient pas en place ou que les objectifs n'étaient pas précisés. Par conséquent, des mesures importantes, comme la satisfaction du personnel et la mesure de l'efficacité des opérations des ressources humaines ont été supprimées du programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019.

“Bien que le cadre de gestion axée sur les résultats vienne appuyer la responsabilité formelle envers les États membres, nous estimons qu'il est possible de l'aligner sur les rapports internes de l'OMPI par le biais d'un tableau de bord équilibré des ressources humaines. Par exemple, les mesures de recrutement dans le programme et budget n'ont pas été incluses dans le tableau de bord des ressources humaines, tandis que les données relatives aux absences pour cause de maladie figurant dans le tableau de bord n'ont pas été incluses dans le programme et budget. Si les indicateurs sont suffisamment significatifs pour être communiqués aux États membres, ils devraient être mesurés régulièrement en interne. Nous avons constaté que les divers indicateurs présentés dans

le programme et budget n'étaient pas entièrement reliés aux résultats escomptés et nous croyons qu'il est possible d'élargir les indicateurs pour obtenir une évaluation plus complète par rapport à chacun des résultats attendus, une question que nous envisageons d'appliquer plus largement aux autres programmes dans le cadre de responsabilisation.

“J'aimerais mettre l'accent sur les principaux domaines que nous avons identifiés lors de l'évaluation de la manière dont l'information relative à la performance vient appuyer les domaines prioritaires définis dans la stratégie de l'OMPI en matière de ressources humaines pour 2017-2021. Nous avons déterminé la portée des indicateurs afin de nous assurer qu'ils abordent adéquatement les secteurs prioritaires de la stratégie en ressources humaines. Par exemple, à l'appui d'un avenir durable, l'OMPI identifie la nécessité d'aligner les compétences linguistiques sur la demande géographique et l'acquisition de compétences en matière d'intelligence artificielle. Il n'existe aucun indicateur permettant de suivre directement cette avancée. Nous avons également relevé un certain nombre d'objectifs qui ont été atteints à maintes reprises et qui mériteraient d'être examinés afin de déterminer s'ils demeurent pertinents et suffisamment exigeants pour mesurer l'exécution. Les niveaux de référence et les objectifs devraient fournir une indication réelle des progrès entre les exercices biennaux.

“En s'efforçant d'assurer la diversité et l'inclusivité des effectifs, l'OMPI a lentement amélioré la parité entre les hommes et les femmes. Un plan d'action actualisé pour la parité entre les hommes et les femmes a été approuvé par le Directeur général à la fin de 2018, à la suite de la mise à jour des objectifs fixés avec les États membres en 2017. Toutefois, il n'existe aucune mesure d'exécution cible établie pour l'équilibre géographique, ce que traduit le débat en cours entre les États membres.

“En mesurant l'efficacité de la gestion des talents, nous avons considéré que les deux indicateurs d'exécution n'offriraient qu'un point de vue limité, si l'on considère seulement le pourcentage d'employés qui suivent une formation obligatoire et le pourcentage d'employés dont les résultats sont évalués par rapport aux objectifs et aux compétences. Il n'existe pas de mesures pour examiner l'adéquation et l'efficacité de l'apprentissage et du perfectionnement ou encore le bien-être du personnel. De récents rapports d'évaluation ont révélé que la structure et les ressources pour le développement de carrière étaient insuffisantes pour répondre aux futurs besoins de l'organisation. De notre point de vue, il est possible d'entreprendre un examen général de l'apprentissage et du perfectionnement dans l'ensemble de l'Organisation afin d'établir des indicateurs visant à évaluer l'efficacité dans ce domaine.

“Si les tendances à la démission et les mesures de la productivité donnent un aperçu partiel du bien-être du personnel, il existe d'autres mesures de ces aspects qui semblent moins positives. Les résultats de l'enquête sur la performance et la santé de 2018, une enquête distincte parrainée par l'ONU, et les niveaux relativement élevés de congé maladie suggèrent qu'une enquête plus large auprès du personnel serait bénéfique. Les enquêtes réalisées auprès du personnel et des utilisateurs peuvent évaluer si l'OMPI dispose de processus et d'une communication axés sur les utilisateurs efficaces. Mesurer les résultats sur une base annuelle ou semestrielle donne un niveau de référence clair à l'aune duquel la future performance peut être évaluée et fournit des données significatives sur le moral du personnel.

“Pour conclure, je peux confirmer que de grandes avancées ont été accomplies dans la fermeture et la mise en œuvre des recommandations des années précédentes et nous sommes ravis de constater les réponses positives du Secrétariat aux recommandations que nous avons faites. Nous examinerons tous ces plans de mise en œuvre dans le

cadre de notre audit intermédiaire, cet automne, et entretiendrons un dialogue régulier avec l'OCIS sur cette question.

“Enfin, je tiens à remercier le Directeur général et son personnel de son soutien et de sa coopération visant à faciliter notre audit, en particulier dans la mesure où un nouvel engagement d'audit est toujours difficile, à la fois pour le Secrétariat et pour nous-mêmes.

“Je vous remercie de votre attention bienveillante et je serai ravi de répondre à toute question ou de fournir davantage d'informations concernant le contexte de notre audit. Je vous remercie.”

57. Le président a remercié le vérificateur externe des comptes de son exposé et de son rapport très complet. Il a invité les participants à formuler leurs questions et leurs observations à l'intention du vérificateur externe.

58. La délégation du Honduras, parlant au nom du GRULAC, a salué l'exposé sur le rapport du vérificateur externe des comptes et a relevé l'excellente qualité de ce rapport. Le groupe approuvait les recommandations faites par le vérificateur externe et a appelé à améliorer les procédures d'audit afin que le groupe puisse appuyer la déclaration faite par le vérificateur externe pour l'Organisation.

59. La délégation du Canada, parlant au nom du groupe B, a remercié le Contrôleur et vérificateur général du Royaume-Uni et l'Office national de vérification des comptes pour son premier rapport en tant que vérificateur externe des comptes de l'OMPI. Le groupe a relevé l'observation du vérificateur externe quant à l'excellente qualité des états financiers de l'OMPI, notamment sur la manière dont les considérations relatives aux questions clés étaient conformes aux normes IPSAS. Le groupe a pris note de l'observation du vérificateur externe quant au fait que l'OMPI avait adopté une approche positive et proactive en matière d'élaboration de mécanismes de gouvernance de qualité, la plaçant ainsi à la pointe des évolutions de la gouvernance au sein du système des Nations Unies. Il s'est félicité de ce que l'OMPI disposait d'un plan clair pour financer ses futurs engagements, tels que l'Assurance maladie après la cessation de service (AMCS), comme le vérificateur externe des comptes l'avait fait observer. Le groupe était satisfait de constater l'évaluation positive du vérificateur externe de la qualité du cadre de contrôle interne de l'OMPI. Il a remercié le vérificateur externe de ses recommandations et, en particulier, a fermement appuyé la recommandation n° 4 quant au fait de faire coïncider la planification et le cycle des rapports de la DSI avec la période financière. Le groupe s'est dit satisfait de constater que la DSI avait accepté cette recommandation. Il a appuyé la recommandation n° 5 et a noté avec préoccupation la référence à l'enquête de 2018 de la DSI selon laquelle un tiers des personnes interrogées ne pensaient pas que les systèmes et outils de suivi de la gestion axée sur les résultats étaient régulièrement utilisés à des fins de gestion. Le groupe s'est dit satisfait de constater que la direction avait accepté cette recommandation. Il appuyait les recommandations n°s 6 et 7 concernant les indicateurs clés d'exécution et s'est dit satisfait de constater que la direction avait accepté ces recommandations. Le groupe a également noté que parmi les personnes ayant répondu à l'enquête sur la performance et la santé de l'OMPI de 2018, 48% du personnel avait déclaré ressentir une souffrance psychologique. Les personnes interrogées par l'OMPI dans le cadre d'une enquête parrainée par l'ONU en 2018 avaient l'impression, dans une proportion supérieure à la moyenne, d'avoir été victimes ou témoins d'un comportement pouvant être qualifié de harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Le groupe a pris acte des efforts déployés par l'OMPI pour remédier à ces résultats d'enquête profondément troublants et souhaiterait être informé régulièrement du taux de participation à cette campagne à l'échelle de l'Organisation et de l'évolution de la stratégie de l'Organisation en matière de bien-être. À cet égard, le groupe appuyait sans réserve la recommandation n° 16 et estimait qu'il s'agissait d'une recommandation constructive et pragmatique qui pourrait aider la direction de l'OMPI à mieux comprendre les problèmes sous-jacents liés à un certain nombre de thèmes importants.

Il s'est dit satisfait de constater que la direction avait accepté cette recommandation et a encouragé la direction à inclure dans l'enquête des questions liées à la culture déontologique de l'Organisation.

60. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le vérificateur externe pour le travail accompli de fourniture d'une assurance indépendante aux États membres par le biais du rapport d'audit intégral figurant dans le document WO/PBC/30/4. Le groupe estimait que le rapport et ses recommandations seraient très utiles pour la gestion financière de l'OMPI et pour atteindre les objectifs de l'Organisation et de ses membres. Le groupe s'est dit encouragé par les informations faisant état de la solide situation financière de l'OMPI, maintes fois mentionnée au cours de la session du PBC. L'OMPI avait un solide système de gouvernance et des assurances complètes pour l'exercice des responsabilités de supervision. Le groupe a pris note des conclusions et recommandations concernant les ressources humaines. Dans l'ensemble, il a pris note de l'acceptation positive des recommandations par la direction de l'OMPI et attendait avec intérêt leur mise en œuvre.

61. La délégation de la Croatie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Contrôleur et le vérificateur général et l'Office national d'audit du Royaume-Uni pour leur rapport dans le cadre de leur fonction en tant que vérificateur externe de l'OMPI, tel que figurant dans le document WO/PBC/30/4. Le groupe s'est dit satisfait du fait que le vérificateur externe ait relevé que les recettes et les dépenses avaient été utilisées aux fins prévues par l'Assemblée générale et que les transactions financières soient conformes aux règlements financiers de l'Organisation et à son règlement d'exécution commun. Il était également satisfait des conclusions relatives à la qualité des états financiers de l'OMPI ainsi que de leur conformité aux exigences IPSAS. Cela valait aussi pour la remarque du vérificateur externe sur le développement d'un mécanisme de gouvernance de qualité et la conclusion selon laquelle l'OMPI était à la pointe des développements en termes de gouvernance au sein du système des Nations Unies. Le groupe a également pris note des conclusions du vérificateur externe quant au caractère bien développé de la gestion axée sur les résultats et sa suggestion d'en faire davantage pour veiller à ce que les indicateurs recensés pour mesurer l'exécution du programme de l'OMPI soient étayés par des systèmes de données pertinents et pragmatiques. Il en allait de même de l'observation concernant les indicateurs de la gestion axée sur les résultats pour qu'ils mesurent de manière plus exhaustive les progrès accomplis dans la réalisation de tous les éléments clés de la gestion des ressources humaines. Le groupe s'est dit satisfait que certaines recommandations des années précédentes de la DSI aient été acceptées par la direction et soient déjà mises en œuvre, comme la recommandation n° 5 de la DSI de 2018 sur la gestion axée sur des résultats. De la même manière, la direction avait accepté les recommandations figurant dans le dernier rapport du vérificateur externe tel que présenté dans le document WO/PBC/30/4 Add., en particulier celles contribuant à la déontologie du travail. Après quoi, le groupe s'est dit convaincu que la direction de l'OMPI suivrait la recommandation du vérificateur externe quant à la nécessité de procéder à une révision plus globale et systématique des points non réglés dans les fonds de roulement et une plus grande prise en compte des actifs historiques présentés dans l'état de la situation financière.

62. La délégation de l'Ouganda, parlant au nom du groupe des pays africains, a souligné le rôle important joué par le vérificateur externe pour la gouvernance de l'Organisation. Le vérificateur externe assurait, au nom des États membres, des vérifications et des contrepois efficaces pour le bon fonctionnement de l'Organisation. C'est pourquoi le groupe souhaitait remercier le vérificateur externe et son équipe pour le rapport qui se concentrait sur la gestion axée sur les résultats et les ressources humaines. Le groupe s'est félicité de sa conclusion selon laquelle le Règlement financier et le règlement d'exécution commun de l'OMPI étaient généralement très respectés et de ce que le vérificateur avait formulé une opinion sans réserve sur la performance de l'Organisation. Le vérificateur externe des comptes avait constaté que la gestion des risques et les autres processus de gouvernance interne de l'OMPI étaient plus mûrs

que ceux d'autres organisations du système des Nations Unies, et à cet égard, le groupe a félicité le Secrétariat pour ces pratiques recommandées. Toutefois, il restait encore des améliorations à apporter et le groupe a pris note des domaines que le vérificateur avait identifiés comme devant encore être améliorés, ainsi que de ses recommandations. Il a constaté avec satisfaction que le Secrétariat avait accueilli favorablement ces recommandations et avait l'intention de les mettre en œuvre en temps opportun. Parmi les points à améliorer, il y avait la nécessité d'un examen plus complet et systématique des éléments non réglés dans les fonds de roulement, une meilleure prise en compte des soldes historiques présentés dans l'état de la situation financière et la possibilité de présenter des rapports plus détaillés sur le rendement des placements au PBC. Le groupe souhaitait mettre en lumière certaines des recommandations qui, à son avis, devaient être mises en œuvre immédiatement car elles concernaient le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. À cet égard, il a demandé au Secrétariat de veiller à mettre en œuvre ces recommandations à court terme. Dans les recommandations n<sup>os</sup> 9 et 10, qui portaient sur le programme relatif aux ressources humaines pour le programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021, le vérificateur externe a invité l'OMPI à vérifier si les indicateurs d'exécution existants mesuraient de manière adéquate les avancées vers les quatre priorités établies dans la stratégie 2017-2021 pour les ressources humaines, afin de remplacer certains indicateurs ou d'en établir de nouveaux là où existaient des écarts significatifs ou une emphase disproportionnée. Au titre de la recommandation n<sup>o</sup> 10, le vérificateur externe a invité l'OMPI à s'assurer que le portefeuille d'indicateurs d'exécution du programme et budget puisse être interprété de manière autonome par les États membres et que les niveaux de référence et les objectifs visés brossent un tableau fidèle des progrès réalisés entre deux exercices biennaux. Le groupe a invité le Secrétariat à mettre en œuvre ces recommandations à court terme.

63. La délégation de la Chine a remercié le vérificateur externe des comptes pour ses efforts productifs. La délégation a également salué son professionnalisme et l'excellente qualité de son travail. Le rapport d'audit faisait 16 propositions très constructives, en particulier concernant le cadre de gestion axée sur les résultats et la planification des ressources humaines. La délégation a pris note des observations du vérificateur externe des comptes sur les compétences linguistiques des ressources humaines. La délégation a évoqué le paragraphe 3.17 du rapport du vérificateur externe qui déclarait que "Selon le programme et budget 2018-2019, 42% des demandes de brevet ont été déposées en chinois, japonais et coréen en 2016, alors que 14% seulement des traducteurs du Secteur des brevets et de la technologie pouvaient travailler dans ces langues en 2018." Dans les plans de perfectionnement des compétences des ressources humaines, aucun indicateur d'exécution ne mesurait la diversification des compétences linguistiques du personnel, alors même qu'un tel indicateur revêtait une importance stratégique. L'accord contractuel était important, et l'indicateur d'exécution au sein du PCT l'était tout autant. La délégation était d'accord sur ce point. Le PCT produisait 75% des recettes de l'OMPI. L'OMPI devrait s'assurer que les compétences linguistiques du personnel pourraient permettre de combler le retard par rapport à l'évolution de la tendance des utilisateurs du PCT afin de garantir que l'OMPI puisse offrir des services opportuns, précis et de grande qualité à ses clients et s'assurer que le système de l'OMPI reste en bonne santé et continue à se développer à long terme. La délégation s'est dite favorable à ce qu'à l'avenir, lors de l'élaboration des programmes et des planifications budgétaires dans le cadre du programme du PCT et de la planification des ressources humaines, des indicateurs de progrès en matière de diversification linguistique des ressources humaines soient intégrés. La délégation était également d'accord avec d'autres observations concernant l'exécution. Ce n'est que lorsque les indicateurs d'exécution étaient appropriés que le travail et les objectifs au sein de l'OMPI sur les divers fronts pouvaient être mesurés afin de modifier la performance de l'OMPI à l'avenir. La délégation était ravie de constater que la direction de l'OMPI avait accepté la majorité des observations découlant de l'audit. Elle espérait que l'OMPI mettrait activement en œuvre ces suggestions.

64. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le vérificateur externe des comptes de la préparation du rapport et de son exposé. Elle a pris note avec satisfaction des conclusions positives du vérificateur externe en ce qui concerne le rapport financier de l'OMPI et de la conclusion du vérificateur externe concernant l'excellente qualité des états financiers. La délégation s'est dite satisfaite de constater qu'un certain nombre d'aspects liés à la gouvernance était en avance par rapport au reste du système des Nations Unies. Elle s'est félicitée de la qualité du système de contrôle interne, des réserves considérables visant à garantir la viabilité du financement de l'Organisation, de l'approche dynamique en ce qui concerne les différents niveaux de risque et du système de gouvernance reposant sur des objectifs concrets de direction. La délégation a par ailleurs pris note des recommandations du vérificateur externe des comptes dans un certain nombre de domaines dans lesquels il serait possible d'apporter des améliorations, notamment la surveillance systématique des réserves, le renforcement du système de gouvernance et du système de gestion axée sur les résultats, tenant compte de l'importance d'une politique efficace en matière de gestion des risques. Au vu de la décision adoptée à la vingt-neuvième session du PBC, la délégation estimait qu'il serait approprié que l'OCIS tienne des régulièrement des réunions avec le vérificateur externe des comptes afin d'organiser des séances d'information sur le fonctionnement efficace du système de gestion des risques et le système d'établissement de rapports et la mise en œuvre de ces points au sein de l'OMPI. La délégation estimait que les recommandations ayant trait au programme relatif aux ressources humaines, notamment le développement de la représentation géographique et la diversification des compétences linguistiques au sein du personnel, appelaient un examen attentif, ce qui permettrait de satisfaire aux exigences de l'Organisation en matière d'élargissement de la représentation géographique des traités administrés par l'OMPI. La délégation a remercié le Secrétariat de sa réponse opérationnelle aux recommandations du vérificateur externe des comptes et d'avoir communiqué des informations sur la mise en œuvre de ces recommandations les plus complètes possible.

65. La délégation des États-Unis d'Amérique a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Canada au nom du groupe B. Elle a remercié le vérificateur externe des comptes de son rapport et a salué l'opinion sans réserve émis à l'égard des états financiers vérifiés de 2018. Les examens menés par le vérificateur externe constituaient une partie importante de la structure de la supervision de l'OMPI pour garantir que les fonds étaient utilisés de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible. La délégation a encouragé le Secrétariat à accepter les recommandations de l'audit dans les meilleurs délais. La délégation a pris note du fait que du point de vue du vérificateur externe, il conviendrait de faire rapport plus régulièrement sur les activités de placements menées par le Directeur général afin d'en informer le PBC. La délégation s'est félicitée d'obtenir davantage d'explications de la part du vérificateur externe sur cette observation et sur le renforcement de la supervision. Au paragraphe 2.21, le vérificateur externe des comptes indiquait que l'OMPI affichait un faible niveau de fraude rapportée, d'après les cas d'actes répréhensibles signalés en 2018. La délégation a demandé si le vérificateur externe estimait qu'il existait un manque de signalement de la fraude au sein de l'Organisation. Elle s'est dite satisfaite des initiatives qui avaient été mises en œuvre ou qui étaient en cours pour améliorer la sensibilisation à la fraude parmi les membres du personnel et attendait avec intérêt des mises à jour et des évaluations du vérificateur externe à cet égard. Cependant, la délégation a pris note d'après l'enquête sur la performance et la santé que les personnes interrogées avaient fréquemment évoqué une culture de la peur, de la discrimination et de l'inégalité ainsi que des taux élevés de congés maladie au sein de l'Organisation. Il s'agissait d'informations préoccupantes qui semblaient mettre en évidence une éventuelle culture toxique du travail. La délégation a demandé si le vérificateur externe envisageait de surveiller et d'évaluer les progrès de la stratégie de bien-être. Enfin, s'agissant des observations du vérificateur externe sur la récompense liée aux résultats de l'Organisation, la délégation a précisé que les préoccupations des États membres n'étaient pas liées au pouvoir du Directeur général de distribuer des récompenses ou au montant total de la récompense à proprement parler. La préoccupation portait sur le fait que la récompense n'était pas distribuée en fonction du mérite individuel ou des résultats. La délégation était satisfaite que le vérificateur externe

encourage les consultations avec les États membres sur cette récompense à l'avenir, mais a demandé pourquoi cela ne figurait pas dans le rapport lui-même. Compte tenu des préoccupations soulevées dans le rapport concernant les responsables qui n'utilisent pas le système de classement correctement, seulement deux personnes ayant obtenu pour résultat "doit améliorer son travail" ou "travail insuffisant" en 2017, la délégation estimait que le mérite de cette récompense pouvait être remis en cause.

66. La délégation du Mexique a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Honduras au nom du GRULAC. La délégation a remercié le vérificateur externe de son excellent travail. Elle a pris note des résultats de l'évaluation de la direction et de la gestion des ressources humaines et a également remercié le Secrétariat d'avoir accepté les recommandations et leurs éléments spécifiques à court terme. Elle a également remercié le vérificateur externe de sa présentation orale du programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, étant donné qu'il avait été indiqué que le choix de l'affectation des ressources pour ce programme était toujours effectué en consultation avec les membres de l'Organisation.

67. En réponse à l'observation portant sur la manière dont il travaillait avec l'OCIS, le vérificateur externe a confirmé qu'il participait à chaque réunion de l'OCIS et qu'il effectuait une présentation actualisée du travail qu'il entreprenait. S'agissant du contenu de ces présentations et informations communiquées à l'OCIS, il était relativement conforme aux normes internationales relatives aux exigences d'audit, pour ce qui est de ce qui doit être officiellement présenté afin de satisfaire à des normes professionnelles. Ces présentations servaient également de bonne occasion de nouer un dialogue sur des questions comme la gestion des risques et d'autres problèmes que l'Organisation rencontrait. De ce point de vue, il s'agissait d'un dispositif productif. Après cette première année de travail avec l'OCIS, le vérificateur externe voulait s'appuyer sur ce travail pour aller de l'avant afin de pouvoir dispenser ses meilleurs conseils et observations à partir de ce qu'il observait à travers son travail de vérification. L'OCIS pouvait ensuite s'appuyer sur ces informations lorsqu'il rendait compte au PBC. S'agissant de la supervision des résultats en matière de placements, le vérificateur externe avait le sentiment que le règlement financier et son règlement d'exécution commun, en l'état, exigeaient que le Directeur général informe le PBC, sur une base régulière, des placements effectués par l'Organisation. Le vérificateur externe pensait qu'il serait possible de modifier l'équilibre entre ces rapports afin qu'il y ait davantage de rapport de la part du Secrétariat plutôt que de la part de l'OCIS. Il était important que le Secrétariat s'appuie sur son savoir et son expérience. Il était possible que le Comité consultatif pour les placements s'appuie plus fortement sur des avis externes indépendants pour nourrir les travaux du comité afin que celui-ci puisse s'appuyer sur ces conseils d'experts indépendants dans le domaine de l'investissement plutôt que de s'en remettre à l'OCIS en la matière. Le vérificateur externe considérait que l'OCIS avait pour rôle de donner son point de vue sur la manière dont le contrôle, y compris le Comité consultatif pour les placements, fonctionnait plutôt que de fournir une garantie directe sur les stratégies de placements et les résultats. Le vérificateur externe souhaitait travailler avec l'Organe et avec le Secrétariat pour voir comment il était possible d'approfondir cet aspect afin de s'assurer de modifier l'emphase mise sur les rapports. Le vérificateur externe a relevé que très régulièrement lors de ses réunions, il saluait le faible taux de signalement de fraude. Le vérificateur externe n'avait pas le sentiment qu'il y ait un problème particulier au sein de l'OMPI qui soit inhabituel au regard du reste du système des Nations Unies. Il avait le sentiment que c'était une question plutôt générique. Les éléments positifs sur lesquels les États membres pouvaient s'appuyer étaient la manière dont le Secrétariat s'était investi dans le problème du risque de fraude. La réalisation d'une évaluation des risques de fraude constituait la première étape d'un examen proactif du nombre de risques de fraude auxquels l'organisation était exposée et, en concentrant ses efforts sur ces domaines de risque, il était plus facile de déterminer et de s'assurer que les travaux de vérification interne et les autres contrôles traitaient le risque de fraude. Améliorer l'environnement en termes de stratégies antifraude et d'évaluation des risques placerait l'Organisation en bien meilleure position pour répondre, rendre compte, identifier et atténuer les risques de fraude. Il existait

une réticence à entreprendre ces évaluations des risques de fraude dans l'ensemble de l'Organisation. Le vérificateur externe considérait qu'entreprendre une telle évaluation serait une démarche positive de l'OMPI. C'était une chose que le vérificateur externe examinerait afin de s'assurer qu'après avoir entrepris cette évaluation des risques, celle-ci serait effectivement intégrée et atteindrait une certaine maturité au sein de l'Organisation et figurerait régulièrement dans les rapports du vérificateur externe des comptes en ce qui concerne la suite donnée à ces recommandations. Pour ce qui est de la stratégie de bien-être, le vérificateur externe suivrait les progrès réalisés par l'OMPI concernant les recommandations qu'il avait formulées dans ce domaine. C'était une question que le vérificateur aux comptes continuerait d'examiner et dont il continuerait à rendre compte dans ses réponses à la mise en œuvre des recommandations. Il serait bon que le Secrétariat rende compte de ces indicateurs et des progrès accomplis aux États membres. C'était un point que le vérificateur externe surveillerait durant le processus d'audit. S'agissant du programme de récompenses et de reconnaissance, l'audit était largement axé sur la vérification de la conformité aux règlements. Les observations du vérificateur externe reposaient avant tout sur la confirmation du fait que rien dans le règlement de la CFPI ou du règlement financier ne rendait cette récompense inappropriée ou contraire aux autorités qui régissent l'Organisation. Il s'agissait de la réponse officielle de l'audit. Comme la délégation des États-Unis d'Amérique l'avait souligné, il serait prudent de déduire de cette observation que le Secrétariat devrait s'entretenir avec les États membres afin de déterminer si de telles récompenses pourraient être accordées à l'avenir. Compte tenu de certaines observations de la Cinquième commission des Nations Unies et de la CFPI, il serait certainement prudent d'examiner l'évolution de ces éléments et d'en discuter avec les États membres.

68. Le Secrétariat a remercié les vérificateurs externes pour le travail accompli durant ce premier cycle. S'agissant des investissements, guidés par les recommandations du vérificateur externe, le Secrétariat avait saisi l'occasion de la présentation des États financiers qui avait eu lieu la veille pour communiquer aux délégations davantage d'informations sur les placements, la manière dont ils étaient réalisés, l'environnement de contrôle et la gouvernance des investissements. Pour être plus précis, le Secrétariat avait assuré au PBC qu'il s'en remettait aux conseillers et à leur expertise pour les conseils en matière de placements. Ils faisaient partie de la procédure du Comité consultatif pour les placements. Le Secrétariat entretenait des contacts avec eux de manière continue à des fins de suivi et afin d'apporter tout changement nécessaire. Dans l'additif au rapport du vérificateur externe, le Secrétariat avait accepté toutes les recommandations et essayait de mettre en œuvre certaines d'entre elles lorsque l'occasion se présentait, comme les indicateurs relatifs aux ressources humaines pour le programme 23. Ceux-ci seraient présentés dans le cadre du programme et budget révisé. Le Secrétariat avait intégré ces indicateurs. La mise en cohérence de la présentation des rapports de la DSI avec l'exercice financier avait également été mise en place. S'agissant des rapports en matière de placements, ce que le Secrétariat avait présenté la veille constituait une réponse à cette recommandation. Cependant, le Secrétariat se laisserait guider par l'Organe et les vérificateurs pour tout autre rapport qui pourrait s'avérer nécessaire. Étant donné que le vérificateur externe n'était pas présent la veille lorsque le Directeur général avait présenté ses observations liminaires, le sous-directeur général a saisi cette occasion, pour remercier, en son nom et au nom du Secrétariat, le vérificateur externe pour son engagement positif et constructif ainsi que pour toutes ses précieuses contributions au travail de l'Organisation.

69. Le vérificateur externe a remercié les délégations de leurs observations positives et a pris note de nombre d'entre elles. Il a également relevé qu'il inscrirait ces éléments dans sa planification de l'audit de l'année prochaine. Le vérificateur externe a souligné qu'il s'agissait d'un rapport très positif. Il avait mis en lumière un grand nombre de problèmes pour lesquels l'OMPI avait fait preuve de bonnes pratiques. Étant donné qu'il s'agissait de bonnes pratiques, le vérificateur externe examinerait comment le Secrétariat pourrait s'appuyer encore davantage sur ces dispositions. Le vérificateur externe continuerait de veiller à ce que ses audits

maintiennent le Secrétariat en état d'alerte et il a conclu en déclarant que cet engagement avait été positif.

70. En l'absence de demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté :

71. Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du Rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/30/4).

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)**

72. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/30/5.

73. Le Président a ouvert les débats sur le point 6 de l'ordre du jour, en expliquant que, conformément à la Charte de la supervision interne de l'OMPI, le directeur de la Division de la supervision interne (DSI) devait soumettre chaque année un rapport de synthèse au PBC, pour rendre compte des activités de supervision interne menées au cours de la période considérée. Ce rapport donnait un aperçu des activités de la DSI menées durant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et le 30 juin 2019. Le président a invité le directeur de la DSI à présenter le rapport.

74. Le Secrétariat (le directeur de la DSI) a indiqué que, conformément à la Charte de la supervision interne de l'OMPI, il était ravi de rendre compte des activités menées par la DSI durant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et le 30 juin 2019. Le rapport annuel figurait dans le document WO/PBC/30/5. La DSI avait tenu compte d'un certain nombre de facteurs dans l'établissement de son programme de travail, tels que : évaluation des risques, pertinence, incidence au niveau national, cycle de supervision, observations présentées par la direction de l'OMPI, observations formulées par les États membres et ressources disponibles. Le projet de programme de travail de supervision a également été examiné par l'Organe consultatif indépendant de surveillance et a bénéficié des conseils de ce dernier avant d'être finalisé, conformément au paragraphe 28.a) de la Charte de la supervision interne. Au moment du rapport, la DSI avait intégralement mis en œuvre le plan de supervision de 2018, et la mise en œuvre du plan de travail de 2019 se trouvait sur la bonne voie. Pendant la période couverte par le rapport, les audits et les évaluations de la DSI ont abordé les principaux domaines opérationnels suivants : systèmes de sécurité en matière d'accès physique; portefeuille de projets pour la planification des ressources de l'OMPI (ERP); fonds fiduciaires gérés par l'OMPI; mise en œuvre de la stratégie de l'OMPI en matière d'assurance informatique; mécanisme pilote de compensation du PCT; projet pilote sur le perfectionnement professionnel et l'évolution de carrière (Phase 2); Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique; corrections d'office apportées dans le cadre du Service d'enregistrement de Madrid; systèmes de gestion des demandes des clients. Certaines des nouvelles initiatives que la DSI a entreprises dans le domaine de la technologie seraient intégrées aux outils de la DSI avec la poursuite de l'utilisation des systèmes de gestion en matière d'audit, afin d'encourager des processus intégrés, l'utilisation de tableaux de bord afin de mieux renseigner sur la gestion des recommandations, l'expansion des outils d'analyse des données, pour appuyer les contrôles internes et la gestion des risques ainsi que l'utilisation de données infographiques, pour simplifier les rapports d'évaluation. Un système informatisé de gestion des dossiers a été mis au point en interne et est utilisé par la Section des enquêtes de la DSI depuis le début de l'année. Ce système a été conçu pour le dépôt de tous les dossiers et documents d'enquête. Il permet de suivre les activités d'enquête et facilite l'accès aux documents et aux éléments de preuve pour chaque enquête. La DSI s'est également engagée à encourager l'apprentissage institutionnel en mettant au point un module en ligne pour apprendre à utiliser les évaluations dans le cadre du cycle de gestion. Elle a lancé des exercices conjoints entre les sections

chargées de l'audit interne et de l'évaluation afin, entre autres, de tirer parti des synergies potentielles, d'éviter les chevauchements d'activités et de renforcer la valeur ajoutée. L'audit et l'évaluation conjoints de la Politique de l'OMPI en matière d'égalité des sexes, actuellement en cours font office d'un projet pilote. Au cours de la période considérée, 21 nouveaux dossiers ont été enregistrés (ce qui représente une baisse de 47% par rapport à la période considérée précédente) et 19 dossiers ont été classés. Au 30 juin 2019, 14 dossiers étaient en cours d'enquête, dont quatre au stade de l'évaluation préliminaire, huit au stade de l'enquête complète et deux en suspens du fait de l'absence prolongée d'un fonctionnaire concerné ou d'une procédure en cours par une autre entité. Sur les dossiers en suspens, six ont été ouverts en 2019, six en 2018, un en 2017 et un en 2016. Au 1<sup>er</sup> juillet 2019, le délai moyen pour traiter un dossier était de 5,5 mois. Le Secrétariat a également indiqué qu'en ce qui concerne la recommandation de l'OCIS de passer d'un calcul en mois à un calcul en jours, cette modification avait déjà été intégrée dans le projet de politique en matière d'enquêtes et dans le manuel et ces projets, après consultation en interne et avec l'OCIS, se trouvaient actuellement entre les mains des États membres afin qu'ils formulent leurs observations. S'agissant des recommandations, la DSI a continué de gérer les recommandations et d'en rendre compte au moyen du système TeamCentral®, qui facilitait le dialogue avec les chefs de programme et leurs suppléants en vue d'un suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations ouvertes. À la date d'établissement du présent rapport, on comptait 155 recommandations ouvertes, dont 68 étaient jugées prioritaires et 87 présentaient un degré de priorité moyen. Les recommandations de la DSI représentaient 85% de l'ensemble des recommandations de supervision ouvertes. Aucune recommandation de la DSI n'a été close sans avoir été mise en œuvre au cours de la période considérée. Le vérificateur externe des comptes a clôturé quatre recommandations issues d'un audit de conformité concernant les voyages et bourses, effectué en 2015, au motif que la direction a accepté les risques correspondants. En plus de ses activités de supervision prévues, la DSI a continué à donner des conseils professionnels sur les politiques et procédures de l'Organisation, la gestion des risques et les contrôles internes. La DSI a poursuivi ses interactions avec l'OCIS, faisant rapport sur la mise en œuvre du plan de supervision interne, examinant les résultats de la supervision et d'autres aspects concernant le travail et le fonctionnement de la Division et sollicitant l'avis de l'OCIS, le cas échéant. La DSI entretient de bonnes relations de travail avec le vérificateur externe des comptes au moyen de réunions régulières sur les questions d'audit, de contrôle interne et de gestion des risques. La DSI a régulièrement rencontré le médiateur et le chef du Bureau de la déontologie pour assurer un excellent travail, une organisation et une aide complémentaire de bonne qualité. Au titre des efforts qu'elle déploie pour mieux expliquer et faire comprendre la fonction de supervision interne, la DSI a poursuivi son travail de sensibilisation à l'intention du personnel de l'OMPI à travers l'organisation de cours d'initiation à l'intention des nouveaux fonctionnaires, le bulletin de la DSI, le tableau de bord de la DSI et les exposés présentés aux directeurs et à la haute direction selon que de besoin. La DSI a continué à recueillir les avis de ses collègues sur la qualité de ses travaux de supervision au moyen d'enquêtes sur le niveau de satisfaction des clients après chaque mission. L'analyse des résultats d'enquête consolidés faisait état d'un taux de satisfaction de 85% pour les services fournis à l'issue des missions, et de 77% un an après les missions. Pendant la période considérée, la DSI a poursuivi activement et utilement ses activités de collaboration et de création de réseaux avec les autres organisations et entités des Nations Unies. En particulier, la DSI a participé activement aux réunions annuelles de réseautage des représentants des Nations Unies en matière d'audit, d'évaluation et d'investigation. Aux fins de l'exécution de son mandat, la DSI s'était vu allouer un budget biennal de 5,072 millions de francs suisses, soit 0,73% du budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019. Dans l'ensemble, le niveau actuel des ressources humaines et financières s'était avéré suffisamment adéquat pour que la DSI puisse couvrir efficacement les domaines hautement prioritaires tels que recensés dans ses plans de travail. Dans le cadre de son perfectionnement professionnel continu, le personnel de la DSI a participé à diverses activités de formation afin d'acquérir de nouvelles connaissances, aptitudes techniques et autres compétences pour accroître l'efficacité et l'efficacité opérationnelles de la DSI dans

l'exécution des tâches de supervision. En moyenne, chaque membre du personnel de la DSI a suivi une formation de 10 jours qui comprenait la prévention et la détection de la fraude, les techniques de recherche d'investigation, l'analyse des données, l'application de visualisation de tableaux, la saisie des données numériques, la cybersécurité, la gestion des conflits, l'évaluation des politiques de science et innovation et l'outil TeamMate. Le Secrétariat a informé le comité qu'après avoir accepté les recommandations des vérificateurs externes des comptes, la DSI avait décidé de faire coïncider le cycle de planification et de reddition de compte avec l'exercice financier afin de permettre aux contributions de s'intégrer dans la déclaration des assurances de contrôle interne à la place de la période actuelle comprise du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. Par conséquent, le prochain rapport annuel de 2020 couvrirait une période de six mois durant la transition. À compter de 2021, les rapports se feraient sur la base de l'année civile afin de les faire coïncider avec les états financiers annuels. Après avoir conclu ses remarques, le Secrétariat a remercié les délégations de leur aimable attention et s'est déclaré disposé à répondre à toutes les questions ou à écouter toutes les observations.

75. Le président a remercié le Secrétariat de sa présentation du rapport. Avant d'inviter l'assistance à formuler ses observations, le président a pris note du dernier paragraphe du rapport où il était proposé de modifier la période de rapport afin de la faire coïncider avec les états financiers annuels ainsi que le rapport du vérificateur externe des comptes. Cette proposition avait été reprise conformément à la proposition du vérificateur externe. Le président a invité les délégations à formuler leurs observations et questions sur le rapport en général, y compris sur cette question particulière et d'indiquer si elle était acceptable à leurs yeux. Il a proposé de très légèrement modifier le paragraphe de décision afin de refléter ce point. Le président a déclaré qu'il donnerait lecture de ce à quoi ressemblerait le paragraphe de décision, si les délégations étaient d'accord avec la recommandation du vérificateur externe des comptes que le directeur de la DSI leur avait présentée. Le président a ensuite lu le projet de paragraphe de décision sur ce point, qui se présenterait ainsi : Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du "Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)", document WO/PBC/30/5, et a demandé, pour les rapports futurs, que le directeur de la Division de la supervision interne fasse coïncider la période couverte par le rapport annuel avec celle des programmes de travail de la DSI et les états financiers annuels. Le président a pris note que le directeur de la DSI avait établi un plan de transition pour faire coïncider la période couverte par ces rapports et, que si les délégations étaient d'accord, il s'appliquerait pour les deux prochaines années du PBC. Le président a ensuite ouvert le débat sur le rapport et la présentation, mais également sur la décision concernant ce point particulier. Il a indiqué que la décision allait être distribuée au format papier et a invité les délégations à formuler leurs observations.

76. La délégation de la Croatie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le directeur de la DSI pour son rapport annuel tel que présenté dans le document WO/PBC/30/5. Le groupe considérait que la DSI jouait un rôle crucial en assurant le contrôle interne des finances de l'OMPI, de concert avec le vérificateur externe des comptes, et contribuait à la gestion transparente des finances. Le groupe a pris note que la plupart des recommandations ouvertes comportaient un degré de priorité élevé ou moyen et considérait que le Secrétariat les mettrait en œuvre en conséquence, afin de garantir la transparence. Il s'est dit satisfait de celles déjà appliquées par la DSI. S'agissant de la deuxième question, la délégation n'avait pas consulté le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, mais trouvait cette recommandation acceptable.

77. La délégation du Canada, parlant au nom du groupe B, s'est félicitée des efforts constants de la DSI, en collaboration avec l'OCIS et le vérificateur externe pour leur rôle crucial consistant à assurer des contrôles internes efficaces et une utilisation efficiente des ressources au sein de l'OMPI. Le groupe a remercié la DSI pour le rapport figurant dans le document WO/PBC/30/5. Le rapport, à l'instar des années précédentes, donnait un aperçu complet des fonctions de l'Organisation et le groupe estimait que ce rapport constituait une source d'information

précieuse qui pourrait servir de référence tout au long de l'année. Comme toujours, le groupe a encouragé le Secrétariat à mettre en œuvre les recommandations de l'audit interne dans les meilleurs délais. Le groupe s'est félicité du fait que la DSI avait mené plusieurs activités de façon indépendante et constructive. Quant à la question du président relative à l'harmonisation de la périodicité des rapports, le groupe n'avait pas de point de vue particulier dans l'immédiat, mais les États membres pourraient avoir quelques mots à dire à ce sujet à titre individuel.

78. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est dite satisfaite du travail accompli par la Division de la supervision interne et a remercié la DSI pour son rapport exhaustif. Elle a encouragé le Secrétariat à mettre en œuvre les recommandations d'audit de la DSI dès que possible, en particulier les recommandations hautement prioritaires antérieures à 2017 qui exposaient l'Organisation à des risques importants tant qu'elles restaient ouvertes. La délégation a remercié le Secrétariat et la DSI de leurs efforts constants déployés pour mettre en œuvre et clore les recommandations d'audit. Elle apprécierait davantage d'informations de la part du Secrétariat concernant les efforts actuellement déployés pour mettre en œuvre les 34 recommandations ouvertes faites entre 2011 et 2015. La délégation a pris note que quatre programmes représentaient 50% des recommandations ouvertes jugées hautement prioritaires, notamment les programmes des communications et des ressources humaines. Elle souhaitait davantage d'informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations, en particulier pour les programmes qui affichaient un nombre considérable de recommandations d'audit ouvertes également pendant la dernière période de rapport. Concernant les activités d'enquêtes, la délégation a relevé une baisse de près de 50% du nombre de dossiers ouverts par rapport au dernier rapport et a sollicité davantage d'informations sur les raisons potentielles de cette baisse significative, en particulier dans la mesure où le vérificateur externe des comptes avait fait part de ses préoccupations quant au faible taux de signalement au sein de l'Organisation. Pour être plus précis, sur les 19 dossiers qui étaient classés, cinq cas étaient avérés. La délégation a demandé si les 14 dossiers restants avaient été classés parce qu'ils étaient non avérés ou non fondés.

79. La délégation de l'Ouganda, parlant au nom du groupe des pays africains, a félicité le directeur de la DSI pour le rapport figurant dans le document WO/PBC/30/5 qui faisait la synthèse des activités de supervision interne menées pendant la période concernée conformément à la Charte de la supervision. Le groupe a souligné le rôle important que la DSI jouait pour assurer un fonctionnement efficace de l'Organisation grâce au renforcement des contrôles internes et de la transparence, et pour proposer des outils innovants pour l'exécution des mandats des différents organes de l'OMPI. Le groupe était satisfait des progrès réalisés par la DSI dans l'accomplissement de son mandat, y compris, entre autres choses, en ce qui concerne le recensement et l'examen des plaintes du personnel, l'audit de l'utilisation des ressources, l'audit des systèmes de sécurité des accès physiques et des fonds fiduciaires gérés par l'OMPI. Le groupe a souligné l'importance des évaluations en cours, y compris l'audit de la politique relative à l'égalité des sexes de l'OMPI et les évaluations externes de la qualité. Il a salué le nouvel accent mis par la Division sur la lutte contre la fraude et les abus au moyen d'activités préventives, notamment la participation à des exercices d'évaluation des risques de fraude et la conception de modèles de sensibilisation-formation de concert avec le Bureau du contrôleur. Le groupe a remercié la DSI pour un certain nombre de recommandations qui avaient été formulées. Cependant, le groupe était préoccupé par le fait qu'un grand nombre de ces recommandations, notamment les recommandations de longue date, doivent encore être mises en œuvre. Il a par conséquent encouragé les organes de l'OMPI auxquels ces recommandations s'adressaient à veiller à leur mise en œuvre, en accordant la priorité aux plus anciennes. En ce qui concerne la périodicité du rapport, la délégation n'avait pas d'avis pour l'heure, tant qu'elle n'avait pas consulté les États membres.

80. La délégation de la Chine a remercié le directeur de la Division de la supervision interne pour son rapport très instructif et très détaillé. Elle a remercié la DSI pour tous ses efforts visant à accroître le contrôle interne et à réduire les risques. La délégation a déclaré qu'elle était ravie

de constater qu'afin d'améliorer l'efficacité et les compétences professionnelles des employés de la DSI, celle-ci avait proposé de nombreuses formations à ses employés. S'agissant des activités d'audit de la DSI, la délégation a sollicité des éclaircissements concernant le mécanisme pilote de compensation du PCT et le paragraphe 43. Au paragraphe 43, il était indiqué qu'il était proposé d'apporter une modification au règlement d'exécution du PCT de manière à ce qu'il soit adapté et conforme aux procédures de compensation et méthodes de travail actuelles. Ce projet était un projet pilote. En différentes occasions, la délégation avait indiqué que compte tenu de la réglementation financière actuelle de la Chine, la Chine ne pouvait participer au projet pilote. Dans ces circonstances, la délégation souhaitait savoir s'il était nécessaire, dans ce cas, d'apporter des modifications au règlement du PCT. Elle a demandé si une modification devait intervenir, de quel type de modification il s'agirait et si cette modification serait débattue plus avant au sein du groupe de travail du PBC avant de tirer des conclusions.

81. La délégation de Singapour, parlant en son nom propre, a remercié la DSI pour ce travail de rapport exhaustif. Elle attendait avec intérêt l'amélioration que la visualisation pourrait apporter à l'expérience des utilisateurs. La délégation a pris note des perspectives positives du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, en termes d'incidence sur la contribution aux objectifs stratégiques de l'OMPI et de croissance potentielle. La délégation a pris note de la recommandation préconisant que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique n'accroisse pas le nombre de projets au-delà des projets déjà en cours et de continuer à mettre l'accent sur la qualité comme indiqué au paragraphe 54. Elle a sollicité des explications concernant le processus d'évaluation de la qualité et a demandé si des réflexions étaient engagées concernant la poursuite des projets existants ou leur éventuel remplacement.

82. La délégation du Japon a appuyé la déclaration faite par la délégation du Canada au nom du groupe B. Elle a remercié le directeur de la DSI de son rapport détaillé qui donnait une vue d'ensemble exhaustive du travail de supervision de la DSI. Elle était d'avis que l'importance des activités internes de supervision ne devrait pas être sous-estimée parce que ces activités étaient essentielles pour s'assurer de la mise en œuvre de pratiques de gestion saines dans l'ensemble de l'organisation. Elle espérait que le Secrétariat prendrait les mesures appropriées pour donner suite aux recommandations formulées par la DSI.

83. Le Secrétariat a pris note qu'un certain nombre de délégations étaient préoccupées par la mise en œuvre des recommandations en suspens. Le Secrétariat a déclaré qu'il se montrerait négligent s'il n'effectuait pas sa traditionnelle intervention à ce sujet. Si les délégations examinaient soigneusement le rapport de la DSI, elles constateraient qu'au paragraphe 63, il était très clair que le Directeur général avait la responsabilité de veiller à ce qu'il soit donné effet sans tarder à toutes les recommandations du directeur de la DSI et des autres organes de surveillance. Le Directeur général répondait à cette invitation et déléguait sa responsabilité aux chefs de programme qui assumaient cette responsabilité tout aussi sérieusement. Le Secrétariat a indiqué, comme il l'avait fait par le passé, que, souvent, le nombre de recommandations d'audit qui étaient formulées par la DSI lors d'une année donnée était supérieur au nombre des recommandations closes. Dans le cas en question, le Secrétariat était ravi de constater qu'il avait clos 67 des 180 recommandations ouvertes, ce qui représentait 37% de recommandations closes. Le Directeur de la DSI et son équipe avaient encore ajouté 42 recommandations supplémentaires, soit une augmentation de 23, ce qui signifiait que le Secrétariat avait encore clos 25 recommandations de plus que celles ouvertes dans ce cas particulier. C'est ce que l'on pouvait lire à la page 17 du rapport. Le Secrétariat a également souligné que s'agissant de la question des recommandations ouvertes depuis plus de trois ans et de celles hautement prioritaires, il avait discuté de cette question, comme le rapport du président de l'OCIS l'indiquait. Le paragraphe 43 du rapport annuel de l'OCIS indiquait que compte tenu du nombre élevé de recommandations formulées de longue date par la DSI, l'OCIS avait suggéré de procéder à un examen périodique afin de s'assurer de leur pertinence et de réévaluer le niveau de risque résiduel. Le Secrétariat a également précisé que l'OCIS

suggérait également que l'Organe avait été informé que le Secrétariat et la DSI prévoyaient de passer en revue d'ici à la fin de l'année les recommandations qui avaient été formulées il y a au moins trois ans. Il s'agissait-là d'un travail en cours de réalisation. Le Secrétariat espérait que la prochaine fois qu'il reviendrait sur ce rapport, il aurait une meilleure compréhension des priorités considérées comme élevées ou de celles qui n'étaient plus pertinentes et que les chiffres diminueraient en conséquence. Il a saisi cette occasion pour souligner qu'il entretenait de très bonnes relations avec la Division de la supervision interne et a remercié l'OCIS de faciliter ce type de suivi afin de faciliter le travail.

84. Répondant aux questions de la délégation des États-Unis d'Amérique, le Secrétariat (directeur, DSI) a expliqué que la diminution du nombre de dossiers cette année-là pouvait être attribuée à la maturité de l'Organisation ainsi qu'au fait que l'année précédente avait été marquée par un score exceptionnellement élevé avec plus de 40 dossiers ouverts. Cela avait été une année tout à fait anormale. Le Secrétariat traitait en moyenne une trentaine de dossiers par an, comme le montraient les données des années précédentes. Cette diminution s'expliquait en partie par la maturité de l'organisation et par le fait que, l'année précédente, il y avait eu deux initiatives en collaboration avec le Bureau du contrôleur sur la sensibilisation à la fraude, qui était un très vaste programme. Un module de formation était également disponible en ligne. Il s'agissait donc du résultat de toutes ces activités réunies. Lorsque les vérificateurs externes des comptes avaient fait état d'un faible nombre de signalements, le Secrétariat a expliqué que ce que les vérificateurs externes entendaient par-là, c'était que dans toute organisation, il pouvait exister une éventuelle insuffisance en matière de signalements. Le Secrétariat a fait observer que dans le rapport, les vérificateurs externes avaient également comparé la tendance observée au sein de l'OMPI aux conclusions du Groupe des vérificateurs externes des Nations Unies, qui indiquaient que l'Organisation se situait dans les limites acceptables. Dans cette mesure, ce résultat était tout à fait normal. En ce qui concerne les 14 dossiers en suspens, le Secrétariat a noté qu'il s'agissait de dossiers en instance à la date du rapport. Ce chiffre ne comprenait pas les dossiers qui avaient été classés parce que non fondés. Quant à l'intervention de la délégation de la Chine concernant le mécanisme pilote de compensation du PCT, le Secrétariat a indiqué que certains collègues présents pourraient apporter davantage de précisions à ce sujet. Du point de vue du vérificateur, au cours de l'audit, le Secrétariat avait constaté que le mécanisme pilote avait été extrêmement fructueux. Évoquant le rapport, le Secrétariat a indiqué qu'il avait permis des économies considérables et facilité les opérations. Ayant pris acte du succès du mécanisme pilote, le Secrétariat avait l'intention d'en poursuivre le déploiement. Dans cette perspective, le Secrétariat recommandait d'apporter une modification au règlement d'exécution afin de faciliter le déploiement ultérieur du concept de compensation, qui avait fait ses preuves dans le cadre du projet pilote.

85. En ce qui concerne l'intervention de la délégation de la Chine, qui s'inquiétait du fait que la Chine n'était pas encore prête et ne serait pas prête dans un avenir prévisible à passer à ce système de compensation, le Secrétariat a fait observer que la proposition de passer à un système de compensation avait été largement examinée par le Groupe de travail du PCT à sa session de juin, un mois auparavant. Le groupe de travail avait décidé, à l'unanimité, d'adresser pour approbation à l'Assemblée du PCT un ensemble de propositions de modification du règlement cette année. Il était très important de noter que cet ensemble de modifications du règlement d'exécution établirait un système très souple. En substance, les offices et les pays qui étaient prêts à passer au mécanisme de compensation seraient en mesure de le faire sur la base du cadre juridique modifié du PCT. Pour les offices qui n'étaient pas prêts à effectuer la transition, ils continueraient à transférer les frais comme ils le faisaient actuellement. Si l'on attendait des offices qu'ils déploient des efforts en vue de passer au nouveau système de compensation à moyen et long termes, les offices qui pourraient ne jamais être prêts à passer à un tel système trouveraient toujours une base juridique pour continuer à transférer les frais comme ils le faisaient à l'heure actuelle. Si la Chine n'était pas en mesure de passer à un système de compensation dans un avenir prévisible, elle pourrait continuer à transférer les taxes comme elle le faisait actuellement.

86. En ce qui concerne l'intervention de la Délégation de Singapour concernant le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, le Secrétariat (directeur, DSI) a expliqué que la recommandation qu'il avait faite de ne pas accroître le nombre de projets au-delà des 10 projets existants découlait essentiellement du concept de viabilité. Pour les évaluations, le Secrétariat suivait les normes et directives du groupe d'évaluation des Nations Unies, ainsi que les directives de l'OCDE, comme indiqué dans la Charte. Au vu de ces directives, lorsque le Secrétariat avait examiné le concept de viabilité, il en était arrivé à cette recommandation, mais cela ne voulait pas dire qu'il ne pourrait y avoir aucune expansion à l'avenir. Le rapport faisait valoir que le Secrétariat devrait consolider ce sur quoi le Bureau travaillait à ce moment donné avant d'éventuellement envisager de nouvelles expansions.

87. Le président a repris la parole pour rassurer les délégations quant au fait que durant la procédure, il avait entendu une ou deux d'entre elles déclarer qu'elles souhaitaient disposer de plus de temps pour consulter les groupes régionaux sur la modification proposée du libellé de la décision, en particulier en ce qui concerne la modification de la périodicité des rapports. La décision avait été distribuée sur papier afin que les délégations puissent l'examiner. Le président a informé les délégations qu'il reviendrait sur le paragraphe de décision immédiatement après la pause déjeuner, lorsque la plénière se réunirait de nouveau, ce qui laisserait aux délégations le temps de la digérer, si nécessaire, et d'en discuter au sein de leurs groupes. Avant d'ajourner ce point de l'ordre du jour avant le déjeuner, le président a rouvert la séance pour d'autres questions, commentaires et éclaircissements du Directeur de la DSI ou du Secrétariat. En l'absence d'autres demandes d'intervention, le président a procédé à l'ajournement du point 6 de l'ordre du jour. Le président a indiqué qu'il prendrait la décision officielle après le déjeuner, en vertu de laquelle les délégations prendraient note du rapport annuel et modifieraient également la période couverte afin de la faire coïncider avec celle des autres documents et procédures de l'OMPI.

88. Après la pause déjeuner, le président a rouvert le point 6 de l'ordre du jour et a indiqué qu'un projet de décision modifié avait été distribué sur papier avant le déjeuner; il a ensuite invité les délégations à formuler leurs observations sur ce projet de décision au titre du point 6 de l'ordre du jour.

89. La délégation du Canada, parlant au nom du groupe B, a déclaré qu'elle avait discuté avec le Contrôleur et le Contrôleur adjoint et qu'elle avait cru comprendre que le libellé qui refléterait l'intention figurerait dans la dernière partie de la phrase après la virgule, et se présenterait ainsi : "ainsi que celle des états financiers annuels". Le groupe a demandé au Secrétariat de confirmer que c'était également ce qu'il avait compris et qu'il était satisfait de la clarté de la formulation, ce qui serait très utile.

90. Le président a remercié la délégation du Canada, parlant au nom du groupe B et a confirmé que le Secrétariat convenait que cela était cohérent, en accord avec sa compréhension, qui portait sur la période couverte. Il a ensuite lu le paragraphe de décision qui a été adopté.

91. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) (document WO/PBC/30/5) et a demandé, pour les rapports futurs, que le directeur de la Division de la supervision interne fasse coïncider la période couverte par le rapport annuel avec celle des programmes de travail de la DSI et les états financiers annuels.

## **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)**

92. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/30/6.

93. Le président a ouvert le point 7 de l'ordre du jour, Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI), présenté dans le document WO/PBC/30/6. Il a expliqué que le document complétait les précédents rapports sur l'état d'avancement soumis au PBC en donnant aux États membres une mise à jour de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations en suspens adressées aux organes délibérants de l'OMPI qui découlaient des évaluations réalisées par le CCI durant la période allant de 2010 à la fin du mois de mars 2019. Le président a invité le Secrétariat à présenter le point 7.

94. Le Secrétariat a expliqué que le document soumis à l'examen du PBC, proposait une mise au point des progrès accomplis concernant les recommandations en suspens présentées aux instances délibérantes de l'OMPI et découlant des évaluations réalisées par le CCI durant la période allant de 2010 à la fin mars 2019, avec également les propositions du Secrétariat concernant l'état actuel de ces dernières en vue de leur examen par les États membres. Le Secrétariat a rappelé que les recommandations destinées aux chefs de secrétariat étaient soumises à l'OCIS pour examen. Depuis le dernier rapport soumis aux États membres sur le même sujet, document PBC/28/6, le CCI avait publié cinq nouveaux rapports, dont quatre concernant l'OMPI. Ces nouveaux rapports ont été signalés comme tels avec les mises à jour sur l'état d'avancement au regard des précédents rapports mettant en évidence les changements apportés par rapport à la période précédente. À la fin du mois de mars 2019, sous réserve de l'approbation par les États membres des recommandations figurant dans le présent rapport, il n'y aurait plus qu'une seule recommandation adressée aux organes délibérants de l'OMPI qui demeurerait en suspens, toutes les autres recommandations ayant été classées (mises en œuvre, jugées non pertinentes pour l'OMPI ou non acceptées). Le Secrétariat a par ailleurs expliqué qu'à la fin du mois de mars 2019, 86% des 320 recommandations du CCI émises depuis 2010 et intéressant l'OMPI auraient été mises en œuvre et 9% auraient été classées (parce que non pertinentes ou non acceptées), et 5% auraient été acceptées et seraient en cours de mise en œuvre. Enfin, le Secrétariat a tenu à souligner qu'outre le suivi des recommandations en suspens du CCI, il continuait de faciliter et de coordonner les réponses aux questionnaires, enquêtes et entretiens du CCI dans le cadre des examens en cours et des nouveaux examens. Conformément au programme de travail du CCI, six examens devaient commencer cette année, tandis que cinq des examens entrepris en 2018 devaient être achevés.

95. La délégation de la Croatie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour avoir préparé le document WO/PBC/30/6, Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). Le groupe a pris note avec satisfaction que 86% des recommandations du CCI avaient déjà été mises en œuvre, que 5% étaient en cours de mise en œuvre et que 9% étaient classées, parce que non pertinentes ou non acceptées. Il a sollicité davantage d'informations quant à savoir quand les 5% restants, actuellement en cours de mise en œuvre, seraient finalisés ainsi que de plus amples informations quant aux recommandations en suspens de la liste des lois, politiques et pratiques.

96. La délégation du Canada, parlant au nom du groupe B, a salué le Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). Le groupe était satisfait de constater que 86% des 320 recommandations du CCI intéressant l'OMPI avaient été mises en œuvre, que 9% étaient classées parce que non pertinentes ou non acceptées et que 5% étaient acceptées et en cours de mise en œuvre. Il souhaitait obtenir davantage d'informations sur la manière dont les recommandations issues des rapports du CCI portant sur l'examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies étaient mises en œuvre, puisque, selon le rapport sur l'état d'avancement, seulement deux d'entre elles demeuraient en suspens. Le groupe a sollicité davantage d'informations concernant ces deux recommandations en suspens ainsi que concernant les plans relatifs à leur mise en œuvre.

97. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour l'actualisation du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI. Elle s'est dite satisfaite de constater qu'à la fin du mois de mars 2019, 86% des recommandations avaient été mises en œuvre. La délégation considérait que la mise en œuvre des recommandations était propice à l'amélioration du travail de l'OMPI et pourrait également permettre davantage de coordination avec le système des Nations Unies. La délégation attendait avec intérêt d'approfondir les travaux à cet égard.

98. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat de la préparation du rapport. Ce dernier aidait la délégation à comprendre les accomplissements et les réussites dans ce domaine. Elle a pris note avec satisfaction qu'à la fin du mois de mars 2019, 86% de l'ensemble des recommandations du CCI émises depuis 2010 avaient été mises en œuvre et que 5% supplémentaires étaient en cours de mise en œuvre. Elle a constaté des progrès constants dans l'adoption par les organes délibérants d'une approche à l'échelle du système. La délégation a sollicité des informations supplémentaires concernant les recommandations qui n'avaient pas été mises en œuvre. À l'avenir, la délégation espérait travailler en étroite coopération avec l'OMPI et le CCI pour l'établissement des rapports relatifs à la fourniture de services ainsi qu'au multilinguisme au sein du système des Nations Unies, qui devrait intervenir en 2020. Le Secrétariat avait pris toutes les mesures nécessaires et la délégation l'a remercié une fois encore pour l'établissement de ce rapport.

99. La délégation des États-Unis d'Amérique a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Canada au nom du groupe B. Elle a remercié le Secrétariat de son rapport et des efforts qu'il avait déployés pour mettre en œuvre les recommandations du Corps commun d'inspection. Bien que de nombreux progrès aient été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du CCI, la délégation a encouragé le Secrétariat à prendre des mesures supplémentaires pour garantir une évaluation adéquate de la mise en œuvre de ces recommandations. Elle a pris note que deux des recommandations du rapport du CCI sur l'examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies étaient indiquées comme en suspens et adressées au chef de Secrétariat. La délégation a sollicité des précisions sur ce qu'étaient ces recommandations et a demandé si le reste des recommandations provenant de ce rapport était considéré comme mis en œuvre. Elle a pris note du fait que toutes les recommandations de ce rapport s'adressaient à l'OMPI, à l'exception des recommandations n<sup>os</sup> 1, 2 et 4. La délégation a encouragé le Secrétariat à pleinement mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, y compris les indicateurs de bonnes pratiques au titre de la recommandation n<sup>o</sup> 3. Enfin, le rapport indiquait que la recommandation n<sup>o</sup> 2 du rapport du CCI portant sur les politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies était acceptée et en cours. La délégation a réitéré sa question posée lors de la vingt-huitième session du PBC, quant à savoir si le CCI, dans cette recommandation en faveur de la suppression des voyages en première classe, visait également les chefs des organisations des Nations Unies. La délégation estimait que les chefs de Secrétariat des organisations devaient montrer l'exemple et ne pas voyager en première classe, dans toute la mesure du possible. Les chefs d'organisations devaient non seulement prendre en compte les coûts, mais également la réaction de l'opinion publique face au fait de voyager constamment en première classe lorsque l'on dirige une Organisation des Nations Unies.

100. La délégation du Mexique a remercié le Secrétariat des informations communiquées concernant les différentes recommandations du Corps commun d'inspection. Elle appuyait la mise en œuvre de ces recommandations. Elle a ensuite évoqué la recommandation relative à l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies, à savoir la recommandation n<sup>o</sup> 10. Elle s'est félicitée de l'engagement à mettre en œuvre cette recommandation, qui lui permettrait de recevoir régulièrement des informations sur l'adoption des diverses mesures visant à assurer l'accessibilité aux personnes handicapées au sein de l'Organisation. La recommandation n<sup>o</sup> 3 indiquait que l'Organisation devait désigner

un coordinateur pour l'accessibilité des personnes handicapées. La délégation a demandé si le Secrétariat allait mettre en œuvre ce point où s'il existait déjà un coordinateur dédié à cette question au sein de l'Organisation. Elle a indiqué qu'elle serait ravie d'entendre les observations du Secrétariat sur ce point et qu'elle était également intéressée par la réponse du Secrétariat concernant la question qui avait été soulevée par la délégation des États-Unis d'Amérique.

101. Le Secrétariat a remercié les délégations de leurs diverses observations. Le Secrétariat a expliqué qu'avec le CCI, il existait deux séries de recommandations : celles qui étaient adressées aux organes délibérants, que le Secrétariat présentait au PBC chaque année à titre de point permanent de l'ordre du jour, et celles qui étaient adressées aux chefs de Secrétariat, dont il était ensuite rendu compte à l'OCIS. Il a renvoyé les délégations au paragraphe 45 du rapport de l'OCIS, où il était clairement indiqué que l'OCIS était satisfait des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations adressées aux chefs de Secrétariat et de la manière structurée dont le Secrétariat surveillait et rendait compte de cette mise en œuvre. Au moment de l'établissement du rapport, seules 14 recommandations des rapports du CCI publiés en 2018 et les années précédentes étaient en suspens, dont la plupart étaient en fait en cours de mise en œuvre, et il s'agissait là des recommandations adressées au chef de Secrétariat. Ce qui était en suspens était une recommandation qui se rapportait au voyage en avion qui avait fait l'objet d'un long débat l'année précédente et qui demeurait ouverte. Le retour d'information du CCI était que cette recommandation ne s'adressait pas particulièrement aux chefs de Secrétariat des entités des Nations Unies, mais qu'il appartenait à chaque entité de déterminer si elle souhaitait ou non que cette recommandation s'applique à leur chef de Secrétariat ou de la faire progresser. Pour l'heure, la recommandation demeurait ouverte parce que le Secrétariat n'avait pas encore décidé en interne de la voie à suivre. Il serait souhaitable, éventuellement dans les années à venir, que les recommandations adressées aux chefs de Secrétariat et à propos desquelles le Secrétariat faisait rapport à l'OCIS, soient directement abordées lors de la séance de bilan que les délégations avaient avec l'OCIS et durant laquelle l'OCIS passait en revue les recommandations du CCI traitées par les chefs de Secrétariat, plutôt que de les aborder au sein du PBC. Cependant, puisqu'il y avait eu une demande sur ce point, le Secrétariat a procédé à la lecture des deux recommandations qui étaient encore ouvertes. En ce qui concernait le rapport sur les dénonciations d'abus, "D'ici à la fin de 2019, les chefs de Secrétariat des Organisations des Nations Unies devraient s'assurer qu'il est demandé à tous les superviseurs et responsables d'achever une formation spécifique sur les politiques en matière de dénonciation d'abus et sur la manière de répondre et de gérer correctement les signalements de faits répréhensibles/illicites et de représailles." La deuxième recommandation ouverte préconisait : "À la fin de 2020, les chefs de Secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient mener des enquêtes mondiales auprès de leur personnel chaque année, afin d'évaluer le point de vue du personnel quant au "ton adopté au sommet" concernant certaines questions, la responsabilité et les questions d'éthique et élaborer un plan d'action complet pour régler les problèmes recensés". Le Secrétariat était ravi de signaler qu'il traiterait et classerait ces deux recommandations courant 2021. S'agissant de la question de l'accessibilité soulevée par la délégation du Mexique, le Secrétariat a confirmé qu'il existait un coordinateur au sein de la Division de la gestion des ressources humaines (DGRH) qui coordonnait les différentes entités, y compris la Division de l'infrastructure des locaux, qui examinait tous les aspects physiques et de l'infrastructure qui devaient être adoptés. Le Secrétariat avait commandé plusieurs études et il y avait encore une étude que le Secrétariat examinerait soigneusement pour aller de l'avant. Le Secrétariat serait ravi de faire avancer cette recommandation. Il travaillait sur une brochure destinée à préciser et régler ce problème lors des futures assemblées.

102. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté :

103. Le Comité du programme et budget (PBC) :

- i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/30/6);
- ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports
  - JIU/REP/2018/7 (recommandation n° 9);
  - JIU/REP/2018/6 (recommandation n° 10);
  - JIU/REP/2017/7 (recommandation n° 1); telle qu'elle figure dans ledit rapport; et
- iii) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI**

104. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/30/7.

105. Le président a ensuite abordé la partie consacrée à l'exécution du programme et aux questions financières, point 8 de l'ordre du jour, Rapport sur la performance de l'OMPI 2018. Il a expliqué que le Rapport sur la performance de l'OMPI 2018 était un rapport d'auto-évaluation de l'exécution des programmes en vue de la réalisation des résultats de l'Organisation pour 2018. Il a suggéré que le PBC structure ses débats sur le Rapport sur la performance par objectif stratégique. Il a indiqué que le Secrétariat coordonnerait la disponibilité des chefs de programme au fur et à mesure des débats. Le président a ensuite invité le Secrétariat à présenter le document.

106. Le Secrétariat a expliqué que le Rapport sur la performance de l'OMPI 2018 était un rapport à mi-parcours de l'exercice biennal, axé sur les progrès accomplis dans l'obtention des résultats escomptés avec les ressources approuvées dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019. Sur la base de l'évaluation des données relatives à la performance pour 2018 pour chacun des 440 indicateurs d'exécution et cibles des programmes : 317 des indicateurs ont été considérés comme "en bonne voie", soit 72%; 88 comme "pas en bonne voie", soit 20%; 21 comme "n.d. pour 2018", soit 4,8%; cinq comme "non évaluables", soit seulement 1%; et neuf comme "abandonnés", soit 2%. Pour évaluer la performance, il a été dûment tenu compte des risques recensés dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019. Une analyse plus approfondie des risques et des effets sur l'obtention des résultats escomptés, ainsi que les enseignements tirés seront communiqués dans le rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019. Le Secrétariat a rappelé que la conception, la planification et la mise en œuvre des activités de l'OMPI continuaient à être régies en 2018 par les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. Un rapport détaillé sur la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement serait fourni dans le Rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019.

107. Le président a invité les délégations à formuler leurs observations sur la synthèse financière et des résultats du Rapport sur la performance de l'OMPI.

108. La délégation de la Lettonie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/30/7 qui offrait un aperçu exhaustif des finances et des résultats ainsi qu'un tableau de bord de la performance par objectif stratégique. Le groupe a pris note avec satisfaction des réalisations positives dans différents domaines, notamment en ce qui concerne les adhésions aux traités, qui comprenaient 44 adhésions en 2018, soit une autre année record pour ce qui est de l'utilisation des services de propriété intellectuelle de l'OMPI. Le groupe a également noté une hausse de 87% de l'utilisation du Programme d'aide aux inventeurs, l'évolution concernant le nouvel outil de

traduction automatique neuronale fondé sur l'intelligence artificielle et l'intérêt renforcé porté à l'indice mondial de l'innovation et au Consortium pour des livres accessibles.

109. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour avoir élaboré le rapport sur la performance de l'OMPI 2018. Le Rapport sur la performance de l'OMPI permettait aux États membres de comprendre en profondeur le travail mené et les réalisations accomplies par l'OMPI en 2018. La délégation a pris note avec satisfaction qu'au cours de l'année précédente, le travail général de l'Organisation avait été rondement mené et que 72% des indicateurs étaient "en bonne voie" et que des résultats avaient été obtenus dans le cadre des divers objectifs stratégiques. En particulier, 44 États membres avaient adhéré à 26 traités administrés par l'OMPI, un chiffre record, qui élargissait encore la portée et l'influence des traités administrés par l'OMPI, le système du PCT, le système de La Haye et le système de Madrid. La délégation a relevé que les diverses demandes de services ne cessaient d'augmenter. PATENTSCOPE, la Base de données mondiale sur les marques, la Base de données mondiale sur les dessins et modèles ont poursuivi leur expansion. Le nombre de réseaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) a augmenté de 10% au niveau mondial. Dans le même temps, l'OMPI a également accompli un certain nombre de progrès dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. WIPO Re:Search a permis de créer 18 nouveaux projets de collaboration en recherche-développement et WIPO GREEN a donné lieu à la mise au point de trois accords supplémentaires. En ce qui concerne les réalisations de l'OMPI en 2018, la délégation a exprimé sa gratitude et a dit espérer que le Secrétariat renforcerait les travaux pertinents; en particulier, les indicateurs "Pas en bonne voie", "Non évaluables" et "Abandonnés" devraient faire l'objet d'une évaluation approfondie afin de déterminer s'ils pouvaient être réutilisés. La délégation espérait qu'à la fin de l'exercice biennal 2018-2019, l'Organisation obtiendrait davantage de résultats conformément à ses plans.

110. La délégation du Canada, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation du rapport exhaustif sur la performance de l'OMPI 2018. Le groupe s'est félicité de ce que 2018 avait été une année record pour l'OMPI dans plusieurs domaines de performance pragmatique, notamment concernant l'adhésion aux traités, l'utilisation des services de l'OMPI, la croissance du Programme d'aide aux inventeurs, l'intérêt porté à l'Indice mondial d'innovation et la popularité du Consortium pour des livres accessibles.

111. La délégation du Japon a félicité le Secrétariat pour son excellent travail de préparation de la version détaillée du Rapport sur la performance de l'OMPI 2018 à l'occasion de la trentième session du PBC. Selon la synthèse financière et des résultats, le total des recettes après ajustements IPSAS s'élevait à 420,1 millions de francs suisses, soit 51% des estimations budgétaires de l'exercice biennal 2018-2019 de 829,6 millions de francs suisses. Le total des dépenses après ajustements IPSAS s'élevait à 360,8 millions de francs suisses, soit 47% des estimations budgétaires de l'exercice biennal 2018-2019 de 764,6 millions de francs suisses. La délégation s'est félicitée de la hausse des recettes provenant des taxes et a reconnu que le système du PCT comptait pour une large part dans l'augmentation totale des recettes provenant des taxes. Elle s'est félicitée de l'action de l'OMPI visant à réduire les dépenses et attendait avec intérêt que l'OMPI poursuive ses efforts dans ce domaine. En ce qui concerne les tableaux de performance par objectif stratégique en 2018, la délégation a déclaré que sur un total de 440 évaluations d'indicateur de performance dans le programme et budget pour 2018, 317 indicateurs, soit 72% avaient été évalués comme "En bonne voie". La délégation était ravie de voir les efforts intenses déployés par le Secrétariat pour mettre en œuvre les programmes. Elle a en particulier fermement appuyé les efforts de l'OMPI déployés dans le cadre du programme 13 pour développer des bases de données mondiales, telles que PATENTSCOPE, WIPO CASE, la Base de données mondiale sur les marques et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles ainsi que la création du Centre d'application des technologies de pointe destiné à trouver des moyens d'utiliser d'autres types de technologies, telles que l'intelligence artificielle. En outre, les programmes 9, 18, 25 et 30 étaient autant de

programmes essentiels menés par l'Organisation. La délégation attendait avec intérêts des améliorations dans ces domaines dans le futur.

112. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat pour avoir élaboré le rapport sur la performance de l'OMPI 2018. Elle a pris note avec satisfaction des bons résultats financiers de 2018. L'augmentation durable de la demande de services de l'OMPI avait engendré un accroissement des systèmes d'enregistrement car la plupart des pays avaient adhéré aux traités de l'OMPI. La délégation a pris acte avec satisfaction des progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés, soit un taux de réalisation de 72%. Elle avait également pris note du fait que le nombre d'États membres représentés au sein du Secrétariat de l'OMPI avait augmenté pour atteindre 121. Cependant, il fallait non seulement chercher à augmenter le nombre d'États représentés, mais également améliorer la répartition des postes entre eux. Il fallait faire davantage afin de garantir une juste représentation géographique. En outre, la délégation a relevé que les dépenses au titre du programme 23, le DGRH, avaient atteint 62% en 2018 du budget approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019. Elle considérait qu'il était important d'inclure dans le programme de travail de nouveaux systèmes de traduction automatique fondés sur l'intelligence artificielle, car il serait utile d'utiliser cet outil pour traduire des documentations présentant un intérêt pour les États membres. L'utilisation de moyens automatisés, en particulier pour les traductions en russe, pourrait être mise en place pour les classifications internationales des brevets ce qui permettrait aux examinateurs de brevets de mieux classer les documents de brevet et de mieux mener à bien leurs recherches. Parmi les résultats importants obtenus cette année, la délégation a également relevé la création d'une nouvelle base de données, Pat-INFORMED (Initiative relative à l'information en matière de brevets pour les médicaments) et la croissance des programmes d'enseignement à distance d'environ 40%. Cela représentait une contribution importante à l'amélioration des connaissances relatives à la propriété intellectuelle. La délégation a pris note avec satisfaction du fonctionnement efficace des bureaux extérieurs. Ces nouveaux bureaux extérieurs jouaient un rôle important dans la réalisation des objectifs de l'OMPI et dans la fourniture de services mondiaux dans les différentes régions du monde.

113. La délégation de la République de Corée a remercié le Secrétariat pour avoir élaboré le rapport sur la performance de l'OMPI en 2018. Elle s'est félicitée des principales réalisations des programmes relatifs à l'élaboration d'un cadre normatif international équilibré pour la propriété intellectuelle, aux services mondiaux de propriété intellectuelle, à l'infrastructure mondiale de propriété intellectuelle et à une structure efficace de soutien administratif et financier. La délégation a tout particulièrement pris note des réalisations concernant WIPO Translate, le nouvel outil de traduction automatique neuronale fondé sur l'intelligence artificielle pour la traduction des documents de brevet qui a été lancé en 2016 et qui a été adopté par la République de Corée en 2018. L'outil de traduction fondé sur l'intelligence artificielle surpassait les autres produits. La délégation s'attendait à ce que cet outil et ce service fournissent aux utilisateurs de la propriété intellectuelle des services de traduction d'excellente qualité et un accès facile aux informations sur les brevets et aux nouvelles technologies.

114. Le président a repris la parole et proposé de passer à l'examen du Rapport sur la performance de l'OMPI par objectif stratégique afin d'aborder toutes les questions et observations des délégations. Le président a invité les délégations à formuler leurs observations sur les objectifs stratégiques I, II, III, IV et V.

115. La délégation du Brésil s'est dite très satisfaite de la direction éclairée du président et que ce dernier guide les délégations sur les thèmes restants à aborder concernant le PBC. Elle a remercié le Secrétariat de son travail assidu de préparation des documents, en particulier le Rapport sur la performance de l'OMPI 2018. La délégation a souligné les progrès accomplis dans le cadre du programme 4 concernant les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles et a fait part de ses grandes attentes quant à

l'obtention de résultats législatifs positifs au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC).

116. Le Secrétariat a remercié les délégations pour leurs commentaires positifs sur le Rapport sur la performance de l'OMPI. Il a également pris note des domaines importants sur lesquels les délégations souhaitaient que le Secrétariat concentre ses efforts et apporte des améliorations.

117. Le président a ouvert le débat sur les objectifs stratégiques VI, VII, VIII, IX et sur les annexes et appendices.

118. Revenant sur les objectifs stratégiques I-IV, la délégation du Brésil a déclaré qu'au titre du programme 5 (Système du PCT), elle était ravie des résultats de 90% concernant le niveau de satisfaction des utilisateurs du PCT en 2018 et des 98% de satisfaction des offices et administrations internationales. La délégation était attachée à un système intégré et harmonisé de propriété intellectuelle. Au titre du programme 6 (Système de Madrid), la délégation a pris acte avec satisfaction des résultats obtenus et était ravie d'annoncer que le 2 juillet 2019, le Brésil avait adhéré au système de Madrid. À compter du 2 octobre 2019, les entreprises brésiliennes seraient en mesure de déposer une seule demande de marque qui pourrait être valable dans jusqu'à 120 pays, ce qui profiterait aux propriétaires de marques du Brésil et au-delà. La délégation débattait actuellement, avec la Division juridique du système de Madrid, de la traduction de la liste des biens et services du système de Madrid en portugais afin de permettre le bon fonctionnement du Protocole et du système de Madrid au sein de son Office des marques. La version d'intégration du système d'administration de la propriété intellectuelle (IPAS) utilisée par son office des marques avec le système de Madrid était également en progrès. L'entrée en vigueur du protocole de Madrid pour le Brésil diminuerait les coûts liés au fait de faire des affaires dans le pays et permettrait aux entreprises brésiliennes de tirer parti d'une procédure bien plus simple pour enregistrer des marques dans le monde entier. En adhérant au système de Madrid, le Brésil soulignait son attachement à un système de propriété intellectuelle multilatéral, sa détermination à moderniser son économie et à favoriser la prospérité économique en matière d'innovation dans un environnement d'économie de marché. Abordant le programme 11 (Académie de l'OMPI), la délégation s'est déclarée satisfaite du niveau de coopération atteint avec l'académie de l'OMPI, en particulier de l'adaptation des cours et du nombre de participants touchés, ce qui avait contribué à accroître encore les connaissances en matière de propriété intellectuelle. Pour ce qui est du programme 12 (Classifications internationales et normes), la délégation estimait qu'il était important pour l'OMPI d'assurer un suivi et de s'adapter à la capacité des États membres, surtout en ce qui concernait la norme ST 26. Les données relatives à la performance indiquaient que seulement six offices se préparaient à mettre en œuvre la norme ST 26, ce qui pouvait donner à penser que les offices nationaux rencontraient d'autres difficultés dans la transition et l'adaptation de l'outil. Cela démontrait que davantage de consultations s'imposaient en ce qui concerne le soutien et l'assistance technique, afin d'améliorer l'adoption de cette norme. Enfin, concernant le programme 15 (Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle), la délégation a appuyé l'inclusion d'un indicateur de performance mesurant le niveau de satisfaction des offices nationaux de brevets s'agissant de la mise en œuvre, de la maintenance et de la mise à jour de la suite d'applications IPAS. La délégation espérait que la suite IPAS pourrait être élargie à d'autres domaines tels que les dessins et modèles industriels et les indications géographiques.

119. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

120. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2018 (document WO/PBC/30/7), et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé aux assemblées de

l'OMPI de prendre note de la performance financière positive et des progrès accomplis par les programmes en 2018 dans la réalisation des résultats escomptés.

## **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2018; ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2019**

### **A) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2018**

121. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/30/8 Rev. et WO/PBC/30/9.

122. Le président a présenté le point 9.a) de l'ordre du jour, Rapport financier annuel et états financiers pour 2018, document WO/PBC/30/8 Rev. Le président a expliqué que conformément à l'article 8.11 du Règlement financier, le PBC examinait les états financiers et les rapports de vérification des comptes et les transmettait à l'Assemblée générale avec les observations et les recommandations qu'il estimait appropriées. Le président a invité le Secrétariat à présenter le rapport.

123. Le Secrétariat a indiqué que les états financiers annuels pour 2018 incluaient le rapport financier annuel et les états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2018. Les états financiers avaient été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) et avaient fait l'objet d'un rapport d'audit sans réserve. Pour la première fois, le document comprenait également la Déclaration sur le contrôle interne de l'OMPI, qui était auparavant incluse dans le rapport du vérificateur externe. Le rapport financier incluait un examen et une analyse des résultats pour l'exercice ainsi que des explications détaillées sur les éléments constitutifs des états financiers proprement dits ("Vue d'ensemble des états financiers" à la page 5 de la version anglaise). Les états financiers à proprement parler étaient suivis de deux tableaux en annexes I et II, qui n'étaient pas obligatoires selon les normes IPSAS, mais qui fournissaient des informations détaillées sur la situation et la performance financières de l'Organisation par unité fonctionnelle. Les résultats de l'Organisation pour 2018 faisaient état d'un excédent de 42,5 millions de francs suisses pour l'exercice pour des recettes totales de 430,6 millions de francs suisses et des dépenses totales de 375,9 millions de francs suisses et des pertes sur les investissements de 12,2 millions de francs suisses. Cela pouvait être comparé à l'excédent de 18,6 millions de francs suisses de 2017 pour des recettes totales de 409,1 millions de francs suisses et des dépenses totales de 394,3 millions de francs suisses et des gains sur les investissements de 4,3 millions de francs suisses. Les recettes totales pour 2018 ont augmenté de quelque 21,5 millions de francs suisses, soit une augmentation de 5,3% par rapport aux chiffres de 2017. Les recettes totales pour 2018 ont diminué de quelque 18,9 millions de francs suisses, soit une baisse de 4,8% par rapport à 2017. Les actifs nets de l'Organisation, constitués des réserves et des fonds de roulement, sont passés de 202,7 millions de francs suisses en 2017 à 261,4 millions de francs suisses au 31 décembre 2018. Cette augmentation était le résultat de l'excédent de l'OMPI pour 2018 ainsi que de gains actuariels découlant de la dernière évaluation de l'engagement de l'OMPI au titre de l'assurance maladie après cessation de service (AMCS) réalisée fin 2018. Le vérificateur externe comme l'OCIS avaient tous deux suggéré, dans leur rapport, de présenter un rapport supplémentaire au PBC consacré aux investissements. Le Secrétariat a donc saisi cette occasion pour présenter des informations complétant les renseignements déjà détaillés figurant dans les états financiers, notamment sous la note 4. La mise en œuvre des stratégies en matière de placements pour les trésoreries stratégique et principale, conformément à la Politique en matière de placements, a débuté en septembre 2017 et s'est achevée en février 2018. En 2017, l'OMPI a investi environ 172,1 millions de francs suisses de la trésorerie principale et 92,8 millions de francs suisses de la trésorerie stratégique. Suite à cette mise en œuvre, la surveillance et la reddition de compte relatives aux placements de l'OMPI ont été effectuées régulièrement par les conseillers en investissement de l'Organisation, la banque

dépositaire, l'équipe Finance et le Comité consultatif pour les placements qui reçoivent des rapports réguliers. Les vérificateurs externes de l'Organisation se sont dits satisfaits de leurs examens des placements de l'Organisation opérés durant les audits financiers des exercices de 2017 et de 2018. En outre, l'OCIS, dans son examen du rapport de l'OMPI sur les placements réalisés en 2018, a confirmé que des mécanismes appropriés avaient été mis en place par l'Organisation pour gérer, maintenir et surveiller les placements de l'Organisation. En 2018, l'Organisation a ajouté approximativement 32,1 millions et 96 millions de francs suisses aux trésoreries stratégique et principale respectivement. Les placements supplémentaires réalisés dans le portefeuille de la trésorerie stratégique traduisaient l'augmentation du montant affecté au financement des prestations dues au personnel à long terme, à savoir l'AMCS. S'agissant du portefeuille de la trésorerie principale, les placements supplémentaires ont été possibles grâce à l'utilisation des liquidités générées par l'Organisation en sus du montant requis pour couvrir les dépenses de fonctionnement. De la même manière, 1,5 million supplémentaire et 46,1 millions de francs suisses ont été ajoutés à la trésorerie stratégique et la trésorerie principale respectivement durant le premier semestre 2019. En 2018, année très difficile pour les placements, les rendements des placements de l'Organisation dans les portefeuilles de trésorerie stratégique et de trésorerie principale ont enregistré des pertes de -5,3% et -4,1%, soit environ -6,3 millions et -9,6 millions de francs suisses respectivement. Malgré les conditions difficiles du marché, les rendements des placements ont été conformes aux indices de référence de rendement attribués aux stratégies. Au cours du premier semestre de 2019, les placements réalisés par l'Organisation dans les portefeuilles de trésorerie stratégique et de trésorerie principale ont permis de récupérer les pertes de 2018 en enregistrant des gains de 8,3% et 7,1%, soit environ 10,1 millions et 19,1 millions de francs suisses respectivement. Les stratégies de placement pour la trésorerie stratégique et la trésorerie principale reflétaient les objectifs à moyen et long terme de l'Organisation et sont demeurées inchangées depuis leur création en 2017.

124. La délégation du Canada, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation et la présentation du rapport financier annuel et les états financiers pour 2018. Le groupe s'est félicité du résultat financier positif pour 2018 et a fait observer qu'il était une fois encore attribuable à la croissance continue de l'utilisation des services de l'OMPI. Il a appelé à continuer à faire preuve de prudence en matière de gestion et de finances. Le groupe était satisfait de constater que ce point de vue était partagé et mis en pratique par le Secrétariat.

125. La délégation de la Lettonie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour la préparation et la présentation du Rapport financier annuel et des états financiers pour 2018, tels qu'ils figuraient dans le document WO/PBC/30/8/Rev. Le groupe s'est déclaré satisfait des résultats financiers très positifs de l'Organisation et a pris note d'une nouvelle année record dans l'utilisation des services de propriété intellectuelle de l'OMPI. Il était également satisfait de la gestion responsable des ressources financières de l'Organisation et était convaincu que l'Organisation resterait sur cette voie.

126. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat de sa présentation instructive du Rapport financier annuel et des états financiers pour 2018. Ce rapport, ainsi que ses annexes, reflétait pleinement la transparence et la prudence ainsi que le style de gestion de l'Organisation. La délégation a remercié et félicité l'OMPI pour sa situation financière durablement saine et a déclaré que celle-ci tenait essentiellement à l'évolution du PCT, des systèmes de Madrid et de La Haye ainsi qu'à l'augmentation du nombre de demandes. Elle était d'avis qu'à l'ère de l'économie mondialisée et compte tenu des nombreux défis et problèmes, il existait de nombreuses incertitudes. Elle a indiqué qu'elle souhaitait voir l'Organisation poursuivre ses investissements dans les systèmes et services de propriété intellectuelle en augmentant les ressources humaines et informatiques, de façon à ce que les services soient de meilleure qualité afin d'inciter toujours plus de clients à utiliser les services de propriété intellectuelle.

127. La délégation des États-Unis d'Amérique a reconnu la solide performance financière globale de l'OMPI en 2018. La maîtrise prudente des coûts dans les domaines des dépenses de personnel, du mobilier et matériel, conjuguée aux fortes recettes provenant de deux des unions pour la période concernée, avait engendré un excédent de 42,5 millions. Durant cette période d'excédent financier, 3,5 millions ont été consacrés à l'engagement au titre de l'AMCS. La délégation a demandé s'il conviendrait d'envisager d'augmenter la contribution à cet engagement non provisionné sur cet excédent afin de renforcer encore la situation financière de l'Organisation. La délégation demeurait constamment préoccupée par la sous-performance des systèmes de Lisbonne et de La Haye qui ne couvraient pas leurs propres dépenses ou ne contribuaient pas de manière significative aux finances de l'Organisation.

128. En ce qui concerne la Déclaration sur le contrôle interne mentionné à la page 24 du document et au vu du cas de la DSI et de la mention d'un cas d'irrégularité d'achats faite par le vérificateur externe à la page 19 du rapport du vérificateur externe des comptes, la délégation du Canada souhaitait comprendre certaines des raisons pour lesquelles la politique et les procédures d'achat révisées avaient été modifiées. Plus précisément, l'alternative visait à remplacer les processus concurrentiels et à renforcer la confidentialité des renseignements relatifs aux fournisseurs.

129. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat de la préparation du document. Elle a relevé que l'OMPI avait atteint des résultats financiers positifs et elle espérait qu'elle maintiendrait ces résultats positifs les prochaines années. La délégation a salué les bons résultats concernant l'excédent qui s'élevait à 42,5 millions de francs suisses et a relevé qu'il y avait une augmentation des recettes de 21 millions de francs suisses qui tenait en partie à l'augmentation des recettes du PCT. La délégation espérait que cette tendance positive se poursuivrait à l'avenir et qu'elle conduirait à une croissance de tous les systèmes de l'Organisation.

130. La délégation du Japon a appuyé la déclaration faite par la délégation du Canada au nom du groupe B et a remercié le Secrétariat pour la préparation du Rapport financier annuel et des états financiers pour 2018. La délégation s'est félicitée de la situation financière positive de 2018, année au cours de laquelle l'OMPI avait enregistré un excédent de 42,5 millions de francs suisses après les ajustements IPSAS. La situation financière positive était le fruit de la bonne administration par l'OMPI des systèmes internationaux de dépôts internationaux. La délégation espérait que le Secrétariat poursuivrait ses efforts à cet égard.

131. Pour répondre à la question soulevée par la délégation des États-Unis d'Amérique concernant la proposition qui avait été faite à la précédente session du PBC d'accroître le financement des prestations à long terme dues aux employés, le Secrétariat a rappelé qu'il avait proposé de restaurer le niveau de couverture à 50%, ce qui était sa proposition originale de 2013. Cette proposition avait été acceptée par le PBC à sa vingt-neuvième session et une proposition visant à augmenter le financement de 38,3 millions de francs suisses serait transmise aux assemblées. En outre, il était possible qu'à la fin de 2019, l'Organisation soit en mesure de procéder à une augmentation du financement des engagements au titre de l'AMCS. Si les dépenses de personnel réelles s'avéraient inférieures aux dépenses de personnel budgétisées, il y aurait une marge à utiliser et l'Organisation pourrait être en mesure d'augmenter encore ce financement. Pour l'heure, la proposition aux assemblées serait de porter la couverture à 50%. S'agissant de la question de la délégation du Canada concernant les achats, le Secrétariat a rappelé qu'en 2017, les règles d'achat dans le cadre du règlement financier et du règlement d'exécution commun avaient été modifiées et renforcées. Il fallait en tenir dûment compte dans le cadre du suivi dans le Manuel des achats. L'une des recommandations d'audit en suspens était de disposer d'un manuel des achats mis à jour et ce manuel avait en fin de compte été achevé en 2018 et traduisait toutes les mesures adoptées pour renforcer les contrôles internes.

132. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

133. Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI d'approuver le rapport financier annuel et les états financiers pour 2018 (document WO/PBC/30/8 Rev.).

## B) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2019

134. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/30/9.

135. Le président a présenté le point 9.b) de l'ordre du jour, l'état de paiement des contributions au 30 juin 2019, document WO/PBC/30/9. Le document précisait l'état de paiement des contributions au 30 juin 2019, notamment des informations concernant l'évolution, depuis 2009, des arriérés de contributions et de paiements dus aux fonds de roulement. Le président a invité le Secrétariat à présenter le rapport.

136. Le Secrétariat a indiqué que le document sur l'état des contributions contenait des informations concernant les arriérés de contributions annuelles et de paiements aux fonds de roulement au 30 juin 2019. Les annexes contenaient des informations concernant le système de contribution unitaire et l'état des contributions et du fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019. Un pays, l'Uruguay, avait versé sa contribution pour 2019 depuis l'établissement du document qui s'élevait à 5697 francs suisses.

137. En l'absence de demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

138. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'état de paiement des contributions au 30 juin 2019 (document WO/PBC/30/9).

## **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES**

139. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/30/INF/1.

140. Le président a présenté le point 10 de l'ordre du jour, le Rapport annuel sur les ressources humaines, document WO/PBC/30/INF/1. Le président a expliqué que le document était présenté au PBC pour information, conformément à la décision adoptée par le PBC à sa session de septembre 2012, lorsqu'il "a été demandé que le rapport annuel sur les ressources humaines soit également présenté à l'avenir au PBC à sa session d'automne pour examen." Le président a rappelé aux délégations qu'il n'y avait pas de décision au titre de ce point de l'ordre du jour. Il a invité le Secrétariat à présenter le rapport.

141. Le Secrétariat a déclaré que le programme 23 pour l'exercice biennal 2020-2021 consisterait à créer un environnement propice à la mise en œuvre couronnée de succès par l'OMPI de son programme de travail ambitieux et prospectif, qui comprenait des services de propriété intellectuelle destinés à des clients mondiaux, des services de développement aux États membres et aux entreprises, et l'avancement du programme normatif, entre autres choses. Le personnel de l'OMPI était essentiel à la réalisation du programme de travail proposé. La feuille de route pour la gestion des effectifs est décrite dans la stratégie en matière de ressources humaines : favoriser un avenir durable pour l'OMPI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies autofinancée opérant dans un environnement en constante mutation; se doter d'un personnel diversifié et sans exclusive en vue de créer un environnement de travail innovant; promouvoir l'OMPI en tant qu'employeur de choix grâce aux meilleures pratiques en matière de gestion des talents; et établir des procédures efficaces en

matière d'orientation vers les services à la clientèle, de communication axée sur les clients et de prise de décisions fondée sur des données. Les détails de cette stratégie figuraient dans le rapport sur les ressources humaines. En matière d'acquisition des talents, l'Organisation rencontrait un certain nombre de défis qui étaient spécifiques à son mandat et qui pouvaient ne pas s'appliquer dans la même mesure aux autres organisations des Nations Unies. L'un de ces défis tenait au fait que les services de l'Organisation reposaient dans une grande mesure sur des plateformes et des systèmes informatiques qui subissaient l'évolution rapide et considérable de la technologie, ce qui présentait à la fois des risques et des opportunités. Les opportunités étaient liées à l'amélioration potentielle des services existants et à l'émergence de nouveaux services. Les risques tenaient au fait de garantir que l'Organisation dispose du personnel doté des compétences appropriées pour développer et faire fonctionner les nouvelles technologies et les nouveaux systèmes. Dans un certain nombre de domaines spécialisés, il y avait une compétition mondiale féroce pour attirer les talents. L'Organisation comptait des talents extraordinaires et avait réussi à développer des systèmes liés à son mandat qui étaient innovants et qui profitaient à ses clients mondiaux. Pour retenir ces talents, l'Organisation devait fournir un espace et des possibilités d'innovation et un ensemble d'avantages attractifs et comparables à ceux que d'autres employeurs internationaux proposaient. Un autre domaine auquel l'Organisation devait attacher une grande importance était la diversité géographique. Le personnel professionnel de l'Organisation se composait de 123 nationalités, mais il restait une longue liste d'États membres non représentés. L'Assemblée de l'OMPI de 2016 avait donné pour instruction au Secrétariat de prendre d'autres mesures de sensibilisation et de corriger les déséquilibres, et ces efforts de sensibilisation étaient en cours. Plusieurs missions de sensibilisation ont été entreprises durant la période couverte. Les États membres s'étaient bien impliqués ce qui avait entraîné la nomination de coordonnateurs qui aidaient l'Organisation à veiller à ce que les candidats potentiels reçoivent des informations sur les postes vacants en temps opportun. L'Organisation continuerait à accomplir des progrès en matière de parité femmes-hommes et en matière d'intégration de cette dimension. Il restait beaucoup à faire au cours de l'exercice biennal pour faire avancer la parité entre les hommes et les femmes aux échelons supérieurs. Créer un environnement de travail favorable assorti de politiques familiales conviviales, avec des horaires flexibles et un bon ensemble d'avantages étaient des éléments clés pour attirer des candidates dans l'Organisation. Les réservoirs de talents de l'OMPI, le mentorat et l'accompagnement ainsi que les programmes de perfectionnement du personnel faisaient partie des outils pour avancer dans ce domaine. L'Organisation était un membre actif du système commun des Nations Unies et participait à l'élaboration de la politique en matière de ressources humaines au niveau du système commun des Nations Unies. Les politiques de l'Organisation étaient étroitement alignées sur celles des autres organisations des Nations Unies. En janvier 2020, l'Organisation mettrait en place l'âge de la retraite de 65 ans pour l'ensemble du personnel. L'Organisation s'attendait à ce que dans les années à venir, quasiment aucun membre du personnel ne prenne sa retraite ce qui posait des problèmes pour la planification et le renouvellement du personnel. Le délai de deux ans approuvé par le Comité de coordination de l'OMPI en 2017 avait été très utile pour répondre aux déséquilibres des compétences et, en particulier, pour améliorer les compétences de l'Organisation en matière de langues asiatiques au sein du PCT. En ce qui concerne le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, le Secrétariat a indiqué qu'il avait eu des débats avec les délégations sur ce thème et a rappelé que le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI avait été mis en place pour la première fois en 2013 à titre de programme pilote. Il avait été redéfini depuis et modifié à plusieurs reprises. En 2016, une évaluation par la Division de la supervision interne avait été entreprise et les recommandations de cette évaluation avaient été intégrées dans la politique révisée. Le programme faisait partie intégrante du système de gestion des performances de l'Organisation et encourageait les comportements souhaitables par la reconnaissance et l'appréciation publiques reflétant les valeurs essentielles de l'OMPI. Il existait un certain nombre de récompenses financières et elles étaient attribuées aux personnes et aux équipes chaque année. L'Équipe de haute direction de l'OMPI jouait un rôle essentiel pour décider des membres du personnel et des

équipes qui devraient recevoir ces récompenses. En 2019, 26 membres du personnel recevraient des récompenses financières individuelles pour un travail extraordinaire accompli en 2018 et cinq équipes recevraient une récompense financière pour une performance collective exceptionnelle. L'Organisation récompenserait également quatre fonctionnaires pour leurs réalisations en matière d'innovation et de gains d'efficacité, et trois d'entre eux recevraient une récompense financière pour leur contribution importante à un environnement de travail positif et harmonieux en 2018. La récompense liée aux résultats de l'Organisation, qui a été versée en 2018, a été payée à la suite de la bonne performance financière de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2016-2017. La politique de l'OMPI traduisait les orientations indiquées par la CFPI, selon lesquelles la récompense financière ne devrait pas dépasser 10% de la rémunération nette et le plafond budgétaire global pour les récompenses en espèces et autres ne devrait pas dépasser 1,5% du coût total de la rémunération. En 2019, une politique modifiée a été publiée, qui comprenait la demande des États membres d'exclure des récompenses de l'Organisation tout fonctionnaire dont le comportement professionnel n'était pas jugé suffisamment efficace. Le rapport annuel serait mis à la disposition du Comité de coordination. Il fournissait un aperçu des réalisations en matière de gestion des ressources humaines et des évolutions politiques, comme un nouveau système de gestion du temps introduit en janvier 2019, offrant au personnel des possibilités de travail flexible et améliorant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. En 2018, l'Organisation avait établi sa propre unité médicale qui dirigeait la stratégie de bien-être de l'Organisation. Un projet pilote de garderie pour enfants préscolaires du personnel de l'OMPI commencerait en septembre 2019. Il s'agissait d'un dispositif temporaire pour une période de deux ans, tandis que le Secrétariat explorerait des options à plus long terme. Une initiative d'une année était en cours afin d'éradiquer toutes les formes de harcèlement, dont le harcèlement sexuel, au sein de l'OMPI. L'Organisation travaillait en étroite coopération avec d'autres organisations du système des Nations Unies afin d'harmoniser les outils et les politiques à cet égard. Le programme de stages de l'OMPI avait été récemment mis à jour conformément aux recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). L'Organisation célébrait le vingtième anniversaire du programme de stages et durant cette période, quelque 650 stagiaires avaient bénéficié d'une formation à l'OMPI. Le rapport sur les ressources humaines est accompagné d'une brochure qui fournit un certain nombre de statistiques sur les ressources humaines pour information.

142. La délégation de la Croatie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a remercié le Secrétariat pour la rédaction du rapport annuel sur les ressources humaines tel que présenté dans le document WO/PBC/30/INF/1 et a salué les efforts investis dans sa préparation. Le groupe a appuyé les efforts déployés en faveur d'une meilleure répartition géographique et d'un meilleur équilibre entre les sexes au sein du personnel. Il a pris note du fait que la bonne situation financière avait également été attribuée à l'efficacité du personnel, qu'il a remercié pour son travail et sa coopération. Il estimait également que l'efficacité devait être récompensée de manière adéquate car elle renforçait la motivation.

143. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le Secrétariat de la préparation du rapport annuel sur les ressources humaines. Le groupe a pris note de l'augmentation de la productivité attribuable aux systèmes du PCT et de Madrid. Le groupe était satisfait de l'engagement de l'OMPI en faveur de la parité femmes-hommes et de la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action 2019-2021 de l'Organisation pour l'égalité des sexes. Il s'est dit encouragé par les efforts renouvelés visant à améliorer la répartition géographique du personnel et attendait avec intérêt d'améliorer les efforts de sensibilisation auprès des États membres non représentés pour améliorer la répartition géographique. Le groupe a également pris note des nombreux programmes visant au perfectionnement du personnel et favorisant l'apprentissage ainsi que l'encouragement du bien-être du personnel.

144. La délégation du Canada, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation du rapport annuel sur les ressources humaines. Le groupe s'est félicité de

l'amélioration continue du rapport qui jouait le rôle de principale source d'informations pour les États membres en matière de ressources humaines de l'OMPI. Il continuait d'attendre de l'OMPI, en sa qualité de membre du système commun des Nations Unies, qu'elle suive de près les orientations de la CFPI sur des questions telles que les niveaux de rémunération, les prestations offertes et les programmes de récompenses. Il attendait avec intérêt des débats sur ces questions à la prochaine session du Comité de coordination. S'agissant du recrutement, le groupe a réitéré qu'il importait que le recrutement soit mené sur la base du mérite et selon les plus hautes normes d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Ce principe prédominant était essentiel afin de s'acquitter du mandat unique de l'Organisation. Dans cette perspective, le groupe s'est dit satisfait des efforts continus du Secrétariat en vue d'une plus grande diversité géographique et d'une plus grande parité femmes-hommes et les a appuyés.

145. La délégation de l'Ouganda, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour avoir établi et présenté le rapport annuel sur les ressources humaines. Le groupe a salué les efforts continus de la Division de la gestion des ressources humaines (DGRH) visant à améliorer l'ensemble des compétences et le bien-être du personnel, ainsi qu'à instituer un environnement de travail harmonieux grâce à des politiques et des programmes innovants. Il a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique de l'OMPI en matière d'égalité des sexes et s'est dit satisfait de la contribution de l'OMPI au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies en matière d'égalité des sexes et d'emploi des femmes. Le groupe était également satisfait de constater que depuis 2016, le pourcentage de candidates qui étaient sélectionnées pour des postes au sein de l'OMPI avait augmenté et il a encouragé le Secrétariat à intensifier ses efforts visant à maintenir cette tendance positive et, plus généralement à promouvoir une parité femmes-hommes efficace à tous les échelons. En ce qui concerne la représentation géographique, le groupe a noté que les efforts visant à combler les lacunes existantes dans la représentation des États membres avaient bien progressé, six nouveaux États membres ayant été représentés parmi le personnel de l'OMPI en 2018. La diversité géographique avait vu le nombre d'États membres représentés passer à environ 121. Cependant, le groupe demeurait préoccupé par le fait que certaines régions géographiques restaient inéquitablement représentées. À cet égard, il a encouragé le Secrétariat à fournir des informations plus concises sur la répartition régionale du personnel de l'OMPI par poste et par catégorie, ainsi que sur la représentation régionale du personnel en ce qui concerne les promotions et le cadre de promotion. Le groupe s'est félicité des améliorations apportées au programme de stages de l'OMPI, notamment en ce qui concerne l'augmentation de la participation des ressortissants des États membres non représentés. Le groupe a encouragé le Secrétariat à promouvoir davantage d'initiatives visant à accroître le nombre de stagiaires participant au programme, en particulier dans les États membres non représentés et sous-représentés.

146. La délégation du Honduras, parlant au nom du groupe du GRULAC, s'est félicitée du rapport annuel sur les ressources humaines. Le groupe accordait une grande importance aux ressources humaines de l'Organisation, en particulier pour assurer un meilleur équilibre géographique et entre les sexes. Le groupe a souligné qu'il importait de veiller à ce que les États membres soient mieux représentés en ce qui concerne les administrateurs de l'Organisation. Le groupe s'est félicité des progrès accomplis. Néanmoins, il restait encore beaucoup à faire pour qu'il y ait une plus grande proportionnalité entre les États membres au sein de l'OMPI. Le groupe a relevé que 30 nationalités différentes ne représentaient que 20% de la représentation géographique, et que nombre d'entre elles provenaient d'Europe orientale ainsi que d'Asie et du Pacifique. Le groupe estimait qu'il devait y avoir un plus grand équilibre géographique et a appelé tous les États membres de l'OMPI à continuer à intensifier leurs efforts sur ce point. Il estimait que faire appel aux jeunes des États membres qui étaient sous-représentés serait une bonne occasion d'améliorer la représentation. Le groupe a félicité l'OMPI pour les progrès constants réalisés en ce qui concerne l'indicateur relatif à l'égalité des sexes pour les Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les résultats antérieurs. Néanmoins, il fallait une meilleure politique afin de parvenir à une meilleure inclusion des

femmes dans l'Organisation, en particulier concernant les postes des échelons supérieurs. Les systèmes de soutien professionnel et les outils d'identification des talents devraient être explorés plus avant. Le groupe a appelé à recenser les obstacles afin de les lever. Il était également ravi de constater que dans la stratégie des ressources humaines, il y avait de nouveaux postes créés au sein de l'Organisation à cet effet.

147. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat d'avoir élaboré le rapport annuel détaillé sur les ressources humaines et l'a remercié de l'avoir traduit en temps voulu dans d'autres langues, permettant ainsi aux États membres d'en comprendre le contenu. Elle s'est félicitée de constater qu'au cours de l'année écoulée, l'Organisation avait entrepris un grand nombre d'activités dans le domaine des ressources humaines et obtenu des résultats, notamment en s'efforçant d'atteindre un équilibre entre les sexes grâce à un système de stages qui offrait des opportunités aux jeunes talents. S'agissant du renforcement de l'équilibre géographique, la délégation s'est félicitée de constater que la participation à la formation avait augmenté de 60%. Dans le même temps, elle espérait que le Secrétariat appliquerait efficacement la recommandation du vérificateur externe des comptes concernant la représentation des États membres. En ce qui concerne le Programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, la délégation estimait que des récompenses et une reconnaissance appropriées devaient être en place pour maintenir le dynamisme et la compétence de l'Organisation.

148. La délégation de l'Inde a remercié le Secrétariat de la préparation et la présentation du rapport annuel sur les ressources humaines. La délégation s'est félicitée de ce que la productivité du personnel ait continué d'augmenter, en raison des bons résultats des systèmes d'enregistrement du PCT et de Madrid. Elle s'est félicitée des efforts positifs continus déployés par le Secrétariat pour mettre en œuvre sa politique en matière d'égalité des sexes conformément au mandat général des Nations Unies en matière de parité hommes-femmes. En ce qui concerne la répartition géographique du personnel, la délégation a noté avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer la situation dans ce domaine, ce qui était renforcé par les chiffres figurant dans le rapport sur l'augmentation des demandes émanant d'États membres non représentés. Toutefois, la délégation estimait qu'il existait encore d'importantes lacunes dans la répartition géographique du personnel. Elle était convaincue que le Secrétariat ferait tout son possible pour combler ces lacunes à l'avenir.

149. La délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié le Secrétariat pour la préparation et la présentation du document et l'a félicité pour ses réalisations et ses progrès en matière de ressources humaines, notamment en ce qui concerne la répartition géographique du personnel. Bien que la délégation soit d'avis qu'un plus grand nombre d'initiatives et de stratégies devaient être menées pour combler pleinement les lacunes qui subsistaient en matière de représentation géographique des États membres, elle s'est félicitée des initiatives visant à renforcer durablement les compétences des jeunes et à assurer leur transition vers le monde du travail. La délégation a souligné qu'il importait de promouvoir un lieu de travail paisible et harmonieux, exempt de harcèlement, en particulier en organisant des séances de formation à l'intention du personnel à cet égard.

150. La délégation du Mexique s'est félicitée du rapport et a demandé un complément d'information sur l'enquête relative au harcèlement au sein du système des Nations Unies.

151. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la déclaration de la délégation du Canada au nom du groupe B et s'est dite satisfaite de ce rapport instructif; elle s'est félicitée que l'OMPI continue de faire des progrès dans les domaines de la parité hommes-femmes et du perfectionnement et de la formation du personnel. La délégation a pris note des programmes et des initiatives de sensibilisation du Secrétariat visant à améliorer la représentation géographique et la parité hommes-femmes dans l'Organisation et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ces efforts. Cependant, la délégation ne comprenait pas très bien quels progrès

avaient été accomplis en ce qui concernait les régions sous-représentées et souhaitait davantage d'informations sur les initiatives entreprises pour résoudre le problème des régions sous-représentées en dehors de l'initiative relative aux coordonnateurs. La délégation s'est félicitée des précisions apportées quant à savoir si les réservoirs de talents de l'OMPI servaient de listes et si tel était le cas, comment ils seraient utilisés pour pourvoir les postes vacants ou si les réservoirs étaient uniquement utilisés comme un mécanisme de sensibilisation pour avertir les candidats potentiels d'avis de vacance. En ce qui concerne les informations relatives au programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, la délégation a noté que le programme avait été lancé en 2013 et que des certificats de remerciements avaient été distribués au personnel ayant obtenu des résultats exceptionnels. La délégation a demandé si ces certificats non monétaires continuaient à être remis au personnel dont les résultats étaient jugés exceptionnels dans le système actuel. La délégation a une fois encore relevé la recommandation n° 14 du rapport du vérificateur externe des comptes concernant la nécessité pour les directeurs d'utiliser toute la palette de classement des évaluations de performance. Elle a demandé comment les ressources humaines envisageaient de mettre en œuvre cette recommandation. Si la délégation partageait l'avis qu'un nombre important d'évaluations du personnel jugées efficaces et exceptionnelles pouvaient conduire à la conclusion que le personnel de l'OMPI était très performant, elle avait également constaté que cela pouvait témoigner d'un manque de compréhension des directeurs de la manière appropriée d'utiliser ces classements ou la réticence à entrer éventuellement en conflit avec les membres du personnel concernant leur évaluation. La délégation a pris note qu'un programme pilote de garderie serait lancé et a demandé davantage d'informations sur le nombre de places qui serait attribué aux membres du personnel de l'OMPI dans le cadre de ce projet pilote. Elle a demandé si la contribution financière de l'OMPI couvrirait l'ensemble des dépenses pour les services de garderie pour les participants au projet pilote et a sollicité des éclaircissements quant à savoir si l'OMPI serait propriétaire de la garderie qui serait utilisée pour ce programme pilote. En ce qui concerne l'élaboration de la stratégie en matière de bien-être, la délégation souhaitait obtenir davantage d'informations concernant les initiatives spécifiques élaborées pour résoudre les problèmes soulevés dans le cadre de l'enquête sur la performance et la santé réalisée auprès du personnel. La délégation était ravie que le Secrétariat mette en œuvre des mesures pour lutter contre le harcèlement sexuel. Elle s'est dite préoccupée par le problème largement répandu du harcèlement au sein du système des Nations Unies, notamment du harcèlement sexuel. Le harcèlement sous toutes ses formes compromettrait la mission des organisations des Nations Unies et le bien-être des membres du personnel. La délégation a sollicité davantage d'informations concernant les plans du Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations issues du groupe de travail sur le harcèlement sexuel du Conseil des chefs de secrétariat.

152. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat pour les informations communiquées dans le document et pour son exposé. Elle a pris note avec satisfaction des progrès continus de l'OMPI en matière de parité hommes-femmes, de perfectionnement professionnel et de formation du personnel. La délégation a souligné l'importance d'une approche fondée sur la Charte des Nations Unies pour le recrutement du personnel, reposant en particulier sur ses qualifications. C'était le critère le plus important pour le recrutement de collaborateurs. La délégation s'est félicitée des conclusions concernant l'augmentation de la productivité du personnel ainsi que des résultats positifs relatifs aux réservoirs de talents de l'OMPI, y compris de la collaboration avec des travailleurs talentueux. La délégation s'est dite particulièrement satisfaite de constater les informations relatives aux différents types de contrats, notamment ceux présélectionnés pour pourvoir des postes permanents. Elle a pris note de l'initiative du Secrétariat concernant les séances d'information sur le travail destiné à mettre en place une représentation géographique équitable des postes et a invité le Secrétariat à poursuivre ce travail. S'agissant des mesures, la délégation estimait qu'il fallait prendre note en particulier de la recommandation n° 12 du vérificateur externe des comptes de l'OMPI sur la collaboration avec les États membres pour préciser la notion de représentation géographique dans les effectifs. L'adoption de cette recommandation par le Secrétariat permettrait un travail

productif tout au long de la session du Comité de coordination et d'assurer la meilleure représentation possible de toutes les régions, y compris l'Europe orientale et centrale et l'Eurasie. Elle était convaincue qu'il importait avant tout que l'OMPI prenne des mesures destinées stimuler le travail efficace de ses collaborateurs, et que la valeur la plus importante de l'Organisation était de fait son personnel. C'est pourquoi il était important que toutes ces mesures s'inscrivent dans les principes établis par la Commission de la fonction publique internationale. La délégation considérait qu'il était absolument vital de poursuivre le travail sur les stages et le programme des administrateurs auxiliaires. Elle estimait que créer des cheminements de carrière pour des administrateurs auxiliaires était une étape importante pour l'efficacité du travail des ressources humaines au sein de l'Organisation. Elle considérait que mener ce programme serait utile pour satisfaire aux recommandations du vérificateur externe des comptes quant à la nécessité de diversifier les compétences linguistiques du personnel de l'Organisation pour le bénéfice de l'Organisation.

153. La délégation de la France a remercié le Secrétariat d'avoir présenté ce rapport et a posé des questions sur la mobilité externe. Elle a évoqué l'article 3.25 du Statut et Règlement du personnel qui promouvait la mobilité vers les bureaux extérieurs. Il existait une politique de l'OMPI pour la mobilité pour les bureaux hors siège qui avait été publiée en 2017. La délégation avait cru comprendre que la durée de service dépendait des besoins de l'OMPI et qu'il n'existait pas de durée minimale ou maximale obligatoire. Cela ne voulait pas dire que les membres du personnel seraient automatiquement intégrés au siège. La délégation avait cru comprendre que pour les fonctions exercées dans des bureaux extérieurs, la durée devrait être de 5 ans. Elle a demandé si un membre du personnel qui avait travaillé pour un bureau extérieur pendant plus de cinq ans pourrait avoir le même niveau de responsabilité une fois qu'il revenait au siège. Elle a également demandé si une personne, après avoir travaillé dans un bureau extérieur, devait passer de nouveau le concours si elle revenait au siège, et si on lui accorderait le même niveau de poste comme cela se faisait par le passé.

154. La délégation du Japon a appuyé la déclaration faite par la délégation du Canada au nom du groupe B et s'est dite satisfaite que le Secrétariat ait poursuivi les activités et initiatives relatives aux ressources humaines. Elle estimait qu'une gestion appropriée des ressources humaines était essentielle pour assurer une administration saine de l'Organisation. Compte tenu que les dépenses de personnel de l'Organisation représentaient environ deux tiers de ses dépenses annuelles, la délégation souhaitait que le Secrétariat continue d'améliorer la gestion des ressources humaines tout en fournissant des services efficaces aux utilisateurs et à l'ensemble des parties prenantes de la propriété intellectuelle. La mission principale de l'OMPI était de fournir des services toujours plus performants aux utilisateurs et les fonds de l'Organisation étaient alimentés par les revenus générés par ses services mondiaux de propriété intellectuelle. C'est pourquoi la délégation considérait que l'Organisation devrait examiner la répartition géographique des demandes internationales d'enregistrement, des utilisateurs, et des langues utilisées dans les enregistrements des demandes internationales et les compétences individuelles des candidats durant le processus de recrutement.

155. La délégation de l'Indonésie a remercié le Secrétariat de sa présentation du rapport annuel sur les ressources humaines, relevant que les ressources humaines étaient les plus importantes ressources de l'Organisation. Elle a salué les progrès accomplis dans la gestion générale des ressources humaines. Elle a dit apprécier les efforts déployés par le Secrétariat pour parvenir à une parité hommes-femmes et à une répartition géographique plus équitable de son personnel. Elle était également d'avis qu'il restait encore beaucoup à faire pour inclure les femmes et davantage de personnel provenant des États membres non représentés et sous-représentés. La délégation a relevé qu'il n'y avait qu'un seul citoyen indonésien dans l'Organisation. Elle a pris note des efforts déployés par le Secrétariat pour motiver le personnel de l'OMPI pour son excellent travail et les a appuyés, garantissant ainsi des services efficaces aux utilisateurs et contribuant à ce que l'OMPI se positionne comme un employeur de choix sur

le marché mondial du travail. La délégation attendait avec intérêt un débat approfondi au sein du Comité de coordination sur la question des ressources humaines.

156. La délégation du Maroc a félicité le président pour sa direction éclairée de la session du PBC. La délégation appuyait la déclaration faite par la délégation de l'Ouganda au nom du groupe des pays africains et a remercié le Secrétariat du rapport annuel détaillé sur les ressources humaines. Il ne faisait aucun doute que de nombreux efforts avaient été déployés concernant la représentation géographique et la parité hommes-femmes. La délégation a félicité le Secrétariat de ces efforts. En ce qui concerne la parité hommes-femmes, c'était une question de la plus haute importance, compte tenu de l'ampleur du potentiel inexploité des compétences féminines. En ce qui concerne le recrutement à l'échelon D2, on observait une baisse de 16,7% en 2018 et de 15,4% supplémentaires en 2019. Le Secrétariat visait une augmentation de 20%, ce qui représenterait 5% supplémentaire par rapport à 2019 pour l'échelon D2. En ce qui concerne le niveau P5, les pourcentages avaient baissé passant de 36% en 2016, à 35% en 2017, 33% en 2018 et 32% en 2019. Le Secrétariat prévoyait 40%, soit une différence de 8% par rapport à 2019. La délégation a demandé quelles étaient les raisons de cette baisse et du recul de ce pourcentage. Elle a également demandé quelles étaient les mesures qui avaient été prises par le Secrétariat pour régler cette question.

157. La délégation de la République de Corée a adressé ses remerciements au Secrétariat pour avoir établi le rapport annuel sur les ressources humaines. Considérant que les ressources humaines sont l'une des ressources les plus importantes de l'Organisation et la question la plus soulignée par les États membres, les informations figurant dans le rapport étaient très utiles dans les débats en cours sur la répartition géographique. La délégation a souligné que la mission principale de l'OMPI était de fournir des services mondiaux de propriété intellectuelle, et que ces services étaient la principale source financière de l'Organisation. Par conséquent, le personnel et les ressources matérielles de l'Organisation devaient être gérés de façon à remplir efficacement cette mission. À cet égard, le sujet de la répartition géographique devait être débattu en gardant pour objectif d'aider l'OMPI à fournir des services mondiaux de propriété intellectuelle efficaces dans un cadre convivial.

158. La délégation du Brésil a remercié le Secrétariat pour la préparation et la présentation du rapport annuel sur les ressources humaines. Elle était satisfaite des conclusions du rapport annuel sur les ressources humaines. Elle estimait que la génération de données précises dans ce domaine et leur évaluation appropriée était une pratique pertinente pour élaborer de meilleures politiques pour le personnel de l'OMPI à l'avenir. La délégation a souscrit à l'intervention du GRULAC sur ce thème. La délégation a en particulier félicité l'OMPI pour ses progrès continus en ce qui concerne les travaux relatifs à la parité hommes-femmes. Au regard des précédents résultats, les améliorations étaient considérables. Les données indiquaient toutefois que des politiques plus appropriées et plus rapides s'imposaient pour une inclusion effective des femmes dans l'Organisation, en particulier à des postes de direction. Les services de gestion de carrière et l'identification des talents étaient des outils précieux qui devraient être explorés plus avant et améliorés. Il convenait de se concentrer sur l'identification des obstacles à une plus large participation des femmes dans l'Organisation et à tous les niveaux de carrière et d'agir pour les prévenir. C'était également vrai pour la représentation géographique. Le rapport indiquait une augmentation minimale du volume en matière de répartition géographique des membres du personnel au regard des années précédentes. Au vu des déséquilibres persistants, la sensibilisation devrait être renforcée et approfondie afin d'enregistrer de solides améliorations dans les années à venir. Cibler les jeunes générations des États membres sous-représentés était une option valable puisque nombre d'entre eux manquaient de ressources pour investir dans des programmes d'appui spécifiques. Pour la parité comme pour la représentation géographique, la phase de recrutement était très importante. Des politiques spécifiques dans ce domaine pourraient également être étudiées par l'Organisation en vue d'améliorer les politiques d'inclusion. L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour rationaliser le recrutement était une idée intéressante à débattre. La délégation souhaitait

davantage d'informations sur l'adéquation de l'IA à la prochaine session du PBC. Elle était prête à coopérer avec le GRULAC et l'OMPI à cet égard.

159. Le président a repris la parole et relevé qu'il y avait eu une riche série d'interventions de questions et d'observations. Il a ensuite invité le Secrétariat à répondre aux questions des délégations.

160. Sur la question de la diversité géographique, le Secrétariat a rappelé qu'il existait un accord de 1975 qui n'avait pas été officiellement retiré de la circulation. Il n'était pas appliqué parce que les États membres n'étaient pas satisfaits de cet instrument. Il n'avait jamais été remplacé par quoi que ce soit d'autre. S'agissant de la recommandation n° 12 des vérificateurs externes, qui déclarait que le Secrétariat devrait "travailler avec les États membres pour préciser la notion de représentation géographique dans les effectifs", le Secrétariat a fait observer que ce serait quelque chose qui exigerait une implication et un engagement importants des États membres pour clarifier cette notion. Le Secrétariat a rappelé qu'en 2016, un effort avait été fait par les États membres pour apporter plus de clarté. Le Secrétariat apprécierait grandement davantage de clarté car pour l'heure, cette notion demeurait très vague. Le Secrétariat ne pouvait pas parler des États membres sous-représentés, car il n'existait pas de définition claire de ce concept, de sorte qu'il ne pouvait faire la distinction qu'entre des États membres représentés et non représentés. La sensibilisation menée par le Secrétariat visait avant tout les États membres non représentés. Le Secrétariat a rappelé que dans la matinée, il y avait eu des observations préconisant que l'Organisation dispose de systèmes de quotas. C'était une chose dont les États membres devaient discuter, après quoi, le Secrétariat pourrait étayer ce débat en fournissant des données. Les États membres devaient créer un nouveau système, s'il se dégagait un consensus en ce sens, de façon à ce que le Secrétariat puisse l'appuyer. Il y avait eu une tentative dans ce sens en 2016 et des séries de négociations avaient eu lieu. En fin de compte, il avait été demandé au Secrétariat de procéder à davantage de sensibilisation pour parvenir à une représentation plus large. Mais il n'y avait pas eu d'accord sur un système. En l'absence d'accord, le Secrétariat était ravi de collaborer avec les États membres si ceux-ci souhaitaient revenir sur ce débat. C'était quelque chose que le Secrétariat pourrait appuyer, mais le Secrétariat ne pouvait pas en prendre la direction. Jusqu'à ce que le Secrétariat reçoive de nouvelles directives de la part des États membres, il continuerait à faire ce qui lui avait été demandé, c'est-à-dire renforcer la sensibilisation et encourager les candidatures d'une base géographique aussi large que possible. À cette fin, le Secrétariat se rendait dans des pays, effectuait des exposés à l'intention des candidats potentiels aux postes et expliquait comment le processus de recrutement fonctionnait. Le directeur de la Division de la gestion des ressources humaines était en République de Corée la semaine précédente pour ce type de mission et avait noué des contacts avec les ressortissants du pays qui étaient des candidats potentiels à des emplois à l'OMPI, afin que le Secrétariat puisse recruter des candidats sur la base du mérite pour tous les postes vacants. Il s'agissait d'une autre demande que certaines délégations avaient clairement formulée. À moins que l'on ne remplace l'accord de 1975, il avait été demandé au Secrétariat de renforcer la sensibilisation. Le Secrétariat a réitéré qu'il était prêt à s'investir si les délégations lui donnaient pour instructions de faire autre chose. La question de la parité était un véritable défi pour le Secrétariat. En tant que petite organisation, l'OMPI n'avait pas un très grand nombre de postes. Lorsqu'il y avait une campagne de reclassement durant laquelle le Secrétariat reclassait des postes et que des décisions étaient prises concernant le passage de personne à des grades supérieurs, cela avait un impact immédiat sur les statistiques relatives à l'égalité des sexes. Malheureusement, le Secrétariat avait reclassé plus d'hommes que de femmes au grade P5, ce qui avait une incidence sur les chiffres. Cela répondait à la question de savoir pourquoi le Secrétariat avait perdu du terrain. Le Secrétariat devait faire des efforts considérables. Il a précisé que les réservoirs de talents pour les candidates étaient utilisés pour inviter les femmes à poser leur candidature pour un poste afin de s'assurer qu'elles avaient eu l'information concernant le poste vacant. Le Secrétariat disposait également de systèmes internes pour appuyer les femmes en interne à faire acte de candidature à des postes

d'échelons supérieurs. Cela semblait porter ses fruits mais il restait beaucoup à faire. Il restait au Secrétariat un long chemin à parcourir pour accomplir des progrès dans le domaine de l'égalité des sexes pour les échelons de la haute direction. Il n'existait pas de réponses simples et l'Organisation était dans la même situation que toutes les organisations des Nations Unies. Le Secrétariat avait accompli des progrès, mais il devait travailler très dur pour s'assurer qu'il ne perdait pas du terrain. Le programme de stages était une initiative couronnée de succès. Le programme de stages était l'un des plus attrayants du système des Nations Unies et il y avait un énorme intérêt et un grand nombre de demandes pour ce programme. Le Secrétariat ne prenait pas trop de stagiaires car il voulait être sûr que les responsables soient en mesure de leur accorder toute l'attention voulue afin qu'il y ait un véritable apprentissage et un travail professionnel accompli par ces stagiaires. Le Secrétariat avait amélioré le programme de stage en tenant compte des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). Il avait supprimé la période d'attente à la fin des stages de façon à ce que les stagiaires puissent faire acte de candidature pour les postes vacants alors qu'ils étaient encore stagiaires et il a souligné que ces stagiaires devaient avoir les qualifications requises pour ces postes. Le Secrétariat avait réservé des créneaux spécialement pour les États membres non représentés et les ressortissants de pays en développement qui n'avaient normalement pas les moyens de subvenir à leurs besoins à Genève et de se rendre à Genève depuis leur pays d'origine. Le Secrétariat espérait que ce serait également une excellente occasion d'accroître la portée géographique et d'offrir des possibilités aux jeunes gens. Il y avait également d'autres initiatives en faveur des jeunes professionnels. Le Secrétariat participait au programme EMERGE des Nations Unies et était fort utile. Le Programme de bourses offrait également des possibilités de formation, généralement à des jeunes ou très jeunes professionnels qui provenaient d'États membres qui venaient à l'OMPI pour suivre une formation donnée puis s'en retournaient dans leur pays d'origine. Le Programme des administrateurs auxiliaires de l'OMPI était un autre domaine. Le Secrétariat avait d'assez bons résultats en matière de fidélisation des administrateurs auxiliaires à la fin de leurs deux ou trois années de missions. Le Secrétariat avait récemment discuté avec Rome qui accueillait une manifestation des administrateurs auxiliaires à l'échelle du système des Nations Unies et lorsque le Secrétariat rendait visite aux États membres dans leur pays, il leur parlait du programme des administrateurs auxiliaires. Le Secrétariat souhaitait élargir la portée géographique du programme des administrateurs auxiliaires. S'agissant du harcèlement, le personnel de l'Organisation avait participé à une enquête sur un cadre de sûreté du système des Nations Unies et le Secrétariat avait reçu les résultats qui avaient spécifiquement trait à l'OMPI. Les résultats n'étaient pas bons. Il semblait y avoir de nombreux cas de harcèlement et de harcèlement sexuel. Le Secrétariat était sur le point de s'engager dans un programme à long terme pour lutter contre cela. Il avait adopté la politique type des Nations Unies et s'appropriait à en mettre en œuvre les éléments. Il avait adopté un modèle de formation du système des Nations Unies, une formation en ligne. La version anglaise était déjà en place et la version française suivrait prochainement. Un certain nombre de membres du personnel avait déjà suivi la formation. Elle était obligatoire et le Secrétariat collaborait avec les cadres. Il allait y avoir des ateliers entre juillet et septembre 2019 afin que tous les membres du personnel puissent suivre des formations et des débats et des séances d'information sur ce thème. À la fin de l'année, le Secrétariat envisageait d'organiser une journée ouverte et mènerait une enquête pour voir si la situation avait évolué concernant le harcèlement et le harcèlement sexuel. Ce travail était en cours. S'agissant de la question de la délégation des États-Unis d'Amérique quant à la manière dont les listes étaient utilisées, le Secrétariat a expliqué qu'il ne sélectionnait personne sur ces listes pour des postes. Le Secrétariat a ensuite fait la distinction entre les réservoirs de talents et les listes. Les listes, qui sont approuvées par les États membres, comportaient des candidats qui étaient recommandés pour des postes vacants mais qui n'étaient pas retenus. Ces candidats figuraient sur une liste pendant une année et le Secrétariat pouvait les sélectionner sur ces listes, durant cette période d'une année, lorsque des postes similaires se présentaient. Cela n'arrivait pas souvent. Cela se produisait pour certains postes vacants génériques, comme les examinateurs, pour lesquels les listes étaient

utiles. L'autre outil utilisé était les réservoirs de talents au moyen desquels le Secrétariat recueillait les candidatures de candidats potentiels appropriés et avertissait ces derniers en cas de vacances de poste. Ces candidats devaient faire acte de candidature et passer par tout le processus de recrutement et de sélection. À la question de savoir pourquoi les cadres du Secrétariat n'utilisaient pas toute la palette des classements de performance disponibles, le Secrétariat a expliqué qu'il y avait quatre évaluations : les résultats exceptionnels, satisfaisants (c'est-à-dire qui répondaient aux exigences), à améliorer et insatisfaisants. Les résultats exceptionnels représentaient généralement 20% des évaluations chaque année. Le gros des troupes se trouvait dans la moyenne. Les résultats insuffisants n'étaient souvent pas signalés en raison des lourdes procédures qui protégeaient le personnel et rendaient les cadres réticents à y recourir, parce qu'ils devaient alors s'engager dans des processus et qu'il pouvait y avoir des objections. Le Secrétariat avait vu des cas où des cadres avaient été accusés de harcèlement lorsqu'ils avaient rendu compte de résultats insuffisants, ce qui était très désagréable. C'est pourquoi les cadres évitaient ces confrontations avec le personnel et, par conséquent, les rapports ne rendaient pas compte de la réalité. C'était un problème rencontré dans tout le système et pas uniquement à l'OMPI. Le Secrétariat a fait valoir que l'évaluation qui indiquait qu'une amélioration s'imposait n'était pas nécessairement une mauvaise note et que des mesures pourraient être mises en place pour amener la performance du personnel au niveau souhaité. Néanmoins, le Secrétariat avait encore beaucoup à faire en la matière et ce n'était pas satisfaisant. Le Secrétariat devrait avoir un taux beaucoup plus élevé de résultats à améliorer parce qu'il était clair qu'il y avait un certain nombre de cas où les résultats pourraient être améliorés et que les membres du personnel devraient être plus ouverts et plus honnêtes en acceptant les observations sur leur travail. Il y avait beaucoup à faire dans ce domaine. Dans le cadre du projet pilote de services de garderie qui a débuté en septembre 2019 pour une période de deux ans, le Secrétariat avait prévu au budget un maximum de 20 places dans un service de garderie situé à proximité de l'OMPI que l'on pouvait gagner à pied. Les frais étaient partagés entre les membres du personnel et l'OMPI. Les tarifs étaient établis selon une échelle variable, dans le cadre de laquelle le Secrétariat apportait davantage de soutien à des revenus plus faibles et moins aux revenus plus élevés. Le Secrétariat utilisait un modèle qui avait été utilisé par l'Organisation mondiale du travail. Il s'agissait du même type de système de soutien. Actuellement, 12 membres du personnel avaient signé pour y participer. Le Secrétariat a expliqué que c'était un service de garderie privé et qu'il était onéreux en comparaison de ce que la ville de Genève offrait dans le cadre des crèches publiques. Le problème tenait au fait que le personnel attendait pendant de longues périodes et que cette attente n'aboutissait pas pour tout le monde. Par conséquent, le Secrétariat jugeait nécessaire de soutenir les familles au sein de l'Organisation en proposant ce service. Il avait débattu de l'idée de disposer de ces propres installations, mais il semblait que pour l'heure, c'était très difficile car cette option n'était pas viable en raison de la taille modérée de l'Organisation. Pour créer un centre de garderie financièrement viable, il faudrait au moins 60 enfants. Si ce service était offert gratuitement, le Secrétariat aurait 60 enfants, sans aucun doute, mais le Secrétariat ne pensait pas qu'il pouvait aller jusque-là. Le Secrétariat devrait s'aligner sur ce que certaines autres organisations avaient fait et sur ce qui avait bien fonctionné. Il pourrait y avoir un partage des coûts pour ce service et c'était pourquoi le Secrétariat avait mis en œuvre la solution actuellement retenue. Il en rendrait compte dans la période à venir. Ce point faisait partie du Plan-cadre d'équipement et figurait aux paragraphes 11, 12 et 13. En ce qui concerne les progrès réalisés dans les régions sous-représentées, le Secrétariat avait un peu de mal à répondre à ces questions puisqu'il ne disposait pas d'une définition de ce que l'on entendait par "sous-représentées". Les délégations avaient des points de vue divergents à ce sujet. Le Secrétariat préférerait ne pas s'en mêler, à moins qu'il n'existe une définition claire. En ce qui concerne la mobilité, le Secrétariat a indiqué qu'il y avait six bureaux extérieurs. Certains d'entre eux avaient deux ou trois employés et le Bureau de Singapour avait des effectifs un peu plus importants. Il n'y avait pas de règles rigides et expéditives déterminant combien de temps les personnes devaient y travailler. Il n'existait pas de système automatique pour faire revenir quelqu'un. Il était généralement préférable que ces personnes se portent candidates à un poste vacant comme

tout le monde afin que le Secrétariat puisse s'assurer qu'elles étaient qualifiées pour les postes vacants et qu'elles se mesurent aux autres candidats internes. Il n'existait pas de politique stricte à ce sujet. En ce qui concerne la question des données, le Secrétariat a reconnu que ces points étaient bien pris en compte. L'Organisation pouvait encore améliorer son utilisation des données. C'était un point qui ressortait des recommandations des audits que les analyses de données n'étaient pas les meilleures possible, de sorte que le Secrétariat pourrait améliorer la situation. Le Secrétariat devrait consulter ses collègues des technologies de l'information pour mettre en place de systèmes et des instruments de mesure plus adaptés pour améliorer la visibilité et les progrès qui ont été accomplis dans le domaine des ressources humaines. S'agissant de l'intelligence artificielle, le Secrétariat participait à un projet pilote dans lequel il testait des logiciels. Il ne s'agissait pas de logiciels qui avaient été développés par l'Organisation. Il s'agissait d'un instrument de filtrage pour certaines catégories de postes vacants. Le Secrétariat se trouvait dans la deuxième phase du projet pilote et pourrait rendre compte de cette expérience ultérieurement car pour l'instant, c'était encore un peu tôt. Le Secrétariat se comparait à ce qui se passait ailleurs dans le système des Nations Unies et à d'autres organisations qui faisaient un travail similaire, de sorte que l'Organisation restait étroitement alignée. Le Secrétariat n'était pas disposé à aller de l'avant sur ce point et avait besoin de plus de temps.

161. Le président a rouvert le débat pour entendre la suite des observations et des questions et a rappelé qu'aucune décision formelle ne devait être prise concernant ce débat.

162. La délégation de l'Indonésie a remercié le président de la réponse apportée aux observations formulées et pour avoir rappelé aux délégations les principes de 1975 concernant la répartition géographique. La délégation connaissait les principes de 1975 tels qu'énoncés dans le document WO/CC/IX/2. À cet égard, elle a déclaré qu'elle serait ravie d'aller plus loin sur cette question après le PBC. La nomenclature relative à la répartition de la conformité du regroupement géographique par rapport à la nomenclature des régions était différente de celle de l'Organisation, parce que les principes de 1975 suivaient ceux de l'Assemblée générale des Nations Unies en matière de répartition géographique. Aussi, à cet égard, la délégation souhaitait savoir, dans la détermination de la région d'Asie et du Pacifique, quels étaient les pays qui en faisaient partie, et quelles contributions des États membres étaient prises en compte pour s'assurer du nombre de postes que la région devrait pourvoir.

163. La délégation de la Trinité-et-Tobago a félicité le président de sa gestion efficace de la réunion et a remercié le Secrétariat pour son rapport exhaustif. La délégation s'est félicitée des améliorations dans la parité femmes-hommes et la représentation géographique. Elle a pris note que six nouveaux pays étaient désormais représentés parmi les effectifs. La délégation a reconnu qu'il s'agissait d'un travail en cours et qu'il devrait continuer à compter aux yeux de l'OMPI, en particulier en ce qui concerne les femmes aux postes professionnels et aux échelons supérieurs. La délégation était reconnaissante des informations actualisées communiquées concernant le programme EMERGE, le système de gestion de la formation de l'Organisation (ELM) et le programme d'une année visant à régler les cas de harcèlement sexuel. Elle a salué l'initiative en faveur de services de garderie proposés au personnel. Elle a demandé au Secrétariat de fournir davantage d'informations sur le programme de stages, de bourses et d'administrateurs auxiliaires ainsi que sur la manière dont les États membres pouvaient s'impliquer davantage.

164. La délégation de la Turquie s'est associée aux déclarations faites par le groupe B. La délégation a remercié le Secrétariat pour la préparation du rapport annuel sur les ressources humaines, qui était très détaillé et informatif, et qui offrait aux États membres une excellente occasion de se renseigner sur des initiatives spécifiques et la planification stratégique en matière de ressources humaines. Les ressources humaines étaient l'une des ressources les plus importantes de l'Organisation et l'une des questions les plus soulevées par les États membres. Elle s'est dite satisfaite des résultats atteints dans la mise en œuvre de la stratégie

en matière de ressources humaines et des efforts déployés pour améliorer la diversité géographique et la parité hommes-femmes. L'Organisation continuait de rencontrer des difficultés dans l'amélioration de la diversité géographique. La délégation a invité le Secrétariat à intensifier ses efforts pour parvenir à une représentation géographique meilleure et plus équitable, en accordant tout particulièrement la priorité aux membres non représentés. S'efforcer de comprendre les facteurs qui contribuaient à cette lacune aiderait à stimuler le débat afin que les membres résolvent ce problème. De plus, la délégation a souligné combien il était important que le processus de recrutement soit mené sur la base du mérite dans un système de sélection transparent. Elle était également satisfaite des programmes de bourses, où une attention toute particulière était accordée aux régions non représentées. La délégation s'est dite reconnaissante de l'occasion qui était offerte de rejoindre l'Organisation grâce aux Programmes de bourses au sein des divisions des systèmes de Madrid et du PCT depuis 2012. Elle a fait part de sa volonté de poursuivre ses programmes de bourses car ils étaient productifs et bénéfiques pour son Office national.

165. Le Secrétariat a relevé la question de la délégation de l'Indonésie concernant les principes de 1975 et sur la manière dont les pays étaient pris en compte et reviendrait sur ce point au sein du Comité de coordination. À la question de la délégation de la Trinité-et-Tobago concernant le Programme de bourses, le Secrétariat a répondu que le mieux était de répondre à la question en marge de la session et de communiquer à la délégation les informations sollicitées.

166. En l'absence d'autres demandes d'intervention, le président a clos le point 10 de l'ordre du jour, Rapport annuel sur les ressources humaines.

#### **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2020-2021**

167. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/30/10, WO/PBC/30/10 Corr. et WO/PBC/30/11.

168. Le président a ouvert les débats sur le point 11 de l'ordre du jour, le programme et budget proposé pour l'exercice biennal et a déclaré qu'il s'agissait d'un débat de fond. Il a reconnu qu'il y avait des débats en cours entre les parties intéressées concernant les quatre points en suspens depuis la vingt-neuvième session du PBC, de sorte qu'il souhaitait accorder davantage de temps à ces consultations informelles et poursuivre l'échange d'informations. Le président a suggéré que le PBC revienne sur le programme et budget proposé le jour suivant. Il a encouragé les délégations concernées qui avaient un intérêt dans ces quatre questions en suspens à entamer des discussions informelles afin de trouver des solutions. Le président a attiré l'attention des délégations sur un document informel qui avait été distribué dans le cadre de ce point de l'ordre du jour au nom des délégations de l'Algérie, de Bahreïn, du Bélarus, de la Chine de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de la Fédération de Russie, de l'Irak, du Maroc et de la Tunisie sur la traduction des publications de l'OMPI dans toutes les langues officielles.

169. Le président a ouvert le débat sur le point 11 de l'ordre du jour, programme et budget proposés pour l'exercice biennal 2020-2021, au titre duquel deux documents seraient examinés, à savoir programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 (document WO/PBC/30/10) et Plan-cadre d'équipement pour 2020-2029 (document WO/PBC/30/11). Le président a rappelé que le Secrétariat avait fourni aux délégations un document révisé de programme et budget proposé sur la base des débats et des décisions approuvées à la vingt-neuvième session du PBC en mai. En outre, le Secrétariat avait publié un rectificatif au programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021, comportant un nouveau calcul des dépenses de personnel suite au jugement n° 4138 du Tribunal administratif de l'OIT. L'impact de cette modification des dépenses de personnel portait le budget total proposé pour l'exercice biennal à 769,3 millions de francs suisses. Il était extrêmement important de concentrer les

efforts sur le fait de faire avancer les questions restées en suspens à la précédente session du PBC. Le président a rappelé les principaux éléments de cette décision et résumé les progrès accomplis et les mesures prises depuis la vingt-neuvième session du PBC. Le PBC a accepté les modifications que les États membres proposaient d'apporter aux stratégies de mise en œuvre du programme, risques et mesures d'atténuation, grilles d'évaluation des résultats, explications et tableaux concernant les ressources, graphiques concernant la collaboration interprogrammes, et références aux objectifs de développement durable dans les programmes 1, 2, 3, 8, 9, 15, 16, 19, 20, 21, 23, 28 et 30. Le PBC a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 sur la base de ces modifications et de l'actuelle proposition tenant compte de l'ensemble de ces modifications. Le Secrétariat a préparé, à titre de référence pour les délégations, un index des modifications qui a été distribué. Le PBC a également pris note du fait que les dépenses de personnel pour 2020-2021 seraient actualisées dans la version révisée du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 afin de tenir compte de l'incidence des modifications apportées au barème des traitements des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le nouveau barème de rémunération considéré aux fins de la pension pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2019 et a une incidence qui s'élève approximativement à trois millions de francs suisses. La proposition actuelle reflétait cette modification. Après la publication de cette proposition actuelle, les dépenses de personnel ont été recalculées. Le budget ainsi révisé s'élevait à 477,6 millions de francs suisses. Le PBC avait recensé les questions en suspens suivantes pour examen approfondi à sa trentième session. Premièrement, l'indicateur d'exécution relatif à la traduction des publications de l'OMPI dans toutes les langues officielles, programme 19. Le président a rappelé qu'il avait organisé une réunion préparatoire dédiée à ce thème le 28 juin 2019 et demandé aux délégations intéressées de formuler une proposition pour examen par toutes les délégations. Deuxièmement, l'initiative relative à l'horodatage numérique, programme 28. À cet égard, le Secrétariat avait communiqué un document détaillé de questions et réponses aux questions soulevées à la vingt-neuvième session du PBC et celui-ci était publié dans le cadre du document de questions et réponses qui avait été publié sur le site. Le président souhaitait comprendre si ce document de questions et réponses fournissait les explications nécessaires sur ce thème, car cela permettrait au PBC d'aller de l'avant pour clore le programme 28. Troisièmement, le Programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, programme 23. À cet égard, conformément à la décision du PBC, le Secrétariat avait tenu une séance d'information le 7 juin 2019. La séance d'information avait apporté des explications supplémentaires aux questions des délégations. Il demeurait des préoccupations à l'égard de cette question et le président avait l'intention de travailler avec les délégations afin d'accomplir des progrès sur ce sujet. Quatrièmement, la question de la méthode de répartition entre unions pour l'établissement de l'annexe III : Répartition des recettes et des dépenses par union en 2020-2021. À cet égard, le Secrétariat, conformément à la décision du PBC, avait fourni le scénario demandé et un document détaillé de questions et réponses, qui figurait sur le site Web. Le président espérait que les explications qui avaient été données permettraient au PBC d'accomplir des progrès sur les questions en suspens durant la semaine et il comptait sur l'engagement constructif des délégations pour régler ces points en suspens afin de pouvoir formuler des recommandations claires aux assemblées d'octobre 2019. S'agissant du Plan-cadre d'équipement pour 2020-2029 présenté dans le document WO/PBC/30/11, le président a indiqué que le Plan-cadre d'équipement comprenait, premièrement, une mise à jour du Plan-cadre d'équipement évolutif et à long terme pour les bâtiments, la sûreté et la sécurité pour 2018-2027 et, deuxièmement, des propositions portant sur des projets spécifiques relatifs aux TIC et aux bâtiments, à la sécurité et la sûreté pour l'exercice biennal 2020-2021. Le président a invité le Secrétariat à présenter les deux documents plus avant.

170. Le Secrétariat a rappelé qu'à la vingt-neuvième session du PBC tenue en mai 2019, le PBC avait procédé à une première lecture du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 et avait approuvé des modifications à apporter aux stratégies de

mise en œuvre du programme, risques et mesures d'atténuation, grilles d'évaluation des résultats, explications et tableaux concernant les ressources, graphiques concernant la collaboration interprogrammes, et références aux objectifs de développement durable dans les programmes 1, 2, 3, 8, 9, 15, 16, 19, 20, 21, 23, 28 et 30. Le texte et les tableaux financiers concernés avaient tous été révisés pour tenir compte des dépenses de personnel actualisées. Au moment de l'établissement de la proposition en vue de la vingt-neuvième session du PBC, le Secrétariat n'avait pas inclus l'impact de trois millions qui se rapportait au changement de barème des rémunérations initié par la CFPI. Les niveaux de référence dans les tableaux de résultats étaient alignés sur le rapport sur la performance de l'OMPI pour 2018. Aux pages 148 et 149 du programme 23, les résultats avaient été actualisés pour respecter certaines recommandations des vérificateurs externes découlant du rapport in extenso. L'annexe V, Indicateurs des systèmes d'enregistrement internationaux (PCT, Madrid et La Haye), avait été remplacée par des versions actualisées pour 2018, qui ont été publiées dans le rapport sur la performance de l'OMPI. À l'annexe VI, Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme, les tableaux ont été actualisés pour refléter les chiffres finaux vérifiés pour 2018. Les bannières des ODD ont été actualisées dans les programmes 2, 10, 11, 14, 17, 18 et 20. À la page 17 du programme 3, les ressources supplémentaires autres que de personnel ont été rectifiées pour se lire 450 000 francs suisses au lieu de 615 000 francs suisses. À la page 19, des ressources supplémentaires pour le Programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, ont été corrigées pour se lire 2,7 millions de francs suisses au lieu de 2,8 millions de francs suisses. À la page 22, le texte "les frais de licences liés à la mise en place d'un service d'horodatage numérique de l'OMPI" a été déplacé du paragraphe 22 au paragraphe 20. À la page 54, dans le tableau des résultats, le nombre d'enregistrements pour 2021 sous Résultat escompté II.3, Indicateur d'exécution pour les dépôts renouvellement et décisions effectués au titre du système de La Haye, a été modifié en 6106 au lieu de 66 106 (erreur typographique). À la page 135, il y a eu correction des ressources pour le programme 21. Dans le premier paragraphe vi), le transfert des messagers-chauffeurs était vers le programme 27 au lieu du programme 24. À la page 175, une correction a été apportée au tableau 13 : Budget par programme et union "en francs suisses" au lieu de "en milliers de francs suisses." Comme le président et le Directeur général l'avaient indiqué, un rectificatif au programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 avait été publié, comportant un nouveau calcul des dépenses de personnel suite au jugement n° 4138 du Tribunal administratif de l'OIT. L'impact de cette modification des dépenses de personnel portait le budget total proposé pour l'exercice biennal à 769,3 millions de francs suisses en raison de l'augmentation des dépenses de personnel de 13,2 millions de francs suisses. Un second rectificatif avait été publié pour les versions française, espagnole et russe du programme et budget, car le diagramme de la collaboration interprogrammes manquait dans le programme 8 de ces versions. Le Secrétariat a remercié la délégation du Sénégal qui avait porté ce fait à l'attention du Secrétariat durant les séances d'information informelles des groupes régionaux. Des exemplaires du rectificatif étaient disponibles pour les délégations à l'extérieur de la nouvelle salle de conférence. Enfin, le document de questions et réponses actualisé avait été publié sur le site Web du PBC. S'agissant du Plan-cadre d'équipement, le Secrétariat a rappelé que le Directeur général s'était exprimé sur ce thème la veille. Les assemblées des États membres de l'OMPI, en 2017, avaient approuvé le financement au moyen des réserves de projets présentés dans le Plan-cadre d'équipement (PCE) pour 2018-2027 pour l'exercice biennal 2018-2019 pour un montant total de 25,5 millions de francs suisses. Le PCE 2018-2027 était un document évolutif, aussi devait-il être en mesure d'identifier toute nouvelle opportunité surgissant pour l'Organisation au cours de l'exécution du programme de travail d'un exercice biennal. Ainsi, le Secrétariat a identifié, pendant l'année 2018, des opportunités venant de l'évolution rapide des technologies de l'information, et notamment la technologie dématérialisée, permettant à l'Organisation de conserver sa réactivité et sa capacité d'adaptation aux évolutions du monde extérieur. Les assemblées des États membres de l'OMPI, en 2018, ont par la suite approuvé deux projets supplémentaires relevant du plan-cadre d'équipement et hautement prioritaires, concernant la technologie dans le nuage,

pour un budget total de 3 millions de francs suisses. Ce document comprend une mise à jour du Plan-cadre d'équipement évolutif et à long terme pour les bâtiments, la sûreté et la sécurité pour 2018-2027 et le Plan-cadre d'équipement sur 10 ans mis à jour pour les bâtiments, la sûreté et la sécurité couvrant la période 2020-2029 qui est présenté à l'annexe II. Les propositions de projets spécifiques comprenaient : la deuxième phase d'un projet TIC – le système mondial de propriété intellectuelle; quatre projets relatifs aux TIC devenus nécessaires depuis 2017; les deuxièmes phases de trois projets relatifs aux bâtiments, la sûreté et la sécurité (coupures d'électricité, sécurité ascenseurs et incendie); deux projets relatifs à la sûreté et sécurité devenus nécessaires depuis 2017; les ressources budgétaires supplémentaires nécessaires pour achever le projet de Studio multimédia approuvé en 2017. Les propositions mentionnées représentaient un total de 19 millions de francs suisses pour leur mise en œuvre durant l'exercice biennal 2020-2021. Des rapports réguliers sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque projet du Plan-cadre d'équipement étaient inclus dans les rapports annuel et biennal sur la performance de l'OMPI soumis au PBC. Les progrès accomplis pour chaque projet à la fin de 2018 figuraient dans le Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2018 en annexe X. Ce document fournissait, pour chaque projet, une mise à jour sur l'état de l'utilisation du budget au 17 juin 2019 et les dépenses prévues pour le reste de 2019. En outre, une analyse de la conformité était communiquée pour chacun des principes figurant dans la politique révisée relative à l'utilisation des réserves.

171. Le président a invité les délégations à formuler leurs déclarations générales concernant ces deux documents, indiquant que ce serait une bonne chose d'entendre le point de vue des délégations sur les avancées des débats portant sur le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2021 et leurs questions et réactions concernant le Plan-cadre d'équipement.

172. La délégation de la Croatie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat, la Division de l'exécution des programmes et du budget et les autres parties prenantes qui avaient contribué à la préparation de la version révisée du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. Le groupe s'est dit satisfait des résultats financiers positifs. Il était également satisfait du programme 10 (pays en transition et pays développés) et de l'augmentation des allocations pour les activités de renforcement des capacités en vue d'une gestion améliorée des systèmes de propriété intellectuelle dans les pays de la région. Le groupe a remercié le Secrétariat pour le document de questions et réponses concernant le service d'horodatage et a indiqué appuyer cette activité. S'agissant du Plan-cadre d'équipement, le groupe a également remercié le Secrétariat pour les mises à jour du Plan-cadre d'équipement tel que figurant dans le document WO/PBC/30/11. Il a appuyé les activités présentées dans le Plan-cadre d'équipement relatif aux bâtiments, aux TIC et à la sécurité et la sûreté car ils étaient très pertinents pour les travaux futurs de l'Organisation.

173. La délégation du Canada, parlant au nom du groupe B, a remercié la Division de l'exécution des programmes et du budget et toutes les unités de l'OMPI qui ont contribué à la préparation de la version révisée du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. Le groupe s'est dit préoccupé par le fait que la version révisée du programme et budget ne répondait pas aux préoccupations soulevées par le groupe à la vingt-neuvième session du PBC en mai, en ce qui concerne le poste du programme 23 relatif au programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI et les notes de bas de page afférentes. La délégation a souligné que ces préoccupations demeuraient d'actualité. Le groupe attendait avec intérêt un résultat acceptable en temps opportun sur cette question et était disposé à travailler avec ces collègues à cette fin. En ce qui concerne les indicateurs d'exécution dans le cadre du programme 19, le groupe attachait une grande importance à la disponibilité des publications de l'OMPI dans toutes les langues de l'ONU parce que cela favorisait l'inclusivité et permettait de rendre les informations accessibles à un plus large public. Sur ce point, le groupe a favorablement accueilli la proposition de la délégation de la Chine, des Émirats arabes unis, de la Fédération de Russie et d'autres pays et estimait qu'elle répondait de

manière utile aux besoins à court terme et à certains aspects politiques à long terme. S'agissant de l'initiative relative à l'horodatage numérique, le groupe a remercié le Secrétariat des éclaircissements apportés. Il s'est dit satisfait des informations obtenues et était ravi d'appuyer l'inclusion de cette initiative. Les pays du groupe B formuleraient des observations à titre individuel sur le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 et attendaient avec intérêt de s'impliquer dans les autres programmes également. Pour ce qui est du Plan-cadre d'équipement, le groupe a salué la mise à jour qui fournissait aux États membres des informations utiles concernant les progrès accomplis sur ces importants projets pour le plus long terme. Il s'est félicité des propositions présentées pour la deuxième phase d'un projet TIC, les projets relatifs aux bâtiments, la sûreté et la sécurité et le projet actualisé de studio multimédia et les nouvelles propositions relatives aux TIC, à la sécurité et la sûreté. Le Plan-cadre d'équipement était un document essentiel visant à répondre à d'importants besoins de l'Organisation dans le long terme dans le domaine des TI, de la sécurité physique et de la cybersécurité et des bâtiments. Un investissement continu et tourné vers l'avenir dans une infrastructure solide répondant aux besoins spécifiques de l'Organisation était essentiel pour que l'OMPI puisse continuer à fournir des services d'excellente qualité à l'avenir, tout en utilisant ses ressources efficacement et en réalisant des économies lorsque cela était possible. En ce sens, le groupe a salué la proposition du Secrétariat.

174. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a de nouveau remercié le Secrétariat pour la préparation des documents. Dans le programme 19, le groupe a pris note du document informel sur la traduction des publications de l'OMPI dans toutes les langues officielles. Le groupe a reconnu l'importance du multilinguisme comme facteur déterminant pour l'élargissement de la couverture géographique des activités de l'OMPI. Il a appuyé la proposition présentée dans le document informel et attendait avec intérêt des débats constructifs et des progrès lors de l'examen de la proposition. Le groupe s'est félicité de la mise en place des services d'horodatage numérique et attendait avec intérêt sa mise en œuvre. Il a remercié le Secrétariat pour la communication d'explications approfondies dans le document de questions et réponses.

175. La délégation du Tadjikistan, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le Secrétariat de la préparation du programme et budget proposé actualisé pour l'exercice biennal 2020-2021 et pour la séance informelle d'information. Le groupe s'est dit intéressé par le renforcement du multilinguisme au sein de l'OMPI et la traduction des publications de l'OMPI dans toutes les langues officielles de l'ONU. Le groupe a souscrit à la proposition faite par de nombreux pays sur la traduction des publications de l'OMPI dans toutes les langues officielles et la provision de fonds supplémentaires pour ce programme. Cela aiderait à la réalisation des principaux objectifs de l'Organisation en élargissant l'accès à toutes les publications. Cela faciliterait l'accès aux informations et faciliterait les conditions pour les déposants dans le monde entier. Le groupe a salué la politique linguistique adoptée en 2010 et a relevé qu'il y avait une demande pour davantage des dépôts dans toutes les langues de l'ONU afin de parvenir à une égalité entre tous les États membres de l'OMPI.

176. La délégation de l'Ouganda, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat de ses efforts de préparation et de présentation du programme et projet proposé révisé ainsi que du Plan-cadre d'équipement. Le groupe s'est dit satisfait de constater que le Secrétariat avait également traduit, d'une manière équilibrée, toutes les propositions et modifications approuvées par les États membres dans le document de programme et budget dans un délai très court par rapport à la précédente session. Il s'est également dit satisfait des séances d'information qui s'étaient tenues sur le service d'horodatage numérique et le Programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, qui avaient contribué à clarifier les problèmes. Le groupe s'est dit satisfait des mises à jour du programme 23 pour tenir compte des recommandations des vérificateurs externes relatives aux indicateurs d'exécution. Il a également salué la proposition conjointe figurant dans le document informel concernant la

traduction des publications importantes de l'OMPI dans toutes les langues officielles des Nations Unies et l'engagement à examiner la politique linguistique à la prochaine session du PBC. Le groupe avait toujours été favorable au multilinguisme au sein de l'Organisation et voyait un intérêt dans cette proposition et y a par conséquent souscrit. Le groupe s'est dit déterminé à s'engager de manière constructive et pragmatique afin de garantir des débats fructueux sur les quatre questions en suspens et le Plan-Cadre d'équipement. Le groupe a félicité le Secrétariat de ses efforts pour préparer et présenter le Plan-cadre d'équipement actualisé pour 2020-2029 figurant dans le document WO/PBC/30/11. L'objectif du PCE était de garantir que l'Organisation puisse faire preuve de souplesse dans ses services compte tenu d'un environnement technologique en rapide évolution et d'un environnement opérationnel général changeant. Le groupe était satisfait de constater que les projets précédemment approuvés dans le PCE étaient en bonne voie comme indiqué dans les rapports sur l'état d'avancement figurant dans le Rapport sur la performance de l'OMPI pour 2018. Pour le prochain cycle, le groupe était d'accord pour recenser les domaines à améliorer, notamment la deuxième phase du projet relatif aux TIC, la plateforme de propriété intellectuelle de l'OMPI, les deuxièmes phases des projets relatifs aux bâtiments, à la sûreté et la sécurité et la réalisation du projet de studio multimédia approuvé en 2017. Pour l'exercice biennal 2020-2021, le groupe a relevé que les délégations étaient invitées à recommander à l'assemblée générale environ 19 millions de francs suisses pour le financement des projets décrits dans le Plan-cadre d'équipement. Conformément à la politique de l'OMPI relative aux réserves, le groupe était satisfait de constater que l'Organisation disposait de réserves saines pour répondre adéquatement aux exigences financières requises. Le financement proposé pourrait être absorbé sans affecter le niveau d'objectif visé des réserves. Le groupe a donc souscrit à la proposition et a approuvé une recommandation positive à l'Assemblée générale à cet égard.

177. La délégation du Honduras, parlant au nom du GRULAC, a dit attacher une grande importance au multilinguisme en tant qu'outil utile pour la traduction de tous les documents et l'interprétation de toutes les réunions. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de cette politique, mais le groupe considérait qu'il était essentiel de la renforcer grâce à l'affectation de ressources supplémentaires afin d'accroître la portée de la traduction des publications officielles de l'OMPI dans les six langues officielles des Nations Unies. Ces langues figuraient parmi les plus couramment utilisées dans le monde et étaient largement utilisées à des fins de communication au niveau mondial. Compte tenu de cela, le groupe a fait part de son appui à la proposition des délégations de l'Algérie, du Bahreïn et d'autres pays.

178. En ce qui concerne le Plan-Cadre d'équipement, la délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat pour avoir produit une version actualisée du Plan-Cadre d'équipement, qui contenait des projets relatifs aux bâtiments, à la sûreté et la sécurité ainsi que plusieurs autres projets relatifs aux TIC. Ceux-ci comprenaient la plateforme de propriété intellectuelle de l'OMPI, la modernisation des systèmes de TIC du système de La Haye, notamment le passage au traitement automatisé des documents. Les approches proposées dans le document visaient à atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation et à rendre les systèmes internationaux d'enregistrement plus fiables. La délégation estimait qu'une augmentation des dépenses en matière d'infrastructure informatique était nécessaire pour rendre les systèmes d'enregistrement plus efficaces et pour maîtriser les dépenses de services. La mise en place d'un système informatique moderne présentait un fort potentiel pour réduire les délais de procédure et pour garantir la qualité des services fournis. Un nombre croissant de déposants et une utilisation des technologies de pointe pourraient permettre d'optimiser les processus sans augmenter les taxes ni les effectifs. Compte tenu des effets sur les réserves, la délégation a fait part de son appui au Plan-cadre d'équipement.

179. La délégation de l'Équateur a remercié le Secrétariat pour avoir préparé les documents au titre de ce point de l'ordre du jour et appuyé la déclaration de la délégation du Honduras au nom du GRULAC. Concernant la politique linguistique et la traduction des publications de l'OMPI dans toutes les langues officielles des Nations Unies, la délégation considérait essentiel

de garantir l'accès à la documentation dans toutes les langues officielles des Nations Unies. C'était nécessaire et aboutirait à un travail plus efficient de l'Organisation à travers ses bureaux extérieurs. Cela favoriserait un plus grand multilinguisme qui devrait être maintenu et appuyé dans l'ensemble de l'Organisation. C'est pourquoi la délégation a appuyé la proposition des délégations de l'Algérie, du Bahreïn, du Bélarus, de la Chine, de l'Égypte et d'autres pays.

180. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat et a relevé qu'entre la vingt-neuvième session du PBC et la trentième session, bien du travail avait été accompli, à la suite des propositions issues de la vingt-neuvième session qui avaient été intégrées dans le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. Cela a été accompli avec beaucoup d'efficacité. La délégation a par ailleurs remercié les nombreuses délégations de leurs interventions. S'agissant du multilinguisme, la délégation a remercié les autres délégations de leur appui. En ce qui concerne le Plan-cadre d'équipement pour 2020-2029, la délégation a remercié le Secrétariat d'avoir établi ce document détaillé. Ces dernières années, le Plan-cadre d'équipement avait été déterminant pour entretenir les bâtiments de l'OMPI, la sûreté et la sécurité. La délégation était ravie de constater que dans le rapport de performance de l'OMPI pour 2018, les projets relevant du Plan-cadre d'équipement pour 2020-2029 avaient connu des avancées positives. La délégation s'est félicitée du Plan-cadre d'équipement 2020-2029 qui intégrait les projets de TIC et les projets relatifs aux bâtiments, à la sûreté et la sécurité.

181. La délégation de la Suisse a rappelé qu'à la vingt-neuvième session du PBC, la délégation avait salué la nouvelle initiative d'horodatage numérique et avait sollicité davantage d'informations. Elle a remercié le Secrétariat des réponses apportées à la vingt-neuvième session ainsi que dans le document de questions et réponses. Ces informations ont répondu aux questions soulevées par la délégation et, par conséquent, la délégation a appuyé cette nouvelle initiative. Elle espérait recevoir d'autres informations à l'avenir quant aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce nouveau service. Pour ce qui est du Plan-cadre d'équipement pour 2020-2029, la délégation a salué les mises à jour de certains projets pour la deuxième phase du Plan-cadre d'équipement. Elle a reconnu que l'OMPI devait continuellement investir dans ses bâtiments, la sûreté et la sécurité et les équipements de TIC. C'était essentiel si l'Organisation voulait continuer à accomplir son mandat en fournissant des services d'excellente qualité et en faisant la meilleure utilisation possible de ses ressources. Pour ce faire, la planification à long terme était essentielle, car une modernisation réactive engendrerait moins de dépenses au final que si l'Organisation devait réagir à terme à toutes les évolutions. Cela était tout particulièrement vrai pour les bâtiments et l'équipement. Une telle approche signifiait que la planification devait être examinée et ajustée régulièrement. À cet égard, la délégation a salué les actualisations qui avaient été présentées et continuaient à être présentées aux délégations. Elle a relevé avec satisfaction que lorsque les ressources n'avaient pas été totalement utilisées, le solde était restitué aux réserves. D'autres projets avaient été modifiés et actualisés si et quand nécessaire, en tenant compte des plus récentes évolutions. Cela avait été le cas du projet de plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT (RSP), par exemple. La délégation a salué le fait que le Secrétariat ait accepté de reporter la deuxième phase d'un an, car cela permettrait d'utiliser des technologies de pointe et de trouver de meilleures options pour les dépenses annuelles récurrentes une fois le projet finalisé. Elle continuait à appuyer les plans concernant les prestations de services de garderie pour le personnel de l'OMPI et a remercié le Secrétariat de la mise à jour fournie. Elle espérait que ce service pourrait être fourni dès que possible tandis que les travaux se poursuivraient pour trouver une solution plus durable. S'agissant des nouveaux projets et de la deuxième phase de certains projets, la délégation ne les avait pas tous examinés pour l'instant, mais elle se félicitait de la proposition concernant le portail de propriété intellectuelle de l'OMPI, qui, selon elle, continuerait d'améliorer les services d'enregistrement pour les utilisateurs. Ceux-ci étaient d'une importance vitale. S'agissant de la gestion financière, la délégation espérait que la politique en matière de placements pourrait être mise en œuvre en tenant soigneusement compte des risques impliqués. Quant au projet pilote de compensation, il serait très utile car il

réduirait l'exposition de l'Organisation aux fluctuations des taux de change. La délégation a appuyé le travail accompli pour améliorer et garantir la sécurité et la sûreté des personnes dans les bâtiments et les autres structures des technologies de l'information qui étaient toutes deux cruciales pour le bon fonctionnement de l'Organisation. La délégation avait conscience des efforts considérables déployés par le Secrétariat pour publier ce document avant le PBC, étant donné que les propositions touchaient de nombreux secteurs et impliquaient une procédure de planification longue et complexe. La délégation a remercié le Secrétariat de ses efforts intenses et était ravie d'apporter son appui à la proposition. S'agissant des autres questions en suspens, la délégation travaillerait de manière constructive avec les autres afin de trouver des solutions.

182. Le président a résumé les déclarations des délégations faites jusque-là au titre du point 11 de l'ordre du jour. Il a déclaré qu'il n'avait entendu aucune délégation évoquer le rectificatif concernant le jugement n° 4138 du Tribunal administratif de l'OIT. Pour ce qui est du Plan-cadre d'équipement, il n'avait pas souvenir qu'une seule délégation n'ait été contre. Le président a redit qu'il y avait quatre points en suspens concernant le programme et budget proposé pour 2020-2021. Pour deux de ces quatre questions, le service d'horodatage numérique et les indicateurs d'exécution relatifs à la traduction, il avait noté des progrès très positifs. Le président a remercié les délégations qui avaient soumis une proposition sur la traduction des publications de l'OMPI dans toutes les langues officielles. De nombreux groupes régionaux s'étaient déclarés favorables à cette proposition. Le président a proposé de prendre une décision sur ce point et de clore les programmes 19 et 28 durant la séance de l'après-midi, ce qui laisserait deux questions relativement essentielles à examiner à partir de l'après-midi. Le président a suspendu la séance pour la matinée et espérait faire avancer les questions pendant la séance de l'après-midi.

183. Le président a ouvert la séance de l'après-midi et est revenu sur le point 11 de l'ordre du jour, notant qu'il y avait quelques questions en suspens parmi les deux documents inscrits sous ce point de l'ordre du jour et qu'il restait encore beaucoup à faire. Il a expliqué que les débats sur le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 et le Plan-Cadre d'équipement (PCE) 2020-2029 seraient abordés un par un. Il a rappelé qu'il y avait eu des débats à la vingt-neuvième session du PBC sur le service d'horodatage numérique dans le programme 28 et a indiqué qu'il n'avait pas entendu de délégations poser d'autres questions. Il a proposé de faire une pause afin de voir si ce programme pouvait être clos. Le président a déclaré que la plupart des groupes régionaux, si ce n'est tous, s'étaient dits favorables à ce service durant la séance du matin. C'est pourquoi il reviendrait sur ce point relativement rapidement pour parvenir à une décision. Le président a ensuite attiré l'attention des délégations sur le rectificatif au programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 concernant l'ajustement des dépenses de personnel à la suite du jugement du Tribunal administratif de l'OIT et a fait une pause en vue d'éventuelles questions. Le président a noté qu'il resterait ainsi deux autres questions à examiner, le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI et la méthode de répartition entre unions. Il a proposé de commencer par le Plan-cadre d'équipement (PCE), relevant que plusieurs délégations dans leur déclaration générale avaient fait part de leur soutien à ce PCE de sorte qu'il n'était pas utile que les délégations reprennent la parole pour faire part de leur appui. Le président a ensuite invité les participants à formuler leurs questions et observations.

184. La délégation des États-Unis d'Amérique a relevé que certaines dépenses du PCE étaient élevées. Par exemple, 1,7 million de francs suisses avait été approuvé pour le projet de studio multimédia et au 17 juin 2019, un total de 219 000 francs suisses avait été dépensé. La délégation a sollicité des explications pour déterminer si le montant restant serait dépensé d'ici la fin de l'année et pourquoi le budget était si élevé. Elle a également demandé si le Secrétariat prévoyait d'être en deçà des prévisions budgétaires pour ce projet.

185. La délégation du Japon a remercié le Secrétariat pour avoir préparé le Plan-cadre d'équipement 2020-2029 et a salué les informations détaillées concernant le projet d'externalisation du système de La Haye. Néanmoins, elle a relevé que ce projet entraînerait une augmentation du déficit prévu de l'Union de La Haye, comme indiqué dans le document de travail. La délégation a reconnu l'importance d'améliorer la convivialité pour les utilisateurs du système de La Haye, mais, dans le même temps, a suggéré de déployer des efforts d'amélioration qui contribueraient à une situation financière plus saine du système de La Haye.

186. La délégation du Canada a indiqué qu'elle souhaiterait obtenir des informations complémentaires concernant le tableau 1 de la page 3 qui décrivait l'état d'avancement des projets du PCE, en particulier la relation entre les budgets totaux des projets, les dépenses cumulées jusqu'en décembre 2018, les soldes restants et les réserves des projets spéciaux. Elle a demandé pourquoi certains des projets approuvés existants n'avaient pas de dépenses cumulées et/ou de reliquats à reverser aux réserves, citant en exemple la plateforme informatique du système de Madrid, la réduction de la consommation électrique dans la phase 1 du bâtiment AB, le studio multimédia et les ascenseurs du bâtiment AB.

187. Le Secrétariat a pris la parole et a répondu à la question de la délégation des États-Unis d'Amérique sur le studio multimédia. Il a indiqué qu'au cours de la première année de l'exercice biennal, en 2018, des études très approfondies avaient été entreprises par l'architecte et d'autres spécialistes techniques sur la manière d'équiper le studio. En outre, un spécialiste de l'audiovisuel avait été engagé et avait entrepris des études très approfondies sur le type d'équipement qui serait nécessaire dans le studio. C'était sur la base de ces études techniques très détaillées qu'il avait été proposé de réviser le budget, car l'on s'était rendu compte que le montant de 1,7 million approuvé en 2017 ne serait pas suffisant pour assurer le bon fonctionnement d'un studio multimédia à la fin du projet. En ce qui concerne la deuxième question, le Secrétariat a indiqué que l'ensemble du budget serait utilisé d'ici la fin du projet. En réponse à la question de la délégation du Canada, le Secrétariat a précisé que la raison pour laquelle il y avait une restitution des excédents cumulés de 100 000 francs suisses durant la première phase du projet relatif aux ascenseurs du bâtiment AB était que le projet avait été légèrement révisé et qu'il y avait une deuxième phase de ce projet qui était proposé dans la proposition actuelle. C'est pourquoi il était estimé que concernant la première phase, il y aurait 100 000 francs suisses qui ne seraient pas utiles et il était clairement indiqué que ce montant retournerait ensuite dans les excédents cumulés. En ce qui concerne la plateforme du système de Madrid, il s'agissait d'un projet très complexe parce que le système de Madrid était très complexe, comportant de nombreuses fonctionnalités et transactions. C'est pourquoi il y avait eu un processus de conception très intensif qui était toujours en cours actuellement. C'est la raison pour laquelle cela avait demandé du temps. Le Secrétariat estimait qu'il était extrêmement important que la phase de conception soit menée à bien avant le début de la mise en œuvre, raison pour laquelle il n'y avait pas eu de dépenses pour ce projet, mais le projet en était au stade de la conception. En réponse à la demande de la délégation du Japon qui souhaitait obtenir des précisions sur le projet relatif au système de La Haye dans le cadre du Plan-cadre d'équipement, le Secrétariat a indiqué que les avantages du projet étaient détaillés à la page 4 du document. Le Secrétariat a décrit plus avant la portée du projet, précisant qu'il comprendrait cinq composantes. L'une porterait sur l'architecture du système informatique et plus précisément, concernerait le passage à l'informatique dématérialisée de toute la gamme de services. L'autre concernerait les échanges avec les fonctionnaires. La troisième serait les services des utilisateurs. Le Secrétariat avait l'intention d'augmenter son niveau de services en ligne à l'intention de ses utilisateurs. Une quatrième composante, dans le cadre du projet, serait la consolidation des dossiers hérités parce qu'il s'agissait d'un registre administré par l'OMPI; il était donc important que les dossiers existants soient pleinement accessibles. Enfin, le plan serait de commencer à mettre en œuvre l'intelligence artificielle dans certains des outils, en particulier les outils mis à la disposition des utilisateurs, éventuellement en matière de classification, par exemple. Le Secrétariat a noté qu'il comprenait la préoccupation sous-jacente à l'origine de la demande de détails supplémentaires concernant le

déficit actuel de l'Union de La Haye. Toutes ces mesures ainsi que l'investissement pour lequel le Secrétariat cherchait à obtenir un appui visaient à permettre à l'Organisation de réduire le coût du système de La Haye. L'Organisation passait beaucoup de temps à traiter manuellement les échanges de données avec les offices et les Offices, de leur côté, dépensaient beaucoup de ressources humaines pour recevoir et traiter les données. Il en allait de même des utilisateurs. L'expansion de l'automatisation concernant l'externalisation de l'administration du système de La Haye visait à permettre à l'Organisation d'être plus efficace et de gérer le système à moindre coût.

188. Le président a remercié le Secrétariat pour ses explications et a demandé aux délégations si les réponses apaisaient leurs préoccupations. Le président a demandé si d'autres membres du PBC souhaitaient poser des questions ou soulever des problèmes concernant le Plan-cadre d'équipement. En l'absence de demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

189. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le financement à imputer aux réserves de l'OMPI des projets présentés dans le PCE 2020-2029 pour l'exercice biennal 2020-2021, pour un montant total de 19 millions de francs suisses.

190. Le président est ensuite passé à la question suivante en suspens au titre du point 11 de l'ordre du jour, le service d'horodatage numérique. Le président a rappelé la décision du PBC de mai de laisser le programme 28 ouvert car il y avait encore des questions et des préoccupations concernant l'initiative d'horodatage numérique. Le président a relevé que le PBC n'avait pas besoin de prendre une décision à ce stade, mais souhaitait vérifier sa compréhension selon laquelle il n'y avait pas d'opposition des délégations à l'initiative d'horodatage numérique. Le président a suggéré que le comité close le débat sur le programme 28. Il a ensuite abordé le programme 19 qui avait été laissé ouvert lors de la vingt-neuvième session du PBC en raison des indicateurs d'exécution. Laisser le programme 19 ouvert engendrait aussi un lien avec le programme 27 en raison du besoin de ressources pour financer toute modification qu'il était convenu d'apporter aux indicateurs d'exécution clés du programme 19. Le président a rappelé que tous les groupes régionaux s'étaient prononcés en faveur de la proposition et a indiqué qu'il avait le sentiment que tout le monde pourrait y souscrire. Il a ensuite attiré l'attention des délégations sur la décision proposée et a indiqué qu'elle ferait partie de la décision prise le dernier jour de la session, vendredi, sur le programme et budget global. Bien que l'acceptation formelle de la formulation aurait lieu ce vendredi-là, il était important qu'il y ait un accord sur la formulation afin que les délégations ne soient pas surprises lorsqu'elles les découvriront dans le cadre d'une décision consolidée pour accord plus tard dans la semaine. Le président a fait une pause pour voir si des délégations avaient des questions ou pourraient ne pas être en mesure d'appuyer cette décision. En l'absence de demande d'intervention, le président a lu la décision qui serait adoptée le vendredi, dans le cadre de la décision générale sur le programme et budget :

i) Le PBC est convenu :

a. l'inclusion dans le programme 19 des deux nouveaux indicateurs d'exécution suivants :

- Pourcentage de publications phares de l'OMPI dont le résumé est traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU; niveau de référence 62,5% (5 sur 8); objectif visé 100%;
- Pourcentage de publications mondiales de l'OMPI sur des questions de fond relatives à la propriété intellectuelle, publiées en 2020-2021 et traduites

dans toutes les langues officielles de l'ONU; niveau de référence 0% en 2018 (0 sur 4); objectif visé 100%;

b. une augmentation de 800 000 francs suisses des ressources autres que les ressources en personnel pour le programme 27 afin de permettre la réalisation des objectifs visés des indicateurs mentionnés au point a;

ii) a prié le Secrétariat

b. de proposer une révision de la politique linguistique de l'OMPI à la trente et unième session du PBC;

191. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat et toutes les délégations de leur appui. La délégation a également remercié le Secrétariat pour la traduction des publications de l'OMPI dans toutes les langues des Nations Unies. La délégation s'est dite satisfaite de constater que la proposition avait bénéficié d'un large appui des États membres représentant de nombreux différents groupes régionaux et différentes langues. Cela permettrait d'atténuer le déséquilibre linguistique et de surmonter les obstacles linguistiques afin d'encourager une plus large utilisation du système de propriété intellectuelle et un plus grand accès aux publications et à l'information de l'OMPI. La délégation s'est dite convaincue que cela stimulerait un plus grand appui et un accès élargi des utilisateurs à l'information de l'OMPI.

192. La délégation des Émirats arabes unis s'est dite ravie du résultat des débats et attendait avec intérêt d'examiner la politique linguistique à la prochaine session du PBC en 2020. Elle a remercié les pays qui avaient appuyé la proposition des États arabes, de la Russie et de la Chine.

193. La délégation de la Chine s'est dite ravie que le comité ait adopté les modifications des programmes 19 et 27 d'une manière si efficiente. La délégation a rappelé que dans la matinée, elle avait fait part de son appui à la proposition visant à traduire les publications de l'OMPI dans toutes les langues officielles des Nations Unies. La délégation a remercié toutes les délégations de leur appui. Elle a indiqué qu'elle continuerait à s'impliquer dans les débats budgétaires à l'avenir de manière constructive et espérait que dans le futur, il y aurait une mise en œuvre plus poussée du plan de diversification linguistique au sein de l'OMPI.

194. Le président a clos les programmes 19 et 27. Il a relevé qu'il restait deux questions en suspens à ce stade. Le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI et la méthode de répartition entre les unions. Avant d'en débattre, le président a demandé s'il y avait autre chose que les membres souhaitaient soulever concernant le programme et budget proposé car, à ce qu'il avait compris, il y avait les deux questions auxquelles il ajouterait le rectificatif du programme et budget après le jugement du Tribunal administratif de l'OIT. Le président a relevé que le Directeur général avait donné de longues explications la veille et que le document WO/PBC/30/10 Corr. était disponible. Dans un souci de transparence absolue et pour faire en sorte que tout le monde soit sur la même longueur d'onde, le président a fait une pause pour voir si des délégations souhaitaient soulever des questions sur cette question ou sur toute autre question en dehors de ces deux questions plus importantes. Le président a invité les participants à formuler leurs observations.

195. La délégation de la Fédération de Russie a dit espérer que le comité n'ait pas à revenir sur ce sujet dans le rectificatif 1. Avant la fin de la semaine, la délégation souhaitait toutefois se réserver le droit de revenir sur cette question qui intéressait un certain nombre de pays car il pouvait y avoir besoin d'autres précisions.

196. La délégation des États-Unis d'Amérique a encouragé l'Organisation à adopter une approche prudente et à consulter d'autres organisations touchées par cette décision, le cas échéant, pour s'assurer que les institutions spécialisées installées à Genève n'appliquaient pas

différentes interprétations de la méthode de calcul de l'indemnité de poste afin de préserver le système commun des Nations Unies. La délégation a pris note des informations figurant dans le WO/PBC/30/10 Corr. concernant le budget pour l'exercice biennal 2020-2021. Elle souhaitait recevoir davantage d'informations sur la provenance des fonds destinés à financer le remboursement et les 5% d'intérêt.

197. En réponse aux observations de la Fédération de Russie, le président a déclaré que le comité prendrait cette décision ce vendredi, de sorte qu'il était important de travailler collectivement pour parvenir à une bonne compréhension du contenu de la question. Toute délégation avait tout à fait le droit d'aborder toute question pour laquelle il ne se dégageait pas d'accord jusqu'à ce que la décision soit adoptée. Le président a ensuite invité le Secrétariat à répondre à la question soulevée par la délégation des États-Unis d'Amérique.

198. S'agissant des implications financières pour 2018-2019 du remboursement et des intérêts, le Secrétariat a relevé qu'il était en train d'estimer l'incidence, de concert avec toutes les autres institutions basées à Genève. Le Secrétariat a rappelé qu'au moment où le programme et budget pour 2018-2019 avait été établi, la réduction de salaire n'était pas encore connue et c'est pourquoi elle n'avait pas été incluse dans le budget 2018-2019. L'enveloppe des dépenses de personnel pour 2018-2019 pourrait donc couvrir ces frais. Comme le Directeur général l'avait indiqué, les effets estimés à ce stade s'élevaient à 9 millions de francs suisses environ, de sorte qu'il s'agissait d'une approximation initiale, puisque le jugement avait été prononcé le mercredi précédent.

199. La délégation de la Croatie a sollicité des précisions concernant le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI. Elle a demandé des éclaircissements sur le type de décision que le comité devrait prendre par rapport à ce qui devrait être laissé à l'appréciation du Comité de coordination, car il semblait y avoir certains chevauchements.

200. Le président a repris la parole pour aborder officiellement la question en suspens du programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI et a invité le conseiller juridique de l'OMPI à donner son avis sur la question fort pertinente soulevée par la délégation de la Croatie sur la manière dont le PBC et le Comité de coordination interagissaient.

201. En réponse à la question de la délégation de la Croatie concernant le rôle et la responsabilité du PBC, le Secrétariat a renvoyé les délégations au règlement financier et au règlement d'exécution commun qui définissaient le rôle du PBC, à commencer par l'alinéa d) de l'article 101.3 du règlement financier. Il définissait le PBC comme "...le comité constitué par l'Assemblée générale pour traiter du programme, du budget, des ressources en personnel, des locaux et des finances." L'autre article pertinent du règlement financier était l'article 2.7, qui établissait que "Le Comité du programme et budget examine le programme et budget proposé par le Directeur général et le communique aux assemblées des États membres avec ses recommandations." La réponse à la question concernant le rôle et les responsabilités du PBC devrait se trouver dans ces deux dispositions, que les États membres s'étaient fixées concernant le PBC, qui était créé par l'Assemblée générale.

202. Le président a ouvert le débat sur la proposition pour un programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI.

203. La délégation de la Croatie a repris la parole pour solliciter des éclaircissements supplémentaires. La délégation a demandé si les délégations devaient décider du montant qui devrait être alloué ou non à ce programme. Elle a demandé s'il s'agissait juste de décider de la somme et non de la manière dont cette somme devait être répartie.

204. Le Secrétariat a expliqué que le PBC formulait des recommandations, mais ne prenait pas de décision. La seule décision qu'il prendrait serait d'adopter la Charte de la supervision

interne. En ce qui concerne le programme et budget, le PBC formulerait une recommandation à l'Assemblée générale. Le Secrétariat a répété la disposition qui préconisait que le comité examine le programme, le budget, les ressources en personnel, les bâtiments et les finances et laissait l'interprétation au PBC. Il a par ailleurs relevé que le comité ne traitait pas des questions qui relevaient du mandat du Comité de coordination, qui était un organe créé par traité ou par l'Assemblée générale.

205. La délégation du Mexique a déclaré que c'était un sujet intéressant pour sa délégation et pour d'autres délégations également. Il y avait plusieurs groupes, notamment la délégation du Mexique, qui menaient des consultations sur une proposition. La délégation a déclaré que l'explication donnée par le Bureau du conseiller juridique aidait la délégation à mieux voir dans quelle direction la proposition émanant du PBC devrait s'orienter. Elle a demandé un peu plus de temps pour étudier les différentes approches proposées par d'autres délégations afin de réfléchir à une proposition.

206. Après une courte pause qui avait permis aux délégations intéressées de rédiger une proposition, le président a rouvert la séance et informé le comité qu'il avait eu des débats avec plusieurs délégations intéressées et a proposé une voie à suivre pour aller de l'avant pour cet après-midi et pour le lendemain. Le président a expliqué qu'il restait trois jours complets pour résoudre les deux questions restantes. Il a relevé qu'un certain nombre de délégations intéressées avaient suggéré que des consultations informelles pourraient être utiles sur cette question de la récompense liée aux résultats de l'Organisation de l'OMPI. Le président a par conséquent proposé de passer en consultations informelles avec les coordonnateurs régionaux ainsi que les parties intéressées sur cette question de la récompense liée aux résultats de l'Organisation. Il a invité le Secrétariat à se joindre aux délégations de façon à les conseiller en conséquence. Étant donné que l'on était mardi et qu'il restait trois jours, le président a suggéré de ne pas convoquer de nouveau la plénière ce jour, afin que le reste de la journée soit dédié à essayer d'accomplir des progrès sur cette question de la récompense liée aux résultats de l'Organisation. Le président a suggéré de convoquer de nouveau la plénière le lendemain matin afin d'entamer un premier débat sur l'autre question en suspens, la méthode de répartition entre les unions. Sur cette question de la récompense liée aux résultats de l'OMPI, le président a invité les délégations à formuler leurs observations.

207. La délégation de l'Indonésie a répété les précédentes observations du président selon lesquelles le comité reviendrait le jour suivant en plénière sur l'annexe III, méthodologie de répartition entre les unions. Dans cette perspective, le comité tiendrait des consultations informelles, dans l'idée de s'efforcer de résoudre la question du programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI. La délégation a déclaré qu'elle n'avait jamais vu, ni jamais assisté à des débats, formels ou informels, sur une proposition à cet égard. La délégation souhaitait que l'on consigne sa position concernant le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI parce qu'elle ne savait pas, ni ne disposait d'aucune information concernant la proposition qui serait présentée en consultations informelles l'après-midi.

208. Le président a précisé qu'il n'avait pas non plus vu de proposition et qu'il n'y avait pas de proposition. Le président a expliqué que l'idée, cet après-midi, était pour les délégations intéressées de débattre de cette question et de partager des points de vue informels et de voir s'il pouvait y avoir ou non quelque chose qui pourrait être présentée d'une manière plus générale au PBC. Le président a de nouveau assuré aux délégations que le PBC reviendrait d'une manière définitive sur cette question en plénière en temps opportun. Il a suspendu la plénière pour la journée et a invité les délégations qui s'intéressaient à la récompense liée aux résultats de l'OMPI de se réunir en salle NB.107 pour des consultations informelles sur ce point.

209. Le Président a souhaité la bienvenue aux délégations à la session du PBC du lendemain matin et est revenu sur le point 11, Projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 2020-2021. Le président a déclaré que des progrès très satisfaisants avaient été

accomplis et que la grande majorité du budget proposé faisait l'objet d'une très bonne entente. Il a remercié les délégations de leur implication efficace et constructive au cours des deux premiers jours de la session du PBC. Il y avait deux questions en suspens qui restaient à résoudre afin de transmettre une recommandation claire à l'Assemblée générale d'octobre. L'une portait sur la répartition des dépenses et des recettes par union, annexe III. Le président avait cru comprendre que les parties intéressées, lors de ce débat, discutaient de manière informelle entre elles et il attendait avec intérêt une mise au point en temps opportun. La deuxième question était celle de la récompense liée aux résultats de l'Organisation. Le président a indiqué qu'il avait présidé une réunion informelle fort instructive l'après-midi précédent. Lors de cette réunion, un certain nombre de délégations avaient fait part de leur préoccupation quant à la récompense liée aux résultats de l'Organisation. Dans ce débat, il ne semblait pas y avoir de désaccord sur les 562 000 CHF mis de côté pour les récompenses individuelles et par équipe. Un certain nombre de délégations s'étaient dites préoccupées par l'affectation de 2,225 millions CHF pour une récompense à l'échelle de toute l'Organisation. Certains estimaient que ce n'était pas conforme aux directives proposées par la CFPI. Le président a relevé qu'un certain nombre de membres reconnaissaient les difficultés statutaires qui entouraient la prise de décision du PCB subordonnée au Comité de coordination, puisque les détails relevaient des ressources humaines qui étaient, quant à elles, de la compétence du Comité de coordination. Le président avait détecté une ferme volonté de trouver une solution pratique cette semaine, notamment une décision sur les chiffres indiqués dans le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. Les chiffres ne brossaient pas toujours un tableau complet. Il y avait un accord solide concernant 99% du programme et budget pour l'exercice 2020-2021. Il restait à trouver une solution pour le pour cent restant, mais de gros progrès avaient été accomplis. Le PBC, ces dernières années, avait un peu pris l'habitude de déléguer les décisions les plus difficiles aux Assemblées générales. Ce n'était pas le seul organe directeur de l'OMPI ayant tendance à agir ainsi. Le président a suggéré que 2019 soit une année différente et que le PBC transmette une recommandation claire. L'ordre du jour de l'Assemblée générale était très chargé et comportait un certain nombre de questions de fond. Le président a mentionné que, bien qu'il admire le travail de l'ambassadeur du Viet Nam en sa qualité de président des Assemblées générales de l'OMPI, il ne voulait pas rendre les choses plus difficiles pour lui, car il avait déjà beaucoup à faire lors des assemblées. Il a suggéré de rendre le processus aussi simple que possible pour octobre. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) de l'OMPI s'était récemment mis d'accord sur une décision et le PBC devrait chercher à suivre ses traces. Un engagement constructif au sein de l'IGC lui avait permis, contrairement à l'exercice biennal précédent, de parvenir à une décision claire à l'intention de l'Assemblée générale. Si le PBC ne parvenait pas à résoudre ces deux problèmes en trois jours de discussions ininterrompues entre ses membres, cela n'enverrait pas un signal positif quant à sa capacité à collaborer de manière constructive et efficace en son sein. Le président a invité les délégations à rechercher des solutions, à demander à leurs capitales les instructions nécessaires pour leur permettre de participer pleinement à ces discussions afin que le PBC puisse trouver un accord cette semaine. Le président donnerait brièvement la parole aux délégations pour qu'elles puissent faire des déclarations ou faire une mise au point. Il a expliqué qu'il n'y aurait pas de débat de fond en séance plénière ce jour-là. Les discussions informelles se poursuivraient et la séance plénière reprendrait dans l'après-midi. Les discussions informelles de la veille sur la récompense liée aux résultats de l'Organisation avaient été utiles, mais il fallait davantage de temps pour réfléchir. Le président a demandé que les coordonnateurs régionaux et toute délégation intéressée se réunissent dans la salle NB.107 pour poursuivre les discussions sur la récompense liée aux résultats de l'Organisation. Le président a proposé que le PBC revienne en plénière dans l'après-midi pour faire le point sur les progrès accomplis sur les deux questions en suspens. Sur la question de la répartition des dépenses par union, le président a encouragé les délégations intéressées à poursuivre les discussions entre elles. En l'absence de demandes d'intervention, le président a suspendu la réunion pour la matinée.

210. Le président a ouvert la séance de l'après-midi et a indiqué qu'il y avait eu de nombreuses conversations très importantes et intéressantes durant les consultations informelles tenues en salle NB.107. Le président a expliqué que le PBC poursuivrait les discussions sur le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. Il a rappelé qu'il restait deux questions importantes en suspens, la question de la méthode de répartition par union, dont il proposait de discuter ultérieurement, et la question de la récompense liée aux résultats de l'Organisation dans le cadre du programme 23. Le président a proposé que les coordonnateurs régionaux et les délégations intéressées se réunissent de nouveau pour des consultations informelles en salle NB.107 avec le Secrétariat afin de poursuivre la discussion, notamment sur un document qui avait été distribué pendant les consultations informelles de la matinée. Ce document reprenait certaines des propositions et constituait une base de discussion utile. Le président a proposé de lever de nouveau la séance et de revenir en séance plénière à 17 h 45 au cas où un accord serait trouvé sur la question. Il espérait finaliser l'une des questions en suspens ce jour-là.

211. Il a convoqué de nouveau la plénière pour clore les délibérations de la journée. Le président a déclaré que des conversations constructives avaient eu lieu au cours des consultations informelles sur l'une des deux questions en suspens concernant le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, à savoir le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI. Le président a fait observer que des discussions avaient eu lieu au cours des consultations informelles qui n'avaient pas encore abouti à une décision ferme et claire sur le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, ce qui exigerait une réflexion plus approfondie et que le PBC devrait y revenir le jour suivant. S'agissant de la question de la méthode de répartition par union, le président a proposé de commencer par ouvrir le débat sur ce point le lendemain matin. Le président a suspendu la réunion pour la journée.

212. Il a ouvert la séance du matin, indiquant que les discussions sur le programme et budget proposé pour l'exercice 2020-2021 se poursuivraient. Le président a rappelé qu'il y avait eu un échange informel utile l'après-midi précédent sur la récompense liée aux résultats de l'Organisation, sur laquelle il proposait de revenir plus tard dans la matinée. Il a ensuite abordé la deuxième question en suspens, l'Annexe III : répartition des recettes et des dépenses par union. Le président a noté que de nombreuses délégations s'étaient engagées dans des consultations et des discussions informelles au cours des deux derniers jours afin de trouver une solution. Il a rappelé qu'à la vingt-neuvième session du PBC, celui-ci avait prié le Secrétariat de fournir un scénario alternatif à celui qui figurait à l'annexe III du Projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, sans compter la contribution symbolique de 1% des recettes financées par des contributions, de l'Union de La Haye et de l'Union de Lisbonne aux dépenses communes. La solution alternative avait été présentée dans le document de questions et réponses publié sur la page Web du PBC. Dans un souci de transparence pour l'ensemble des membres du comité, le président a proposé d'ouvrir le débat en séance plénière afin d'évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent. Le président a invité les participants à faire leurs déclarations.

213. La délégation de l'Italie a remercié le Secrétariat d'avoir fourni une version révisée du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. Malgré les discussions intensives qui avaient eu lieu lors de la vingt-neuvième session du PBC en mai, la délégation a noté avec regret que l'annexe III de la proposition contenait encore une modification de la méthode de répartition par union. La proposition d'introduire une contribution symbolique de 1% pour les unions déficitaires représentait un écart par rapport au principe de la capacité de paiement, qui était la pierre angulaire de l'Organisation. La modification de la méthode de répartition n'était pas justifiée, puisqu'il n'y avait pas eu de consensus sur la nécessité de s'écarter de la méthode de répartition en place lors des précédentes réunions du PBC. La délégation a souligné que la situation financière de l'OMPI était globalement saine et stable, avec des excédents importants et des réserves financières abondantes. En outre, 2018 avait

été une nouvelle année record en termes de dépôts de propriété intellectuelle. Deuxièmement, l'OMPI était la seule et unique organisation dotée d'un budget unitaire. Le principe de solidarité entre toutes les unions de l'OMPI était essentiel pour que l'OMPI puisse remplir sa mission institutionnelle, à savoir "promouvoir la protection des droits de propriété intellectuelle dans le monde entier...". La délégation a souligné qu'il importait que l'OMPI alloue des ressources financières et humaines suffisantes pour mener à bien ses activités visant à promouvoir efficacement tous les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle au niveau international, y compris les initiatives de sensibilisation des parties prenantes publiques et privées concernées. Le système mondial de propriété intellectuelle géré par l'OMPI était un outil essentiel pour soutenir, au niveau local, l'innovation et le développement économique, en particulier parmi les micro et petites entreprises. Il était donc important que l'OMPI s'engage à faciliter l'adhésion des pays en développement et des PMA aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle en tenant compte des objectifs stratégiques II et III en vue d'atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies. La délégation estimait que ces objectifs ne pourraient être atteints de manière équitable qu'en maintenant la méthode actuelle de répartition inchangée. S'agissant de la méthode de répartition, un thème transversal, tout changement pourrait avoir une incidence considérable sur le fonctionnement de l'Organisation dans son ensemble, avec des conséquences négatives en particulier pour les régions où la propriété intellectuelle devait être davantage promue et développée. En bref, la délégation demandait par conséquent que la contribution symbolique de 1% soit supprimée de l'annexe III.

214. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le Secrétariat pour la préparation des documents et la mise à disposition de la version alternative de l'annexe III sans la contribution symbolique de 1% des recettes estimées des unions financées par des contributions, les Unions de La Haye et de Lisbonne, aux dépenses communes. Le groupe a souligné que la méthode classique de calcul de la capacité de paiement avait donné des résultats positifs pour l'Organisation, comme en témoignaient la situation financière saine et la croissance record des services financiers. Le groupe s'est dit préoccupé par le fait que les modifications apportées à la méthode de répartition pourraient avoir des conséquences indésirables sur les résultats de l'Organisation.

215. La délégation de la Fédération de Russie a rappelé sa position présentée à la vingt-neuvième session du PBC. La délégation partageait les préoccupations exprimées par un certain nombre de délégations sur le fait que l'Union de Lisbonne devait payer des dépenses indirectes. La proposition figurant en annexe III impliquait en fait de modifier la politique de répartition des dépenses et des recettes, sans qu'il y ait de consensus sur cette question. Le système de Lisbonne, pour l'heure, était en phase de développement. L'augmentation des dépenses pourrait aboutir à des complications et rendrait le système moins attrayant pour les nouveaux membres. La position de la délégation était que le système de Lisbonne devrait fonctionner dans le cadre du budget unique. La délégation estimait que la révision de la méthode aboutirait à la désintégration du système international, qui fonctionnait bien pour l'instant. La délégation estimait qu'il était nécessaire de maintenir le budget, qui devrait être le même pour toutes les unions.

216. La délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié le Secrétariat d'avoir préparé la version révisée du document ainsi que l'alternative de l'annexe III, sans la contribution symbolique de 1%. Comme cela avait été relevé, la méthode actuelle de répartition des recettes et des dépenses entre les unions était utilisée depuis 2007. La délégation a rappelé la situation financière, stable et progressive de l'Organisation. Le fonctionnement de l'OMPI était fondé sur le principe de solidarité dans l'ensemble du système. La délégation était d'avis que la méthode de répartition ne devrait pas être discriminatoire à l'égard de certaines unions et en favoriser d'autres. La méthode de répartition ne devrait pas aller à l'encontre du principe de l'Organisation, en particulier de l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI qui stipule que "Les objectifs de l'Organisation sont les suivants : 1) promouvoir la protection de la propriété intellectuelle à travers le monde par la coopération entre les États, en collaboration, s'il y a lieu,

avec toute autre organisation internationale; 2) assurer la coopération administrative entre les Unions.” La délégation a souligné que le principe de la capacité de paiement était contraire à la proposition selon laquelle les coûts indirects seraient attribués à toutes les unions, quelle que soit leur capacité de paiement. Cette proposition s’écarterait de la règle appliquée jusqu’à présent pour la répartition des dépenses par union. La méthode de répartition avait fait l’objet d’intenses débats lors de précédentes réunions du PBC, sans qu’il ne se soit dégagé de consensus. En conclusion, la délégation était ouverte à toute nouvelle proposition susceptible de contribuer à réduire les écarts et les positions divergentes entre les États membres, tout en respectant le principe fondamental du fonctionnement de l’Organisation.

217. La délégation de la France a remercié le Secrétariat pour le document révisé. Le changement le plus frappant apporté par le Secrétariat dans son programme et budget proposé pour l’exercice biennal 2020-2021 par rapport au programme et budget adopté pour l’exercice biennal 2018-2019 était le changement dans la répartition des dépenses indirectes. Cela entraînerait des dépenses supplémentaires pour l’Union de La Haye et l’Union de Lisbonne, ce qui aggraverait encore leur déficit. À la page pertinente du document WO/PBC/30/10, il était indiqué que les unions ne disposant pas de la capacité de prendre en charge des dépenses indirectes des unions ou des dépenses administratives indirectes contribuent aux dépenses communes à hauteur d’un pour cent symbolique de leurs recettes. Cette phrase ne figurait pas dans le programme et budget pour l’exercice biennal 2018-2019. Ce principe n’avait jamais été validé par le PBC, ni par les assemblées générales. Si, depuis 2015, les États membres ont en effet débattu de l’opportunité de modifier ou non la répartition des dépenses par union, aucun consensus ne s’était jamais dégagé sur ce sujet. À la vingt-huitième session du PBC, au titre du point 16 de l’ordre du jour sur la méthode de répartition des dépenses entre unions, les États membres “ii) ont noté qu’il n’y avait pas de consensus sur les questions examinées au titre de ce point de l’ordre du jour; et iii) a décidé de demander au Secrétariat d’expliquer verbalement, à la vingt-neuvième session du PBC, le programme et budget proposé pour l’exercice biennal 2020-2021 et la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union.” De nombreux États membres s’étaient toujours fermement opposés à toute modification de la répartition des dépenses. La délégation a noté qu’elle s’était toujours opposée à la modification de la méthode de répartition des dépenses et du principe de la capacité de paiement. Elle appuyait l’approche unitaire, essentielle à l’OMPI en tant que membre du système des Nations Unies, et le système de solidarité budgétaire qui permettaient de respecter l’objectif premier de l’OMPI, à savoir la promotion et la protection de tous les droits de propriété intellectuelle. En conclusion, la délégation ne pouvait pas accepter cette disposition proposée et, comme d’autres délégations, souhaiterait par conséquent qu’elle soit retirée. Toutefois, elle s’est déclarée ouverte à la poursuite des discussions sur ce sujet à l’avenir.

218. La délégation du Japon espérait que tous les États membres et le Secrétariat étudieraient les moyens de corriger le déséquilibre des recettes et des dépenses de chaque union afin que toutes les unions acquièrent une indépendance financière. À cet égard, la délégation s’est dite satisfaite de la proposition présentée par le Secrétariat en annexe III, dans le document WO/PBC/30/10. Toutefois, elle ne soutiendrait pas pleinement cette proposition, car elle aggravait le déficit de l’Union de La Haye. La délégation estimait qu’augmenter la charge financière des unions déficitaires n’était pas une solution efficace. Il était important de prendre des mesures concrètes pour réduire les déficits en établissant un plan ou une feuille de route pour parvenir à une solidité budgétaire. La délégation préférait examiner des mesures concrètes et la méthode de répartition comme un tout.

219. La délégation des États-Unis d’Amérique s’est félicitée du programme et budget proposé pour l’exercice biennal 2020-2021 tel que révisé à la suite de la vingt-neuvième session du PBC et a salué les efforts déployés pour la préparation de tous les documents. Comme la délégation l’avait relevé à maintes reprises, elle accordait la plus haute importance aux principes de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance au sein des agences des

Nations Unies, y compris de l'OMPI. La délégation pouvait appuyer le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, tel que rédigé. Avant de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le programme et budget proposé, il restait quelques points clés à régler. La première était de savoir s'il était injuste de demander à l'Union de Lisbonne de contribuer uniquement à hauteur de 4000 francs suisses par an aux dépenses communes de l'OMPI, par exemple pour les systèmes informatiques qui seraient sans aucun doute bénéfiques pour le système de Lisbonne. La délégation souhaitait également corriger la précédente déclaration de la délégation de l'Italie selon laquelle l'OMPI disposait d'un budget unique. La délégation a précisé que l'OMPI disposait d'un système de contribution unitaire et non d'un budget unique. Elle n'entrerait pas dans les détails sur ce point. Elle souhaitait répondre à la préoccupation soulevée par la délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, selon laquelle la modification de l'annexe III aurait des répercussions négatives sur les unions financées par des contributions. La délégation serait disposée à limiter l'application du taux de 1% aux systèmes d'enregistrement. Elle a demandé si cela satisferait le groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Quant à la déclaration de la délégation de la France selon laquelle une contribution de 1% aux dépenses communes de l'Organisation n'avait jamais été appliquée, la délégation a rappelé que dans les années 1970, 1980 et au début des années 1990, ce taux de 1% avait été appliqué. Le Secrétariat avait proposé que les unions financées par des contributions, les unions de La Haye et de Lisbonne, contribuent à hauteur de 1% symbolique de leurs propres recettes aux dépenses communes. La délégation avait entendu les préoccupations exprimées au sujet du déficit des unions financées par des contributions et avait une proposition pour éliminer ce déficit et s'assurer qu'il ne serait pas nécessaire d'augmenter les contributions. Il y avait également eu des interventions concernant un précédent. Il avait été suggéré que si certains membres de l'OMPI étaient en mesure d'insister pour que l'Union de Lisbonne respecte son propre traité, qui exige la viabilité financière, d'autres unions seraient également tenues d'être autonomes sur le plan financier. Aux délégations qui avaient de telles préoccupations, la délégation a demandé d'examiner les faits. Les unions financées par des contributions et l'Union du PCT avaient une longue expérience dans le domaine du financement d'activités et de traités qui ne généraient pas de recettes. La délégation appuyait ce point de vue et estimait que tous les systèmes d'enregistrement devraient contribuer. La question n'était pas de savoir si ces fonds pouvaient être utilisés pour soutenir le Traité de Marrakech ou tout autre traité similaire. Un pour cent représentait un très faible pourcentage du budget de chaque union. Pour les unions financées par des contributions, un pour cent représentait beaucoup moins que la moitié de la contribution des États-Unis d'Amérique. La contribution des États-Unis d'Amérique représentait un faible pourcentage du budget des unions financées par des contributions. Quant à l'Union de Lisbonne, cette contribution n'était que de 8000 francs suisses pour l'exercice biennal, soit 4000 francs suisses par an. La délégation a demandé ce que 4000 francs suisses couvriraient, à savoir s'ils couvriraient l'informatique, la sécurité, le renforcement du respect de la propriété intellectuelle, les communications, les bases de données mondiales, le soutien aux PME et à l'entrepreneuriat. La délégation estimait que tel n'était pas le cas et a précisé que 4000 francs suisses à Genève, ce n'était pas grand-chose. Sans cette contribution symbolique de 1%, le système de Lisbonne ne contribuerait en rien aux dépenses communes de l'Organisation comme il le faisait depuis de nombreuses années. L'Union de Lisbonne parlait de solidarité et de coopération entre les unions, mais avait défini pendant des décennies, par ses actions, le concept de solidarité et de coopération comme le maintien de ses taxes à un bas niveau et l'utilisation des recettes provenant d'autres organisations. La délégation n'était pas d'accord avec cette définition de la solidarité et de la coopération. Il aurait peut-être été logique, dans les premiers temps de l'existence de l'Organisation ou, plus récemment, pour des déficits à court terme, comme dans le cas de l'Union de La Haye, qu'un système prospère prête des fonds à un autre système en difficulté. Au bout de 50 ans, dans le cas de l'Union de Lisbonne, on pouvait convenir qu'il n'y avait plus de coopération, mais une dépendance malsaine. Lorsque l'Union de Lisbonne parlait de coopération entre les unions, conformément à l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI, leur conception de la coopération était au mieux amorphe.

L'Union de Lisbonne parlait de solidarité financière, mais elle ne mentionnait pas l'article 11 de l'Arrangement de Lisbonne, l'article 16 de la Convention de Paris, l'article 25 de la Convention de Berne ou tout autre article des traités administrés par l'OMPI qui exigeaient une indépendance financière. Il était temps pour les membres de l'Union de Lisbonne de respecter leurs obligations découlant du traité. L'article 11.3, en particulier, exposait la manière dont le budget serait constitué. La première source était les taxes d'enregistrement international. La délégation a déclaré que ces taxes devraient suffire à couvrir les dépenses directes et indirectes. La deuxième source était les produits de la vente des publications du Bureau international concernant une union particulière et les droits afférents à ces publications. La seule publication concernant l'union concernée mise en vente était les documents sur les traités, qui n'avaient jamais donné lieu à des recettes déclarées dans un rapport annuel. Et la troisième source était les dons, legs et subventions mais il n'y avait aucun signe de ceux-ci durant l'exercice biennal. En ce qui concerne le quatrième, les loyers, intérêts et autres revenus divers, les membres de l'OMPI avaient par le passé décidé de donner à l'Union de Lisbonne une part de ces revenus, mais cela ne suffisait pas à couvrir les coûts très élevés de l'Union de Lisbonne. Enfin, la cinquième source, les contributions des pays d'une Union particulière, si et dans la mesure où les recettes provenant des sources indiquées dans les quatre précédents points ne suffisaient pas à couvrir les dépenses de l'Union particulière. Comme les quatre catégories précédentes ne finançaient jamais le fonctionnement du système de Lisbonne de manière appropriée et ne fournissaient donc pas un montant raisonnable pour couvrir les dépenses communes de l'Organisation, c'était cette catégorie qu'il fallait appliquer. Le moment était venu pour les membres de l'Union de Lisbonne de respecter les obligations du Traité et de payer pour leur union. À défaut, la délégation a relevé que la Convention prévoyait que le Gouvernement suisse paierait. La délégation avait entendu les préoccupations concernant les unions financées par des contributions et le fait que la contribution de 1%, soit environ 360 000 francs suisses, contribuait encore davantage au déficit des unions financées par des contributions. Le PBC ne devrait pas débattre pendant des heures des malheureux 4000 francs suisses par an que l'on demandait à l'Union de Lisbonne de payer. Le PBC devrait vraiment débattre des priorités de l'Organisation qui devraient être financées et de la structure du budget de l'Organisation. Tel était le mandat du PBC. Par exemple, la délégation de la Chine avait précédemment appelé à une plus grande diversité dans l'embauche et à davantage de traductions des documents. Elle était disposée à appuyer davantage de dépenses pour des traductions. D'autres éléments clés, tels que les projets d'amélioration de l'infrastructure informatique pour les systèmes d'enregistrement internationaux ainsi que les projets de développement axés sur la façon dont la propriété intellectuelle pourrait stimuler l'économie et la population étaient très importants pour les États-Unis d'Amérique. La délégation était disposée à appuyer également ces dépenses. Quant au déficit des unions financées par des contributions, la délégation considérait que le temps était venu pour les Unions de Paris et de Berne de réclamer le loyer des bâtiments de l'OMPI. Ces Unions avaient payé pour des actifs qui généraient des revenus et devraient profiter de ces actifs. Ces recettes ajouteraient au moins 2 millions de francs suisses au budget des unions financées par des contributions. La délégation a réitéré que 4000 francs suisses pour l'Union de Lisbonne, c'était très peu. Elle espérait que la méthode de répartition des fonds entre les unions et les questions relatives au programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI n'empêcheraient pas de parvenir à un accord en vue d'une recommandation à l'Assemblée générale.

220. La délégation chinoise a déclaré que l'une des missions de l'OMPI était d'associer toutes les parties pour coordonner les activités internationales en matière de propriété intellectuelle. Pour déterminer la répartition des recettes et des dépenses, il devrait y avoir une perspective stratégique à long terme afin de garantir la pertinence du système mondial de propriété intellectuelle. Les systèmes du PCT et de Madrid avaient tous connu un processus de développement et de renforcement. Si l'on avait exigé que les systèmes qui avaient des problèmes partagent toutes les dépenses, cela aurait certainement alourdi leurs charges pour faire face à la phase de développement. Cela aurait affecté les utilisateurs de ces systèmes. Les États membres n'étaient pas encore parvenus à un consensus sur la méthode de

répartition. La délégation était donc d'avis que toute modification des méthodes de répartition actuelles devrait être apportée avec prudence. Avant de les modifier, il devait y avoir des études pour examiner les effets possibles. La délégation ne pouvait pas actuellement appuyer la nouvelle méthode de répartition figurant en annexe III du programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021. La délégation a fait observer qu'elle souhaitait participer activement aux débats approfondis consacrés à cette question.

221. La délégation de l'Allemagne, notant qu'elle prenait la parole pour la première fois, a remercié le président de sa direction avisée et efficace de la trentième session du PBC, qui aiderait à surmonter les divergences subsistant entre les délégations. Comme de nombreuses autres délégations, la délégation estimait que le principe de la capacité de paiement était un facteur important qui contribuait au succès de l'OMPI dans tous ses différents domaines d'activité. La délégation n'était pas convaincue par des ajouts aux effets diluants au principe de la capacité de paiement et était prête à s'engager de manière constructive dans toute discussion ultérieure sur ce sujet.

222. La délégation de la Suisse a appuyé ce qui avait déjà été dit par plusieurs délégations à la présente session du PBC. Comme elle l'avait souligné à la vingt-neuvième session du PBC, la délégation ne pouvait accepter aucune modification de la méthode de répartition des dépenses proposée dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021. La méthode actuelle contenue dans les programmes et budgets des exercices biennaux précédents était une approche pragmatique et efficace. Elle n'attribuait pas de dépenses supplémentaires aux unions qui ne génèrent pas de bénéfices. Changer la méthode reviendrait à remettre en question toute activité qui ne génère pas de profit. Cela s'appliquait à la plupart des activités de l'Organisation. L'introduction de l'annexe III indiquait que sans la contribution symbolique de 1%, la plupart des unions, c'est-à-dire des unions financées par des contributions, l'Union de La Haye et l'Union de Lisbonne, ne seraient pas en mesure de payer les dépenses indirectes de l'Organisation. La délégation avait du mal à comprendre cette logique, car le fait était que ces unions n'étaient précisément pas en mesure d'assumer des dépenses supplémentaires. La modification proposée signifiait vraiment qu'il y avait des unions qui ne pouvaient pas payer et qui devraient par conséquent être obligées de payer. La délégation a expliqué que ces unions n'étaient pas en mesure de payer parce qu'elles avaient des besoins opérationnels justifiés. L'Union de La Haye nécessitait d'importants investissements informatiques en raison de l'élargissement attendu de sa couverture géographique. L'Union de Lisbonne, avec son Acte de Genève, était un système récent. Elle devait entrer en vigueur et, par conséquent, elle avait besoin de ressources pour prendre un bon départ, comme cela avait été le cas pour les autres unions par le passé. Enfin, les unions financées par des contributions finançaient un large éventail d'activités de l'OMPI telles que les travaux sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles et la promotion des traités de Beijing et de Marrakech. Ces activités nécessitaient des ressources et l'on pourrait faire valoir que ces unions n'étaient pas assez "riches", mais que l'OMPI avait suffisamment de moyens. Les ressources financières ne manquaient pas si l'on considérait l'Organisation comme une organisation unitaire. Toutefois, changer la méthode de répartition des dépenses comme proposée à l'annexe III serait aller dans le sens contraire. Il en résulterait que trois Unions deviendraient probablement de plus en plus "pauvres" et si, en outre, le principe de l'autosuffisance financière était appliqué, ces trois Unions devraient soit renoncer à investir, soit demander davantage de crédits aux États membres. Ce n'était pas ce que la délégation voulait pour l'avenir de l'OMPI. La délégation avait souvent défendu la logique unitaire de l'OMPI parce qu'elle pensait que l'intégralité de la palette des activités de l'OMPI était justifiée. Si elle ajoutait, de manière artificielle, les dépenses à des unions qui ne génèrent pas de profits, l'Organisation s'éloignerait de ce qu'était une organisation unitaire. Ces montants proposés pouvaient sembler bas, mais cela représentait une modification du système. La délégation ne pouvait pas appuyer cette modification proposée. Il s'agirait en fait d'un changement, qu'il s'agisse d'un écart par rapport à la méthode actuelle, d'un ajustement ou d'une adaptation. Ce serait tout de même un changement apporté au système. La Délégation, en réponse à la

précédente déclaration de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant la Suisse, a rappelé à la délégation des États-Unis d'Amérique que les avances accordées par l'État hôte n'étaient pas des sources de financement, mais des avances en cas de manque de trésorerie. Ces avances étaient prévues par divers traités administrés par l'OMPI et étaient, par définition, spontanées et temporaires. Elles étaient juste faites pour compenser le manque de trésorerie. Il ne s'agissait donc pas d'options de financement. Cela dit, la délégation a souligné qu'elle attachait une grande importance au respect des traités internationaux auxquels elle avait souscrit et qu'elle prenait très au sérieux son rôle de pays hôte d'organisations internationales telles que l'OMPI. En conclusion, la délégation était disposée à débattre de manière constructive de cette question avec d'autres délégations.

223. La délégation du Mexique a indiqué qu'elle n'était pas en mesure d'appuyer le changement de méthode proposé de 1%. Elle avait pris conscience que les unions devaient continuer à travailler pour amener leurs opérations à maturité et recouvrir leurs coûts, et que leur situation devait être reflétée de manière transparente. Elle s'engageait à travailler en ce sens. Toutefois, la délégation était également convaincue que toutes les unions devaient commencer sur un pied d'égalité, avec le soutien et la solidarité de tous les membres.

224. La délégation du Brésil a remercié le Secrétariat d'avoir fourni une version révisée du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. La délégation a pleinement appuyé les décisions antérieures de l'OMPI concernant le système de contribution unitaire et a noté que l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI stipulait que l'un des objectifs de l'Organisation était "d'assurer la coopération administrative entre les unions". La grande majorité des dépenses indirectes de l'Organisation était assumée par le PCT et, dans une moindre mesure, le système de Madrid. Ces unions avaient montré un plus grand potentiel pour générer des recettes en raison de la manière dont elles étaient structurées qui répondait aux demandes du marché. Cependant, toutes les unions n'avaient pas un tel potentiel, ni ne partageaient ces objectifs. Toutes les actions de l'OMPI n'étaient pas nécessairement lucratives. Néanmoins, elles étaient pertinentes et utiles à l'Organisation et ses États membres. Dans le même temps, la délégation comprenait les préoccupations de certaines délégations selon lesquelles les unions financées par des taxes devraient maintenir un niveau adéquat de recettes. Selon les articles respectifs concernant le financement des unions financées par des taxes, chaque union devrait avoir des revenus suffisants pour couvrir ses propres dépenses. Par exemple, l'article 24.b) de la Convention de La Haye stipulait que le montant des taxes devrait être fixé de manière à être au moins suffisant pour couvrir toutes les dépenses du Bureau international (BI). La délégation a demandé aux délégations d'examiner des solutions constructives qui, d'une part, garantissent que les unions s'autofinancent correctement et, d'autre part, respectent le principe de la capacité de payer.

225. La délégation de l'Iran (République islamique d') a rappelé que la question n'était pas une question spécifique au système de Lisbonne car elle allait au-delà de la situation de l'Union de Lisbonne. La délégation a fait valoir que la viabilité financière du système de Lisbonne ne pouvait pas être comparée à d'autres systèmes mondiaux d'enregistrement, comme les systèmes de Madrid ou du PCT, essentiellement parce que les appellations d'origine et d'autres indications géographiques reposaient sur des noms géographiques et qu'il existait une limite évidente au nombre total de noms géographiques protégés et de demandes correspondantes. Elle a déclaré que la transparence était un important outil de gestion pour optimiser l'utilisation des ressources et pour accroître l'efficacité de l'Organisation. Personne ne pouvait contester ce principe. Dans le même temps, il ne devrait pas servir de moyen de discrimination à l'encontre d'unions particulières dont la situation financière s'avérait différente, ni porter atteinte aux principes fondamentaux de l'Organisation tels qu'énoncés dans la Convention instituant l'OMPI. La délégation était attachée à la transparence, mais pas au détriment des principes de l'Organisation. Elle allait au-delà de cela. La délégation serait ouverte à une étude de toute méthode qui pourrait être utilisée pour faire évoluer la répartition dans le futur, à condition que cette approche respecte ces principes fondamentaux. La méthode actuelle et les documents

actuels du budget pour l'exercice biennal 2020-2021 présentait déjà un niveau suffisant de transparence. Il n'était pas besoin de les réviser ou de s'en écarter. La délégation était fermement convaincue que le principe fondamental de solidarité qui était à la base même du bon fonctionnement de cette Organisation serait compromis si la contribution symbolique de 1% des recettes destinée à couvrir les dépenses des unions était maintenant introduite comme prévu dans le projet actuel. Un tel changement pourrait avoir des conséquences négatives profondes et à long terme pour l'Organisation dans son ensemble et pourrait avoir une incidence sur son fonctionnement et sa capacité à s'acquitter de son mandat international qui était de promouvoir la propriété intellectuelle dans le monde entier.

226. En l'absence d'autres demandes d'intervention, le président a proposé de clore les débats pour la matinée. Le président a fait remarquer qu'à l'extérieur de la nouvelle salle de conférence, il y avait un morceau de roche lunaire qui avait été ramené par les astronautes de la mission Apollo 15 au début des années 1970. Cette roche était un prêt visant à reconnaître le rôle de l'OMPI dans la facilitation de l'ingéniosité de l'humanité. Le président a rappelé qu'il était passé à proximité de cette roche à plusieurs reprises au cours des derniers jours et qu'il s'était parfois arrêté devant cette pierre dans l'espoir qu'elle puisse être source d'inspiration pour lui quant à ce qu'il fallait ensuite faire. Il a expliqué qu'il pensait qu'il aurait peut-être besoin de sortir et de passer quelques instants supplémentaires devant ce morceau de roche. Le président a précisé que les positions des délégations étaient assez bien connues des uns et des autres et que la question plus large n'était pas nouvelle. C'était une question qui avait fait l'objet de discussions deux ans et quatre ans auparavant. Comme dans ces moments-là, le PBC devrait, à un moment donné, se réunir et tenter de trouver une solution pratique et pragmatique qui lui permette d'adopter le budget. Le président a accueilli très favorablement les délégations qui avaient fait part de leur volonté de poursuivre les discussions pour trouver cette solution formelle et les a vivement encouragées à le faire. Il a indiqué qu'il était, tout comme le Secrétariat, disponible pour faciliter et soutenir les discussions par tous les moyens possibles. Le PBC devait continuer à travailler sur cette solution. Revenant à l'autre question qui restait à l'ordre du jour, la récompense liée aux résultats de l'Organisation, le président a rappelé qu'il y avait eu quelques échanges de vues utiles à ce sujet l'après-midi précédent. Lors de ces consultations informelles, les délégations s'étaient séparées pour réfléchir aux différentes positions et il était temps de clore cette question. Le président a invité les coordonnateurs régionaux, ainsi que toute autre délégation intéressée, à participer à une discussion informelle en présence du Secrétariat en salle NB.107. Le président a appelé à poursuivre la discussion pour essayer de trouver une décision qui pourrait être prise collectivement sur la question de la récompense liée aux résultats de l'Organisation. Le PBC se réunirait de nouveau en séance plénière lorsque des progrès auraient été réalisés sur l'une ou l'autre question.

227. Revenant aux discussions sur le point 11 de l'ordre du jour, le Projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 2020-2021, le président a déclaré qu'il y avait eu une séance informelle très productive dans la matinée pour délibérer et parvenir à un texte de décision concerté au titre de ce point de l'ordre du jour, dans le cadre du programme 23 concernant le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI. Comme pour les autres éléments de la décision relative au programme et de budget proposé, le président ne l'adopterait pas formellement maintenant, puisque tous les éléments seraient regroupés dans une décision unique au titre du point 11. Conformément à l'usage de ces derniers jours, il était important de s'entendre collectivement sur ces différents éléments afin que lorsque ces éléments seraient regroupés le lendemain, ils puissent être adoptés sans hésitation. Le président a noté que les délégations avaient reçu la copie papier du projet de décision qui correspondait à ce qui avait été affiché à l'écran lors des consultations informelles. Le président a dit espérer que ceux qui avaient besoin de s'entretenir avec leurs groupes régionaux l'avaient fait. En l'absence de demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision qui se présentait ainsi :

Le Comité du programme et budget est convenu d'une réduction de 1 655 800 francs suisses de l'augmentation proposée pour le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI au titre du programme 23, ainsi que des modifications correspondantes aux pages 19, 21, 23, 34 et 142 (version anglaise), notamment la suppression de "la récompense liée aux résultats de l'Organisation" de l'OMPI. La provision qui en découle de 1 152 000 francs suisses devra être utilisée pour des récompenses individuelles et par équipe définies dans le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, à savoir : Récompense "L'Excellence au service des résultats"; récompense "Tournés vers l'avenir"; récompense "Unis dans l'action"; et récompense pour "Un comportement responsable", ce qui exclut toute récompense à l'échelle de l'Organisation.

Le président a déclaré qu'il s'agissait du projet de paragraphe de décision relatif au programme 23 du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. Il a demandé s'il était acceptable pour les délégations. En l'absence de demande d'intervention, le président a officiellement clos le programme 23 et pris note que désormais, tous les programmes du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 avaient été clos. Ce qui laissait une seule question très importante en suspens, l'annexe III relative à la question de la méthode de répartition. En dehors de cette question en suspens et sur la base du travail accompli jusque-là, le président a déduit que toutes les délégations étaient toutes satisfaites du contenu du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. Il a proposé de se réunir en plénière à 10 h le lendemain. Le PBC devait déterminer collectivement ce qu'il convenait de faire de la dernière question en suspens relative à la méthode présentée en annexe III, même si, d'après les précédentes conversations et déclarations des délégations, le président considérait que le PBC aurait du mal à trouver un accord sur cette question avant 18 heures le jour suivant. Le président présumait que c'était là la voie que le PBC prenait, à moins qu'il n'y ait des développements majeurs du jour au lendemain. Si cette hypothèse était correcte, aussi décevante soit-elle, le travail du lendemain consisterait à rassembler les décisions que le PBC avait prises cette semaine. La seule décision en suspens était celle concernant le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. Conformément à l'usage habituel, le Secrétariat réunirait toutes les décisions en un document de synthèse. Le président a ensuite suspendu la réunion pour la journée.

228. Il a réuni la plénière dans la matinée pour revenir sur le point 11, programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. Le président a relevé que des avancées notables avaient été accomplies jusque-là et qu'il demeurait une question en suspens, la question de la répartition des dépenses et recettes par union.

229. La délégation des États-Unis d'Amérique a rappelé qu'au cours de la discussion de la veille sur la méthode de répartition, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique et d'autres s'étaient inquiétés du budget des unions financées par des contributions, en particulier de leurs déficits prévus. Ils craignaient que le fait d'obliger les unions financées par des contributions à contribuer aux dépenses communes de l'Organisation n'entraîne une augmentation du déficit et donc une augmentation des contributions. Compte tenu de ce débat, la délégation avait demandé que la contribution de 1% ne soit pas appliquée aux unions financées par des contributions. Aucun membre n'était intervenu pour s'opposer à cette suggestion. La délégation a de nouveau proposé que l'annexe III du programme et budget soit révisée afin d'éliminer l'exigence voulant que les unions financées par des contributions contribuent à hauteur de 1% de leurs recettes aux dépenses communes. Cela signifiait qu'à la page 165 de la version anglaise, ligne 2 entre parenthèses, "les systèmes d'enregistrement", devrait être insérés avant, les "unions qui" et les modifications correspondantes seraient apportées au reste de l'annexe III. Comme la délégation l'avait indiqué la veille, elle soutenait sans réserve le travail de l'Organisation. La délégation reconnaissait que les unions financées par des contributions, (les Unions de Paris, Berne, la CIB, Nice, Locarno et Vienne) n'étaient pas des systèmes d'enregistrement et ne collectaient pas de taxes. Afin de mieux soutenir les activités

financées par les unions financées par des contributions, la délégation espérait que tous les membres de l'OMPI pourraient souscrire à cette modification.

230. La délégation de l'Italie a indiqué qu'elle avait écouté avec grand intérêt les déclarations faites la veille et aujourd'hui par la délégation des États-Unis d'Amérique. Elle a souligné qu'à son avis, il n'y avait rien à l'OMPI qui soit cassé et qui doit être réglé d'un point de vue financier global. Le vérificateur externe des comptes n'avait pas formulé de recommandation sur la nécessité de trouver des solutions pour les unions déficitaires ou de modifier la méthode de répartition actuelle. La principale préoccupation de la délégation n'était pas l'argent en jeu si la contribution symbolique de 1% devait être introduite uniquement pour les unions financées par des contributions, soit 8000 francs suisses pour l'Union de Lisbonne et 137 000 francs suisses pour l'Union de La Haye pour l'exercice biennal 2020-2021. La délégation était préoccupée par le principe et la raison d'être de la contribution de 1%. En ce qui concerne l'Union de Lisbonne, qui était attaquée à chaque réunion du PBC, la délégation a rappelé que ses États membres avaient pris des mesures au cours des quatre dernières années pour combler son déficit. Les taxes avaient été doublées, des contributions volontaires avaient été versées et la question de la viabilité financière était toujours à l'ordre du jour de l'Union de Lisbonne. Le nombre d'enregistrements avait augmenté au fil du temps et la délégation restait optimiste avec l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève et la participation de l'Union européenne (UE) d'ici 2019 ou début 2020. En outre, il ne fallait pas oublier que le déficit de l'Union de La Haye était environ 11 fois plus élevé que celui de l'Union de Lisbonne. Par conséquent, la délégation estimait que la question débattue depuis longtemps n'était pas liée à un problème financier concret, mais qu'il s'agissait plutôt d'une question politique. Elle a expliqué qu'elle considérait que l'approche unitaire et le principe de la capacité de paiement étaient étroitement liés et que s'écarter d'un tel principe bien établi risquait de compromettre le bon fonctionnement de l'Organisation. S'écarter du principe clé de l'approche unitaire pourrait mettre en danger l'évolution à venir de toute union financée par des taxes qui n'était pas rentable. Toute union qui existait actuellement et qui pourrait être créée dans le futur, serait en danger. L'OMPI n'était pas une organisation privée axée sur les profits. C'était un organe des Nations Unies et, en tant que tel, il devrait chercher à profiter à l'ensemble des membres en diffusant la propriété intellectuelle partout dans le monde. L'OMPI devrait être plus inclusive plutôt qu'exclusive dans son approche prospective. La révision de la méthode de répartition, même conformément à la dernière suggestion faite par la délégation des États-Unis d'Amérique, avait des conséquences profondes qui auraient des répercussions négatives sur la capacité des nouveaux États membres, en particulier des pays en développement, à adhérer aux unions actuellement financées par des taxes et à profiter du système mondial de propriété intellectuelle. Aussi la délégation n'était-elle pas en position de faire un compromis concernant cette proposition et n'appuyait toujours pas l'inclusion, dans le programme et budget, de la version de l'annexe III figurant dans le document de questions et réponses.

231. La délégation de la Suisse, concernant la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique, a déclaré que diverses recettes provenaient de différentes activités de l'Organisation. C'est pourquoi ces recettes n'étaient pas reliées aux activités spécifiques de certaines unions particulières. Aussi était-il logique et cohérent, dans le cadre de l'approche unitaire, qu'elles soient réparties de manière égale entre toutes les unions, et cela correspondait à la logique unitaire et découlait d'une pratique de longue date qui avait été approuvée à maintes reprises par les États membres. Comme cela avait déjà été souligné, la délégation ne souhaiterait pas modifier la méthode figurant dans le programme et budget 2018-2019. Elle a également fait observer qu'"autres recettes", du point de vue d'un type d'union était une forme de recettes indirectes. Conformément à la logique unitaire actuellement en place, qui évitait d'attribuer des déficits à certaines unions, la seule modification logique serait de répartir les autres recettes entre toutes les unions qui n'avaient pas la capacité de payer de manière égale. En outre, la délégation s'est dite surprise de la proposition qui avait été faite et qui priverait la plupart des unions "des autres recettes". En fait, la délégation des États-Unis d'Amérique avait souvent fait valoir des préoccupations concernant le déficit de certaines unions. Néanmoins,

cette même délégation proposait maintenant des mesures qui, en fait, augmenteraient le déficit de ces mêmes unions. Quant à l'idée de supprimer la contribution de 1% pour les unions financées par des contributions, la délégation estimait qu'il s'agissait d'un pas dans la bonne direction. Cela n'avait pas de sens de faire payer des unions qui n'avaient pas la capacité de payer. C'est pourquoi, concrètement, la délégation demandait également que l'on supprime cette contribution de 1% pour les autres unions qui n'avaient pas la capacité de payer. En conclusion, la délégation ne pouvait pas appuyer la proposition qui avait été présentement avancée car elle ne contenait aucune amélioration par rapport à la méthode actuellement appliquée. Elle a redit qu'elle estimait que la méthode actuelle était la meilleure solution, qui avait été essayé et elle souhaitait la voir appliquer au programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021.

232. La délégation de la France a souscrit aux déclarations des délégations de l'Italie et de la Suisse. Elle a déclaré qu'en diplomatie, il existait une règle d'or qui consistait à mettre ses interlocuteurs en face de leurs responsabilités. L'objectif de la délégation des États-Unis d'Amérique étant une fois de plus de fragiliser un système unique au sein de l'Organisation, la délégation ne pouvait l'accepter. Il était évident que toutes les modifications proposées à la méthode depuis 2015 n'auraient fait qu'aggraver le problème soulevé par la délégation des États-Unis d'Amérique. La délégation était opposée à toute modification de la méthode par rapport à celle appliquée lors du précédent exercice biennal. Elle demeurait opposée jusqu'à la participation à hauteur de 1% des unions qui n'avaient pas la capacité de payer, qu'il s'agisse d'unions financées par des contributions ou d'unions relevant de systèmes d'enregistrement. La délégation était opposée à ce que les diverses recettes soient distribuées uniquement aux unions financées par des contributions alors qu'elles avaient toujours été réparties à parts égales entre toutes les unions auparavant, et elle s'est donc opposée à toute modification de la méthode. Elle souhaitait que des discussions soient engagées en vue de renforcer le caractère unitaire de l'Organisation, conformément à son statut d'institution spécialisée des Nations Unies. La délégation jugeait un peu étrange qu'une organisation, qui disposait de solides recettes de 888 millions de francs suisses, perde autant de temps et d'énergie à discuter de 0,4% de son budget et elle ne pouvait donc pas accepter cette proposition, comme l'avaient souligné les délégations de l'Italie et de la Suisse.

233. La délégation de la République tchèque était loin d'essayer de bloquer le budget de l'OMPI, mais ne pouvait pas s'empêcher de faire part de sa conviction qu'il n'était pas nécessaire de modifier la méthode de répartition dans le sens de la présente ou de l'ancienne proposition. Elle appuyait l'approche unitaire utilisée par l'Organisation jusqu'à présent et considérait que c'était le meilleur instrument pour soutenir tous les titres de propriété intellectuelle. Ce qui était en jeu était si important que la délégation avait besoin de plus de temps pour examiner et débattre des conséquences et des risques de la proposition soumise.

234. La délégation de la Fédération de Russie a remercié la délégation des États-Unis d'Amérique de sa proposition. Néanmoins, la délégation appuyait la position précédemment exprimée par les délégations de l'Italie, de la Suisse, de la France et de la République tchèque. Elle restait opposée à la méthodologie proposée dans l'annexe III du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 étant donné que la méthode actuelle avait été appuyée par la majorité des pays de l'OMPI et avait déjà prouvé son efficacité par le passé.

235. La délégation de la Suède a déclaré que chaque système devrait être financièrement autonome. Elle a appuyé cette proposition dans laquelle le système de Lisbonne faisait un petit pas dans la bonne direction en contribuant aux dépenses communes. La délégation a souscrit à la déclaration faite par la délégation des États-Unis d'Amérique à cet égard.

236. La délégation de l'Iran (République islamique d') a noté que le dernier jour de la trentième session du PBC avait été marqué par l'ouverture d'esprit et la constructivité nécessaires pour résoudre la seule question en suspens concernant le programme et budget, et

pour adresser une recommandation très claire et nette aux assemblées générales. Elle n'était pas convaincue que la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique contribuerait positivement à réduire les divergences. Elle risquait plutôt d'élargir les divergences existant entre les États membres. Aussi la délégation n'avait-elle rien d'autre à ajouter que ce qui avait déjà été dit par les délégations de l'Italie, de la Suisse, de la France, de la République tchèque et de la Fédération de Russie. Comme la délégation l'avait déjà indiqué à maintes reprises, elle n'était pas en mesure d'accepter un quelconque changement dans la méthode de répartition et n'était donc pas en mesure d'appuyer la proposition faite à cet égard.

237. La délégation de la Hongrie a appuyé les points de vue exprimés par les autres délégations, à savoir les délégations de l'Italie, de la France, de l'Iran (République islamique d'), de la Suisse et de la République tchèque. Il n'était pas nécessaire de répéter les arguments valables qui avaient été avancés par ces délégations. Toutefois, la délégation a jugé important d'indiquer qu'elle était également d'avis que la méthode de répartition ne devrait pas être modifiée de la manière dont cela était proposé. Elle n'était donc pas en mesure de soutenir l'idée que l'Union de La Haye et l'Union de Lisbonne, sans capacité de paiement, contribuent à raison de 1% symbolique de leurs recettes aux dépenses communes.

238. La délégation de la Croatie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a indiqué que le groupe s'était concerté la veille sur la question de la méthode de répartition. Le groupe était d'avis que la méthode de répartition ne devrait pas être modifiée et que le principe de solidarité devrait être respecté.

239. La délégation de la Lituanie s'est associée à la déclaration faite par la délégation de la Croatie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et a appuyé les arguments avancés par un certain nombre de délégations, dont celles de l'Italie, de la France, de la République tchèque, de la Suisse, de la Fédération de Russie, de l'Iran (République islamique d') et de la Hongrie. Elle était favorable au système actuel et au principe de solidarité.

240. La délégation de la Chine a estimé que si la méthode de répartition devait être fixée, elle devrait l'être dans une perspective stratégique et à long terme. Elle devrait servir le développement sain du système mondial de propriété intellectuelle. S'il était demandé aux unions qui étaient dans l'incapacité de payer de participer à certains financements, cela affecterait gravement leur développement et le développement de l'Organisation. Par conséquent, la délégation estimait que l'OMPI devrait s'en tenir aux méthodes de répartition en place. Aucun changement ne devrait être apporté au système actuel avant de parvenir à un accord. La délégation souhaitait continuer de participer de manière constructive aux débats ultérieurs sur cette question.

241. La délégation du Mexique a appuyé les arguments précédemment avancés par d'autres délégations. La délégation a indiqué qu'elle ne pouvait appuyer ni la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique, ni une modification de la méthode.

242. La délégation de l'Ouganda, parlant au nom du groupe des pays africains, a réaffirmé son appui à l'approche unitaire tant en termes de recettes de l'Organisation que de méthode de répartition des dépenses en place, y compris pour les dépenses communes, entre les unions. Le groupe avait écouté la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique avec la plus grande attention et l'a remerciée de ses efforts. Cependant, la proposition avait été présentée le dernier jour des délibérations du PBC et il ne restait pas suffisamment de temps pour en discuter. Le groupe aurait besoin de davantage de temps pour participer et recevoir des instructions de la part de ses capitales. Pour l'heure, le groupe n'était pas prêt à s'engager sur cette proposition.

243. La délégation du Portugal a souscrit à la position précédemment présentée par les délégations de l'Italie, de la France, de la Suisse et d'autres membres. Elle estimait que les arguments en faveur d'une OMPI unitaire, ainsi que de la non-modification de la méthode avaient été très clairement défendus. La délégation considérait également que les propositions budgétaires ne devraient pas viser spécifiquement des unions ou des organes de l'OMPI et c'est pourquoi elle ne serait pas en mesure d'accepter la proposition faite par la délégation des États-Unis d'Amérique.

244. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le président de lui permettre d'intervenir pour la deuxième fois. Elle s'est félicitée du soutien apporté par certaines délégations à sa précédente proposition. Après avoir entendu les préoccupations du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et d'autres concernant le budget des unions financées par des contributions, en particulier concernant les déficits prévus, la délégation souhaitait faire une suggestion supplémentaire. Elle a proposé que les six unions financées par des contributions et la Conférence reçoivent l'intégralité des diverses recettes. La méthode de répartition qui avait été appliquée depuis 2008 avait traité les Unions financées par des contributions comme un groupe et avait attribué les autres recettes à ce groupe, dans son ensemble, en une part égale aux parts versées à chacun des systèmes d'enregistrement. Au fond, elles recevaient donc moins. Il semblait qu'il s'agissait d'une question de commodité. C'était une question d'équité que de reconsidérer cette partie de la méthode de répartition. L'Union de Lisbonne n'avait pas investi et n'avait pas contribué financièrement à la prospérité de l'Organisation. Décennie après décennie, elle n'avait fait que représenter une dépense pour l'Organisation. Par conséquent, il n'était pas juste qu'elle tire un quelconque parti des autres recettes de l'Organisation. Pour résoudre cette injustice et, à certains égards, pour répondre à la délégation de la Suisse, la délégation proposait qu'à la page 154, répartition des recettes par union, point 5, le programme et budget proposé soit modifié afin d'établir que les autres recettes devront être accordées à parts égales à chaque union, ce qui signifierait que chaque union financée par des contributions et chaque union financée par des taxes recevraient le même montant. Le Secrétariat devrait procéder aux modifications correspondantes dans le reste de l'annexe III. La délégation ne pouvait pas appuyer la suggestion des délégations de l'Italie et de la Suisse d'inclure, à titre d'alternative, l'annexe III figurant dans le document de questions et réponses dans le programme et budget.

245. La délégation de Singapour a remercié la délégation des États-Unis d'Amérique de sa proposition. Elle a apporté des précisions concernant sa déclaration liminaire au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et expliqué que la référence faite aux unions financées par des contributions était une référence à une seule union et que cette contribution de 1% aurait des effets sur les unions financées par des contributions, l'Union de La Haye et l'Union de Lisbonne. Le groupe a pris note de la proposition des États-Unis d'Amérique, mais, comme l'avait indiqué la délégation de l'Ouganda au nom du groupe des pays africains, cette proposition était arrivée très tardivement et les États membres auraient besoin de plus de temps pour l'examiner.

246. La délégation des États-Unis d'Amérique a fait valoir que l'Union de Lisbonne insistait pour que la méthode de répartition initiée en 2008 soit appliquée. En étudiant de plus près cette méthode, la délégation avait relevé qu'en 2008, l'Union de Lisbonne contribuait au programme 2 (marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques). Ce programme avait accompli un travail important, notamment soutenir le comité permanent sur le droit des marques, des dessins et modèles et des indications géographiques. Elle soutenait également le symposium biennal sur les indications géographiques, qui s'était tenu la semaine précédente au Portugal, et qui comprenait une présentation de l'Arrangement de Lisbonne. Il était donc juste que l'Union de Lisbonne contribue aux dépenses du symposium, puisque celui-ci impliquait une promotion de l'Arrangement de Lisbonne. Pour l'exercice biennal 2020-2021, il semblait y avoir eu une omission puisque l'Union de Lisbonne ne contribuerait pas au programme 2. La délégation estimait qu'il s'agissait d'une omission par mégarde de la part du

Secrétariat de l'obligation faite à l'Union de Lisbonne de contribuer aux coûts liés aux programmes des indications géographiques. Elle a proposé que l'omission soit corrigée et que l'Union de Lisbonne soit tenue de contribuer au programme 2.

247. La délégation de l'Italie a fait observer que le débat sur chaque programme avait déjà été clos. Elle comprenait le point de vue de la délégation des États-Unis d'Amérique, mais il était très tard pour que cette proposition soit présentée, sans quoi le débat sur chaque programme, qui avait déjà été clos il y avait longtemps, pourrait être rouvert.

248. La délégation de la Suisse a déclaré qu'elle avait l'impression d'être bombardée de propositions de dernières minutes, qui ne changeaient réellement rien aux termes fondamentaux de sa position. Elle a redit sa position selon laquelle elle n'était pas en mesure d'appuyer la proposition présentée parce qu'elle ne contenait pas d'améliorations au regard de la méthode appliquée jusque-là. La délégation souhaitait conserver la méthode de répartition qui avait été utilisée pour l'établissement du budget en cours pour le budget 2020-2021 également.

249. Quant aux préoccupations de certaines délégations concernant le déficit des unions financées par des contributions, la délégation de la France avait rappelé que ces unions étaient essentiellement financées par des contributions statutaires des États membres et étaient par conséquent considérées comme relevant de la Classe 1. Il fallait avoir l'assurance que les arriérés de certains États membres seraient réglés avant qu'un autre type de changement de méthode ne soit proposé. Si ces arriérés étaient effectivement recouverts par l'OMPI, ils couvriraient au moins les deux tiers du déficit actuel des unions financées par des contributions, soit 0,38 million.

250. En réponse à la délégation de l'Italie, la délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré que le programme 2 n'était mentionné qu'à l'annexe III, de sorte qu'il pouvait être traité à ce stade.

251. La délégation de l'Iran (République islamique d') a relevé que les indications géographiques et les appellations d'origine étaient des droits de propriété intellectuelle, au même titre que le droit d'auteur, les marques, les brevets et les dessins et modèles. L'OMPI s'engageait à promouvoir la protection de tous les genres et types de propriété intellectuelle, y compris les indications géographiques et les appellations d'origine. En conséquence, la délégation estimait qu'il fallait accorder la même importance à tous les systèmes d'enregistrements internationaux au sein de l'OMPI. La délégation estimait que la dernière proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique serait très dommageable pour certaines unions et ne serait pas appropriée selon les principes de l'Organisation. Elle a souligné l'importance du bon fonctionnement de toutes les unions et a déclaré qu'il fallait s'abstenir de toute action qui aurait une incidence négative sur les responsabilités et les obligations des unions. La délégation estimait que la méthode proposée pourrait être discriminatoire et risquait de compromettre la fonction de certaines unions. La modification de la méthode de répartition nécessiterait des discussions approfondies de la part du PBC. Pour des questions de principe, la délégation ne pouvait accepter de modifier la méthode de répartition. Elle était ouverte à débattre de cette question à la prochaine session du PBC, mais pour le prochain exercice biennal, la délégation n'était définitivement pas en position d'appuyer un changement de méthode.

252. La délégation de l'Italie a déclaré qu'elle comprenait que les programmes qui avaient été examinés et approuvés à la vingt-neuvième session du PBC pouvaient être rouverts. L'annexe III mentionnait plusieurs programmes, et l'on ne pouvait donc pas rouvrir les débats au motif qu'un programme n'était mentionné que dans l'annexe III. Si les discussions étaient rouvertes sur le programme 2, elles pourraient l'être sur tout autre programme mentionné à l'annexe III.

253. Le président, relevant les divers points de vue, a déclaré qu'il ne souhaitait pas rouvrir chaque programme. De grandes avancées avaient été faites. Pour parvenir à un accord, le PBC devait trouver une solution à la question en suspens.

254. En réponse à la déclaration de la délégation de l'Italie, la délégation des États-Unis d'Amérique a précisé qu'elle ne demandait pas nécessairement d'apporter des modifications au programme 2. Il y avait déjà une référence à une collaboration interprogrammes au programme 32. La délégation attendait de l'Union de Lisbonne qu'elle contribue aux travaux du programme 2. Si le programme 2 comprenait des indications géographiques, il était logique que l'Union de Lisbonne ou le Système de Lisbonne y contribue.

255. En l'absence d'autres demandes d'intervention, le président a déclaré qu'il ne semblait y avoir de progrès dans la résolution de la question en suspens relative à la méthode de répartition par union. Le président a relevé que certaines délégations avaient demandé un délai supplémentaire pour examiner la question, ce qui avait été bien noté, mais étant donné qu'il y avait opposition aux suggestions des uns et des autres, un délai supplémentaire ce jour-là n'aiderait pas nécessairement le comité à donner suite à ces suggestions spécifiques. Le président a donc proposé d'avancer en vue d'un projet de décision sur le programme et budget pour l'exercice biennal. Comme cela avait été fait pour les deux précédents exercices biennaux, la décision indiquerait aux Assemblées générales qu'il y avait une seule question sur laquelle les délégations n'avaient pas pu trouver d'accord et qui méritait un examen approfondi. Le président travaillerait avec le Secrétariat sur le projet de décision au titre du point 11 de l'ordre du jour pour examen par les délégations. En l'absence de demandes d'intervention, le président a suspendu la réunion et a indiqué qu'elle reprendrait à 12 h 30.

256. Le président a salué les délégations de retour en séance plénière. Les exemplaires du projet de décision proposé pour le point 11 de l'ordre du jour avaient été distribués pour examen par les délégations. Le président a expliqué que l'introduction et les paragraphes 1 et 2 devaient être relativement familiers pour les délégations et il espérait qu'ils représentaient fidèlement ce qui avait déjà été convenu cette semaine. À l'exception du point 3, tous les libellés devaient être familiers. Concernant le paragraphe 3, qui était un texte que les délégations voyaient pour la première fois, le président a déclaré qu'il avait fait de son mieux pour refléter fidèlement les sentiments exprimés dans la décision en indiquant les points sur lesquels les délégations n'étaient pas d'accord. Malheureusement, le PBC n'avait pas fait beaucoup de progrès sur cette question. Le président a déclaré qu'il avait fait de son mieux pour offrir aux délégations la possibilité de prendre cette décision et la transmettre à l'Assemblée générale et non pour la reprendre à la prochaine session du PBC. En ce qui concerne le nouveau paragraphe 3, le président a renvoyé les délégations à la décision précédente prise à la vingt-neuvième session du PBC, dont le libellé avait alors été approuvé. Il a réitéré qu'il avait fait tout son possible pour rendre le sentiment de désaccord existant sur cette question. Le président a ensuite invité les participants à formuler leurs observations.

257. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat pour le document et le rectificatif du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021. Elle a déclaré qu'elle avait eu la possibilité de débattre de ce point dans le cadre de son travail avec les délégations et le Secrétariat. S'agissant du sujet abordé dans le rectificatif, il s'agissait d'une question qui avait été soulevée assez récemment et qui revêtait une grande importance en général pour le système des Nations Unies. La délégation a proposé un point de décision qui lui permettrait d'examiner cette question plus avant lors de la prochaine session des assemblées. Elle a demandé au Secrétariat de préparer un document d'information plus détaillé sur les modalités de financement. Elle a également demandé que le texte suivant soit inséré dans la décision au titre du point 11 de l'ordre du jour : Recommande aux assemblées de revenir sur la question reflétée dans le document WO/PBC/30/10 Corr. dans le contexte de l'adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021 à sa cinquante-neuvième session. Demande également au Secrétariat de présenter, pour examen par les

assemblées, un document de travail sur le montant exact, les détails du calcul, les sources et les modalités de financement nécessaires en lien avec le jugement n° 4138 du tribunal administratif de l'OIT.

258. Le président a fait observer que certaines délégations entendaient probablement le libellé de cette proposition de la délégation de la Fédération de Russie pour la première fois. Il a ajouté que la proposition devrait être distribuée au format papier. Il a demandé à la délégation de la Fédération de Russie d'envoyer le texte au Secrétariat afin qu'il puisse l'insérer dans le projet de décision. Le président a demandé à la délégation de la Fédération de Russie de contacter le Secrétariat à l'issue de la séance de la matinée pour comprendre exactement comment mettre concrètement en œuvre cette demande et préciser ce que le Secrétariat devait exactement fournir. Le président a ensuite invité les participants à formuler leurs observations.

259. La délégation du Mexique a déclaré qu'elle comprenait que la proposition de la délégation de la Fédération de Russie visait à obtenir plus de clarté et d'informations à la session des assemblées sur les mesures que le Secrétariat devrait prendre pour appliquer la décision. Elle estimait qu'il s'agissait là d'un point valable et qu'un complément d'information sur le jugement aiderait sans aucun doute les délégations à mieux comprendre les implications pour l'Organisation, de sorte que la délégation pourrait appuyer cette proposition.

260. La délégation de la Croatie a remercié la délégation de la Fédération de Russie de sa proposition. Cependant, c'était la première fois que les délégations la voyaient, de sorte qu'elle demandait de revenir sur cette proposition après le déjeuner puisque la délégation n'avait pas consulté son groupe.

261. Le président a suggéré que le texte proposé par la délégation de la Fédération de Russie, appuyé par les délégations, en tant que nouveau paragraphe 4, soit envoyé aux coordonnateurs régionaux à titre de nouveau document complet. Il a invité les coordonnateurs régionaux à le retrouver autour de l'estrade à 15 heures moins 5 minutes afin qu'il sache si le PBC pouvait parvenir à une décision. Cela laisserait le temps d'effectuer les impressions et la mise au point finale en parallèle afin d'adopter formellement une décision au titre du point 11 de l'ordre du jour. En l'absence d'autres demandes d'intervention, le président a levé la séance pour la matinée.

262. Le président a salué les délégations de retour en session l'après-midi, indiquant qu'il restait une décision à prendre au titre du point 11 de l'ordre du jour. Le président espérait que les délégations avaient eu la possibilité de lire, d'examiner et de débattre du projet de décision. D'après ses débats avec les coordonnateurs régionaux, il semblait n'y avoir aucun désaccord quant à la décision. Le président a donc proposé d'adopter la décision. Il a ensuite lu le paragraphe de décision qui a été adopté :

263. Le Comité du programme et budget (PBC), après avoir achevé son examen complet du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, tel que figurant dans le document WO/PBC/30/10 et WO/PBC/30/10 Corr.,

- i) est convenu de :
  - a. l'inclusion dans le programme 19 des deux nouveaux indicateurs d'exécution suivants :
    - Pourcentage de publications phares de l'OMPI dont le résumé est traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU; niveau de référence 62,5% (5 sur 8); objectif visé 100%;
    - Pourcentage de publications mondiales de l'OMPI sur des questions de fond relatives à la propriété intellectuelle, publiées en 2020-2021 et traduites

dans toutes les langues officielles de l'ONU; niveau de référence 0% en 2018 (0 sur 4); objectif visé 100%;

b. une augmentation de 800 000 francs suisses des ressources autres que les ressources en personnel pour le programme 27 afin de permettre la réalisation des objectifs visés des indicateurs mentionnés au point a;

c. une réduction de 1 655 800 francs suisses de l'augmentation proposée de la provision pour le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI au titre du programme 23, ainsi que les modifications correspondantes aux pages 19, 21, 23, 24 et 142 (version anglaise), notamment la suppression de la "récompense liée aux résultats de l'Organisation". La provision s'élevant désormais à 1 152 000 francs suisses devra être utilisée pour des récompenses individuelles et par équipe définies dans le programme de récompenses et de reconnaissance, à savoir :

- Récompense "L'excellence au service des résultats";
- Récompense "Tournés vers l'avenir";
- Récompense "Unis dans l'action";
- Récompense pour "Un comportement responsable";

ce qui exclut toute récompense à l'échelle de l'Organisation;

ii) a prié le Secrétariat

a. d'établir une version révisée du programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021 sur la base du point i); et

b. de proposer une révision de la politique linguistique de l'OMPI à la trente et unième session du PBC.

iii) est convenu d'examiner la question restant à régler de la méthode de répartition par union utilisée pour l'établissement de l'annexe III : Répartition des recettes et des dépenses par union en 2020-2021, y compris la version de l'annexe III figurant dans les questions-réponses sans la contribution nominale de 1% des recettes estimées des unions financées par des contributions, de l'Union de La Haye et de l'Union de Lisbonne au titre des dépenses communes, à la cinquante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI;

iv) est convenu de revenir sur la question faisant l'objet du document WO/PBC/30/10 Corr. lors de l'adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021 à la cinquante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI. Il a également prié le Secrétariat de présenter pour examen lors des assemblées un document de travail indiquant le montant exact, les calculs détaillés, les sources et les modalités de financement nécessaires en rapport avec le jugement n° 4138 du Tribunal administratif de l'OIT.

## **POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE RÉVISION DE LA POLITIQUE DE L'OMPI EN MATIÈRE DE PLACEMENTS**

264. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/30/12.

265. Le président a ouvert le point 12, Propositions de révision de la politique de l'OMPI en matière de placements, telles qu'exposées dans le document WO/PBC/30/12. Il a invité le Secrétariat à présenter le document.

266. Le Secrétariat a expliqué que la politique révisée en matière de placements de l'OMPI a été adoptée par les assemblées de 2017, à la suite de quoi cette politique avait été intégralement mise en œuvre à la fin de février 2018. Suite à la mise en œuvre, la surveillance et la reddition de compte ont été effectuées régulièrement par les conseillers en placements (mensuellement), le dépositaire (quotidiennement, s'agissant de toute infraction à la politique signalée immédiatement), par l'équipe de la trésorerie et des finances (quotidiennement et en temps réel) et par le Comité consultatif pour les placements qui recevait des rapports réguliers. Les placements de l'OMPI pour la trésorerie principale et la trésorerie stratégique ont été communiqués dans les états financiers de 2017 et 2018. En outre, l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), dans son examen du rapport de l'OMPI sur les placements réalisés en 2018, a confirmé que des mécanismes appropriés avaient été mis en place par l'Organisation pour gérer, maintenir et surveiller les placements de l'Organisation. Conformément à la politique en matière de placements, un examen annuel par le Comité consultatif pour les placements a été achevé sur la base des recommandations en faveur de modifications reçues de la part du contrôleur. Ces modifications ont été suggérées par des conseillers en placements externes de l'OMPI qui avaient identifié des éléments de la politique existante qui bénéficieraient d'une plus grande clarté ou qui, s'ils n'étaient pas ajustés, limiteraient la capacité de l'Organisation à atteindre ses objectifs en matière de placements. Par conséquent, le Comité consultatif sur les placements, avec l'aide des conseillers externes, a recommandé que deux modifications soient apportées à la politique, qui se présentaient ainsi : 1) fixer la fréquence des examens de la stratégie d'investissement, en particulier en particulier lorsque ces stratégies concernent des objectifs de placement à moyen et long terme, tout en relevant que la politique de placement avait été intégralement mise en œuvre; et 2) apporter de la clarté à la part des investissements que la politique autorise à détenir en actifs à haut rendement. Il était important de relever que toutes ces participations dans des placements de qualité à haut rendement seraient acquises par le biais de fonds de placement communs parfaitement diversifiés. L'OMPI n'effectuerait pas d'investissements directs dans des produits à haut rendement et l'exposition à une seule participation donnée serait relativement faible.

267. La délégation de la Lettonie, parlant au nom des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat de son travail sur les modifications proposées à apporter à la politique en matière de placements, telles que figurant dans le document WO/PBC/30/12. Le groupe s'est félicité du fait que, depuis l'adoption de cette politique à la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres, l'OMPI avait achevé la mise en œuvre des stratégies d'investissement pour la trésorerie stratégique et la trésorerie principale, comme recommandé par le Comité consultatif pour les placements et approuvé par le Directeur général. Le groupe s'est également félicité de ce que le l'Organe consultatif indépendant de surveillance, dans son examen de l'année 2018, avait confirmé l'existence de mécanismes adéquats pour gérer, maintenir et suivre les investissements de l'Organisation. Il a salué le fait que les amendements proposés soient accompagnés de précisions du Secrétariat figurant en annexe. Il a appuyé les futurs examens des politiques en matière de placements et souhaitait que la déclaration de l'OMPI relative au risque accepté en matière de placements soit reflétée dans la politique modifiée en matière de placements. Le groupe était d'avis que le PBC devrait approuver le projet de politique en matière de placements.

268. La délégation du Canada, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation des modifications proposées à apporter à la Politique en matière de placements. Le groupe s'est félicité des modifications proposées à la politique en matière de placements et a remercié le Secrétariat d'avoir fait preuve de transparence et d'avoir fourni des éclaircissements sur chacune des modifications proposées. Afin de s'assurer que le Comité consultatif sur les placements dispose de la souplesse voulue pour procéder à des examens selon les besoins

tout en gardant à l'esprit l'intérêt d'approches actualisées en matière de placements, le groupe s'est demandé s'il serait utile d'effectuer les examens mentionnés au paragraphe 8.d) au moment des réunions du Comité consultatif sur les placements. Il souhaitait s'assurer que la déclaration actualisée de l'OMPI relative au risque accepté figurant dans le document WO/PBC/29/5, en particulier les aspects relatifs aux investissements, serait prise en compte dans la politique en matière de placements modifiée.

269. La délégation des États-Unis d'Amérique a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Canada au nom du groupe B. Elle a remercié le Secrétariat de ses explications pour les révisions de la politique qu'elle jugeait mineures et techniques. Réduire la fréquence des réunions du Comité consultatif sur les placements et les examens à moins d'une fois par trimestre était approprié, à condition que la supervision des placements de l'Organisation demeure solide. La délégation a appuyé une recommandation du PBC à l'intention des assemblées de l'OMPI afin qu'elles adoptent ces modifications à leur prochaine session.

270. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat de la préparation des corrections apportées à la Politique en matière de placements. La délégation partageait l'avis selon lequel les modifications proposées aboutiraient à une plus grande transparence et permettraient de mener avec efficacité une analyse de la situation actuelle et de réagir à tout changement survenant sur les marchés financiers. Elle a pris note des conclusions positives de l'OCIS à l'égard de la mise en place par l'OMPI de mécanismes de gestion des placements, de maintien de leur niveau et de contrôle de leur exécution. La délégation a appuyé le projet de décision du PBC concernant ces corrections et visant à les transmettre aux assemblées de l'OMPI sous forme de recommandation.

271. En réponse au point soulevé par la délégation du Canada parlant au nom du groupe B, le Secrétariat a expliqué que le Comité consultatif sur les placements examinait la politique en matière de placements à chaque fois qu'elle se réunissait, de sorte qu'elle le faisait pendant ses réunions et qu'elle pouvait l'inscrire à son ordre du jour quand bon lui semblait. Les conseillers indépendants en placements assistaient à toutes les réunions du Comité consultatif sur les placements. Les membres du Comité consultatif sur les placements pouvaient leur poser des questions sur la stratégie d'investissement à n'importe quelle session. En réponse au point soulevé par la délégation de la Lettonie, le Secrétariat a expliqué que toute modification apportée à la politique en matière de placements serait présentée au PBC. En réponse à l'observation formulée par quelques délégations au sujet de la politique en matière de placement faisant référence à la Déclaration de l'OMPI relative au risque accepté, le Secrétariat a déclaré que ces deux documents seraient pris en considération conjointement. Le Secrétariat a ensuite demandé au président de préciser s'il fallait modifier le projet de décision proposé.

272. Le président a repris la parole et a déclaré que la question spécifique des deux délégations sur ce point avait été bien notée. Il a ensuite demandé aux délégations si elles demandaient également une modification du paragraphe de décision. En l'absence de demande d'intervention, le président a estimé que les délégations étaient d'accord pour dire que les explications répondaient à leurs besoins et qu'elles étaient satisfaites du paragraphe de décision dans sa rédaction actuelle. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

273. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver les modifications apportées à la politique en matière de placements (document WO/PBC/30/12).

### **POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE RÉFORME STATUTAIRE**

274. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/30/13 Rev.

275. Le président a ouvert le débat sur le point 13 de l'ordre du jour, État d'avancement du processus de réforme statutaire, tel que présenté dans le document WO/PBC/30/13/Rev. Le président a noté que le document traitait de l'état d'avancement de la réforme statutaire au sein de l'OMPI en ce qui concerne la mise en œuvre des modifications de 1999 et de 2003. Le président a invité le Secrétariat à présenter le point 13.

276. Le Secrétariat a expliqué qu'à sa vingt-huitième session, le PBC avait débattu du processus de réforme statutaire et qu'il avait ensuite prié le Secrétariat de lui rendre compte à sa trentième session de l'état de la mise en œuvre des modifications de 1999 et de 2003. En conséquence, le document WO/PBC/30/13/Rev traitait de l'état d'avancement du processus de réforme statutaire au sein de l'OMPI concernant la mise en œuvre de ces modifications. Comme indiqué dans le document, la modification de 1999 de la Convention instituant l'OMPI limiterait le nombre de mandats qu'un Directeur général peut accomplir à deux périodes déterminées de six années chacune. Les modifications apportées en 2003 à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'OMPI auraient pour conséquence de :

- i) dissoudre la Conférence de l'OMPI;
- ii) officialiser le système de contribution unique et les modifications apportées aux classes de contribution qui étaient appliqués dans la pratique depuis 1994; et
- iii) établir des sessions ordinaires annuelles (plutôt que bisannuelles) de l'Assemblée générale de l'OMPI et des autres assemblées des unions administrées par l'OMPI.

À ce jour, aucune de ces modifications n'était entrée en vigueur du fait que le Directeur général n'avait pas encore reçu le nombre de notifications d'acceptation des modifications requis de la part des États membres de l'OMPI. Depuis la vingt-huitième session du PBC, le Secrétariat a entrepris un examen complet et détaillé de la situation des acceptations par les États membres. En conséquence, une note datée du 27 février 2019 avait été envoyée à chaque État membre. Le Secrétariat a en outre reçu plusieurs demandes d'informations supplémentaires des États membres concernant le processus de réforme statutaire, notamment des demandes de copies certifiées conformes des textes des modifications de 1999 ou de 2003 de la Convention instituant l'OMPI et des traités administrés par l'OMPI correspondants. Le Secrétariat a également reçu des informations actualisées d'un État membre sur l'état d'avancement de sa procédure de ratification nationale. Depuis la dernière présentation effectuée par le Secrétariat sur ce sujet, le Directeur général avait reçu deux notifications d'acceptation supplémentaire concernant la modification de 1999, ce qui portait à 55 le nombre total de notifications reçues sur les 129 requises pour la modification de 1999. Concernant la série de modifications de 2003, le Directeur avait également reçu deux notifications d'acceptation supplémentaires, ce qui portait à 21 le nombre de notifications reçues sur les 135 requises pour la série de modifications de 2003. Il était par conséquent proposé que le Comité du programme et budget prenne note de l'état d'avancement du processus de réforme statutaire tel que présenté dans le document WO/PBC/30/13 Rev.

277. La délégation du Canada, parlant au nom du groupe B, a salué les efforts déployés par le Secrétariat pour aider les États membres à progresser dans le processus de ratification des réformes statutaires de 1999 et 2003. Le groupe a remercié le Secrétariat de son exposé et a relevé que ce processus avait donné lieu à des ratifications supplémentaires, mais qu'il restait un long chemin à parcourir pour parvenir aux nombres requis pour les deux séries de modifications. Le groupe a fait part de son intérêt pour une présentation officielle par le Secrétariat et avait par conséquent accueilli avec satisfaction la présentation qui venait d'être faite. Le groupe a encouragé tous les États membres à poursuivre leurs efforts afin d'atteindre le nombre requis de ratifications, en vue d'aligner les textes clés de cette Organisation sur le fonctionnement opérationnel décidé par les États membres en 1999 et 2003.

278. La délégation de la Lettonie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat d'avoir pris contact avec les États membres concernant la question de la ratification des modifications de 1999 et de 2003 dans le cadre du processus de réforme statutaire. Le groupe a pris note qu'il n'y avait que 54 notifications au regard des 139 requises pour l'entrée en vigueur des modifications de 1999 et seulement 19 des

135 requises pour la série de modifications de 2003<sup>1</sup>. C'est pourquoi le groupe a encouragé les États membres à réfléchir à la possibilité d'accepter les modifications et à contribuer ainsi au processus de réforme statutaire de l'Organisation.

279. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat d'avoir une fois encore rendu compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des modifications de 1999 et 2003. Elle estimait que le processus de réforme statutaire de l'Organisation était une composante importante de la réforme de l'Organisation d'une manière générale, qui était propice à améliorer l'efficacité de l'Organisation, en particulier le mécanisme de contribution unitaire ainsi que la périodicité des sessions de l'Assemblée générale de l'OMPI et des assemblées des différentes unions administrées par l'OMPI. Ces modifications seraient très utiles à l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation. La délégation procédait également à l'examen actif des modifications de 1999 et 2003 et espérait que le Secrétariat continuerait d'informer les États membres concernant l'état de ces modifications.

280. Le Secrétariat a remercié les délégations de leurs observations. En réponse à la demande de la délégation du Canada, le Secrétariat a déclaré qu'il aurait plaisir à effectuer une présentation formelle sur ce sujet.

281. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

282. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'état d'avancement du processus de réforme statutaire (document WO/PBC/30/13 Rev.).

#### **POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION**

283. Le président a ensuite abordé le point 14 de l'ordre du jour, la clôture de la session, et a précisé que la liste des décisions serait distribuée. La liste des décisions avait pour objet d'informer les délégations et de leur permettre de s'assurer que tout avait été correctement consigné. Ces décisions avaient déjà été approuvées. Le président a ensuite remercié les délégations de leur esprit de camaraderie, de leur agréable compagnie et plus important encore de leur engagement constructif cette semaine, qui avait permis au PBC d'examiner toutes les questions d'une manière relativement rapide et efficace. Le président a dit attendre avec intérêt de retrouver les délégations aux assemblées de l'OMPI d'octobre. Le président a ouvert le débat en invitant les délégations à faire leur allocution de clôture.

284. La délégation de la Croatie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a félicité le président et les vice-présidents pour la compétence avec laquelle ils avaient dirigé la trentième session du PBC. Le groupe a remercié le Secrétariat de son excellent travail de présentation des différents documents dans des délais extrêmement courts. Il a remercié le vérificateur externe des comptes, l'OCIS et la DSI. Il a remercié les interprètes, les services de conférence ainsi que différentes délégations pour le rôle actif qu'ils avaient joué pendant cette semaine du PBC. Le groupe a pris note avec satisfaction des progrès accomplis au sein du PBC sur les questions non résolues et espérait qu'un consensus sur la méthode de répartition se dégagerait à la cinquante-neuvième Assemblée générale cet automne. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a souhaité à tous les délégués venant des capitales un bon voyage de retour ainsi qu'un agréable week-end à tous les participants.

285. La délégation du Canada, parlant au nom du groupe B, a remercié le président de sa direction éclairée cette semaine-là ainsi que les vice-présidents. Le groupe a remercié les

---

<sup>1</sup> Les chiffres cités par la délégation de la Lettonie reposaient sur la version originale de l'état d'avancement du processus de réforme statutaire (document WO/PBC/30/13). La version révisée (document WO/PBC/30 Rev.) remplaçait le document original.

interprètes et les services de conférence. Il s'est dit particulièrement reconnaissant au Secrétariat de son excellent travail dans le cadre d'un calendrier très difficile. Il a pris note du fait que le Secrétariat, cette semaine-là, s'était retrouvé sur le devant de la scène concernant certaines questions en suspens. Le groupe savait que c'était une situation difficile et cette difficulté ne lui avait pas échappé; par conséquent, il a remercié le Secrétariat de son implication dans ce débat.

286. La délégation du Honduras, parlant au nom du GRULAC, a félicité le président et l'a remercié pour la manière dont il avait dirigé la session, géré efficacement le temps, promu le dialogue et la compréhension et pour avoir rapproché les positions. Le groupe a remercié le Secrétariat de ses efforts déployés pour organiser la réunion, de sa souplesse à l'égard de certains sujets abordés et de sa coopération et sa préparation des rapports pour le PBC. Il a reconnu l'importante contribution de tous les membres de l'OMPI au PBC. Il a remercié les autres États membres et le Secrétariat d'être parvenus à établir le document devant être soumis à l'examen des prochaines assemblées. Le groupe considérait que ce dernier avait été enrichi des connaissances techniques et de la préparation des délégations pour le PBC. Il a ajouté que cela avait permis au PBC de prendre des décisions importantes sur la plupart des points à l'ordre du jour du PBC. Le groupe a réaffirmé son appui au travail collectif lors des assemblées afin de trouver des solutions bénéfiques pour tous en ce qui concernait les thèmes qui demeuraient ouverts. Le groupe a remercié les interprètes et a souhaité à ceux qui rentraient dans leur capital un bon voyage et un agréable week-end à tous ceux qui restaient.

287. La délégation de l'Ouganda, parlant au nom du groupe des pays africains, a regretté que le PBC ne soit pas parvenu à un consensus sur toutes les questions en suspens relatives au programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, et qu'il soit par conséquent dans l'incapacité de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le programme et budget pour ledit exercice. Cependant, le groupe trouvait encourageant qu'à l'exception d'une seule question, le PBC soit parvenu à conclure les débats sur la plupart des questions se rapportant à l'audit et la supervision, à l'exécution du programme et les questions financières, entre autres, ce qui était un solide indicateur de la concrétisation d'un esprit productif durable. Toutes ces réalisations avaient été facilitées par la direction compétente et éclairée du président et de son bureau, ce dont le groupe le remerciait vivement. Le groupe a également remercié le Secrétariat de son assistance technique et de son excellent travail. Il a remercié les interprètes et les services de conférence de leur excellente assistance logistique aux États membres. Il a remercié tous les États membres de leur implication constructive et de leur souplesse durant toutes les négociations de cette semaine. Le groupe attendait avec intérêt, et un grand optimisme, les débats sur toutes les questions devant être abordées à l'Assemblée générale de 2019. Il n'avait aucun doute que grâce à l'engagement constructif de tous les États membres et guidé par les principes fondateurs du cadre de coopération entre toutes les unions de l'Organisation, des solutions mutuellement acceptables seraient trouvées. Cela dit, le groupe a souhaité à tous ceux qui restaient en Suisse un excellent week-end et à ceux qui s'en retournaient dans leur pays, un agréable vol de retour vers leur capitale.

288. La délégation de la Chine a félicité le président de son organisation couronnée de succès de la réunion et a déclaré que sa sagesse avait aidé les États membres à aplanir leurs divergences. Elle a également remercié le Secrétariat de son efficacité ainsi que les interprètes et les services de conférence. La délégation a remercié toutes les délégations qui participaient au débat de manière constructive. Elle a souhaité que cette attitude constructive se poursuive à l'Assemblée générale afin de résoudre les questions en suspens et de parvenir à un consensus définitif.

289. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a félicité le président de sa direction compétente et efficace qui avait guidé les États membres sur la voie de recommandations du PBC progressistes à l'intention de l'Assemblée générale. Le groupe a remercié le Secrétariat de son soutien et de ses explications tout au long des débats

du PBC, qui avaient aidé les États membres du PBC dans leurs délibérations. Il a remercié les services de conférence et les interprètes de leur excellent travail d'appui au PBC. Le groupe a adressé ses remerciements à tous les États membres pour avoir fait preuve de souplesse et d'esprit constructif dans les délibérations du PBC afin d'accomplir des progrès tout au long de la semaine. Il attendait avec intérêt de poursuivre ces débats constructifs qui contribueraient à l'obtention de résultats concrets à l'Assemblée générale. Le groupe a souhaité à tous les délégués qui retournaient dans leur capitale un agréable vol et un excellent week-end à ceux qui restaient en Suisse.

290. La délégation du Canada, parlant en son nom propre, estimait que la référence pour le Programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI aurait dû reposer sur les chiffres approuvés pour l'actuel exercice biennal, c'est-à-dire 120 000 francs suisses, conformément à la pratique usuelle. Dans tous les programmes et postes budgétaires de l'OMPI, le budget proposé pour le nouvel exercice biennal était comparé à l'exercice en cours. Après la suppression de 2,2 millions de francs suisses pour le programme de récompenses liées aux résultats de l'Organisation, le budget restant se maintenait à 552 000 francs suisses. Cela représentait un montant supérieur au montant précédemment approuvé pour le programme de récompenses et de reconnaissance de 368%. Le montant de 1,15 million de francs suisses devant être approuvé par les États membres représentait une augmentation de plus de 850% au regard de l'exercice biennal actuel. Du point de vue de la délégation, cette augmentation exceptionnelle ne devrait pas se reproduire. La délégation a prié le Secrétariat d'être transparent quant à la manière dont cette dépense exceptionnelle serait utilisée et de rendre compte aux États membres de ces effets sur la réalisation des objectifs du programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI. La délégation était satisfaite de constater que la récompense liée aux résultats de l'Organisation, dont la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) avait relevé qu'elle était cause de graves préoccupations pour l'Assemblée générale de l'OMPI, ne figurait désormais plus dans le budget. Elle était également satisfaite de voir que les États membres étaient convenus de supprimer les références à cette récompense. La délégation demeurerait toutefois convaincue, sur la base de ses interactions directes avec la CFPI, que la prime organisationnelle était incohérente avec les directives de la CFPI relatives aux récompenses liées aux résultats d'une organisation. Dans tout futur débat du PBC portant sur des documents ou décisions de la CFPI, il serait utile d'avoir un rapport direct de cet organe. La délégation a instamment invité le Secrétariat à écouter les conseils du vérificateur externe des comptes de l'OMPI et à se montrer prudent et à collaborer avec les États membres en ce qui concerne le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI.

291. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la déclaration de la délégation du Canada au nom du groupe B, en particulier en ce qui concernait le point relatif à l'excellent travail du Secrétariat en termes de gestion des deux sessions extrêmement rapprochées. La délégation a fait observer qu'il était regrettable que le PBC ne soit pas parvenu à une résolution sur la répartition des recettes et des dépenses par union lors de ses délibérations. Il ne restait que quatre points, mais des points épineux, de l'ordre du jour à traiter, et la question de la répartition était bien connue des membres du PBC. Le PBC avait passé du temps en mai à débattre de ce thème et la délégation espérait qu'entre mai et juillet, il aurait été en mesure de parvenir à un accord cette semaine sur cette question sensible et dont la délégation estimait qu'elle pourrait être résolue de manière très rapide et directe. Au lieu de cela, la délégation avait entendu la répétition de positions bien connues en plénière ce matin. Si le PBC était parvenu à un accord sur la répartition, il aurait pu adresser une solide liste de ses décisions à l'Assemblée générale de cet automne, de sorte que l'Assemblée générale aurait eu davantage de temps pour traiter un ordre du jour déjà bien chargé en points en suspens. Au lieu de quoi, il faudrait revoir la répartition des recettes et des dépenses lors des assemblées. La délégation espérait qu'entre aujourd'hui et l'Assemblée générale, toutes les parties intéressées reverraient leurs positions et se tiendraient prêtes à s'impliquer dans les assemblées en présentant des options constructives qui permettraient de faire avancer le débat jusqu'à sa résolution. Afin que

les délégations se préparent à ces délibérations, la délégation des États-Unis d'Amérique soumettrait les trois propositions qu'elle avait présentées ce jour, bien en amont de l'Assemblée générale de l'OMPI. Elle étudiait également d'autres options. Elle avait tenu des consultations informelles en marge de la session du PBC qui avaient été fort utiles. La délégation n'était pas totalement déçue et s'est dite satisfaite qu'en dépit des divergences entre délégations, les conversations aient été conviviales et professionnelles. Elle a adressé ses remerciements à l'assistance pour l'excellent esprit de collégialité qui s'était manifesté. Les discussions informelles consacrées au programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI avaient été productives et la délégation a remercié toutes les délégations de leur souplesse qui avait permis de parvenir à un consensus sur ce thème, et en particulier à l'accord du PBC de ne pas prévoir de financement pour des récompenses liées aux résultats de l'Organisation. La délégation estimait qu'un programme de récompenses devait reposer sur le mérite et que les récompenses ne devraient être accordées qu'à des réalisations professionnelles exceptionnelles d'individus ou d'équipes, conformément aux directives de la CFPI. La délégation a salué la poursuite des débats sur le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI au sein du Comité de coordination, dans la mesure où la délégation n'était pas favorable à ce que les récompenses liées aux résultats de l'Organisation fassent partie de la politique. Elle a fait observer que cette décision avait engendré un décuplement du programme de récompenses et de reconnaissances de l'OMPI, qui passait de 120 000 pour l'exercice biennal en cours à 1,1 million de francs suisses pour l'exercice biennal 2020-2021. La délégation partageait l'avis de la délégation du Canada et considérait cela excessif. C'est pourquoi elle a encouragé le Secrétariat à accorder des récompenses sur la base d'un juste mérite et de manière transparente. La délégation a appuyé le paragraphe 4 de la décision prise au titre du point 11 de l'ordre du jour et attendait avec intérêt la poursuite des débats lors de l'Assemblée générale, comme il se doit, sur l'application du jugement du Tribunal administratif de l'OIT n° 4138. Enfin, la délégation a remercié le président d'avoir mené son travail avec efficacité cette semaine. Elle a remercié les interprètes et les services de conférence de leur assistance lors des débats.

292. La délégation de la Fédération de Russie a remercié toutes les délégations, le Secrétariat et le président pour les débats constructifs et le travail très productif accompli au cours de la session du PBC. Elle estimait que les résultats avaient été très positifs. Elle avait pu résoudre un certain nombre de questions en suspens depuis les précédentes sessions. La délégation a tout particulièrement remercié les délégations qui avaient soumis les propositions relatives au multilinguisme et considérait que ce serait une étape importante dans l'ouverture des ressources de l'OMPI. Elle était grandement satisfaite du travail du Secrétariat à cet effet. Elle était prête à travailler à l'avenir avec les autres délégations. La délégation a souscrit aux aimables paroles adressées aux interprètes et aux services de conférence et a souhaité une bonne continuation à tout un chacun.

293. En l'absence de nouvelle demande d'intervention, le président a remercié les délégations de leurs généreuses observations et a souhaité à tous un agréable week-end et un bon voyage de retour. Le président a déclaré close la trentième session du Comité du programme et budget.

[L'annexe suit]

## **ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS**

### **ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES**

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/  
in the alphabetical order of the names in French of States)*

#### **AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA**

Mandla NKABENI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

#### **ALGÉRIE/ALGERIA**

Sami BENCHIKH LEHOCINE (M.), directeur général, Ministère de la culture, Office national des droits d'auteur et droits voisins (ONDA), Alger

Nadji AICHE (M.), directeur, Administration, Ministère de l'industrie et des mines, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Alger

Lyes BAKOUK (M.), chef, Département finances et comptabilité, Ministère de l'industrie et des mines, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Alger

Mohamed BAKIR (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

#### **ALLEMAGNE/GERMANY**

Jörg ROSENOW (Mr.), Head, Trademark Law, Design Law, Law against Unfair Competition, Combating of Product Piracy, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection, Berlin

Jan POEPEL (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

#### **ANGOLA**

Alberto GUIMÃRES (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

#### **ARGENTINE/ARGENTINA**

Betina FABBIETTI (Sra.), Secretaria Segunda, Misión Permanente, Ginebra

#### **AZERBAÏDJAN/AZERBAIJAN**

Rustam AGAYEV (Mr.), Head, Intellectual Property Analysis and Policy Department, Intellectual Property Agency of the Republic of Azerbaijan, Baku

Gulara MUSTAFAYEVA (Ms.), Head, Department, Financial Economy and Supply, Intellectual Property Agency of the Republic of Azerbaijan, Baku

#### **BANGLADESH**

Md. Mahabubur RAHMAN (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

### BRÉSIL/BRAZIL

Cauê OLIVEIRA FANHA (Mr.), Secretary, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Carolina PARANHOS COELHO (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Paula BAQUEIRO (Ms.), Assistant, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

### CAMEROUN/CAMEROON

Alain NZOAB SABAS (M.), directeur, Direction des affaires générales, Ministère des arts et de la culture, Yaoundé

### CANADA

Anne-Marie MONTEITH (Ms.), Senior Director, Policy, International Affairs and Research Office, Innovation, Science and Economic Development, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Gatineau

Gabrielle DOLGOY (Ms.), Trade Policy Officer, Global Affairs, Ottawa

### CHINE/CHINA

Guanqing BAI (Mr.), Director General, International Cooperation Department, China International Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

Yaning ZHANG (Ms.), Division Director, International Cooperation Department, China International Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

### COLOMBIE/COLOMBIA

Yesid Andrés SERRANO ALARCÓN (Sr.), Tercero Secretario, Misión Permanente, Ginebra

Manuel Alejandro CASTANEDA (Sr.), Practicante, Misión Permanente, Ginebra

### ÉGYPTE/EGYPT

Ahmed Ibrahim MOHAMED (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

### EL SALVADOR

Diana HASBUN (Sra.), Ministra Consejera, Representante Permanente Alternativa, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

### ÉMIRATS ARABES UNIS/UNITED ARAB EMIRATES

Abdelsalam AL ALI (Mr.), Director, Representative, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

### ÉQUATEUR/ECUADOR

Heidi VÁSCONES (Sra.), Tercera Secretaria, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

### ESPAGNE/SPAIN

Juan José LUEIRO GARCÍA (Sr.), Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Ana María URRECHA ESPLUGA (Sra.), Consejera Técnica, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Howard SOLOMON (Mr.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Karin FERRITER (Ms.), Deputy Chief Policy Officer, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Washington, D. C.

Todd REVES (Mr.), Attorney Advisor, Texas Regional Office, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Dallas

Adriana GONZALEZ (Ms.), Management Reform Officer, Department of State, Washington, D.C.

Amanda CORCOS (Ms.), Foreign Affairs Officer, AAA Fellow, Office of Intellectual Property Enforcement, Bureau of Economic and Business Affairs, Department of State, Washington, D.C.

Yasmine FULENA (Ms.), Intellectual Property Advisor, Permanent Mission, Geneva

Mark J. CASSAYRE (Mr.), Chargé d'affaires, a.i., Permanent Mission, Geneva

Deborah LASHLEY-JOHNSON (Ms.), Intellectual Property Attaché, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Kristine SCHLEGELMILCH (Ms.), Intellectual Property Attaché, Economic and Science Affairs Section, Permanent Mission, Geneva

### FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Galina MIKHEEVA (Ms.), Deputy Director, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Mr. Andrey KALININ, Senior Counsellor of the Permanent Mission of the Russian Federation to the UN Office and other international organizations in Geneva

Ivan NOVIKOV (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

### FRANCE

Francis GUÉNON (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

Daphné DE BECO (Mme), responsable, Service juridique et international, Direction juridique et financière, Institut national de la propriété industrielles (INPI), Courbevoie

### GABON

Edwige KOUMBY MISSAMBO (Mme), première conseillère, chargée d'affaires a.i.,  
Mission permanente, Genève

Roland Steve ENGONE NGYE (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

### GUATEMALA

Eduardo SPERISEN YURT (Sr.), Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente  
ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

Flor de María GARCÍA DÍAZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente ante la Organización  
Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

### HONGRIE/HUNGARY

Csaba BATICZ (Mr.), Head, Legal and International Department, Hungarian Intellectual  
Property Office (HIPO), Budapest

### INDE/INDIA

Animesh CHOUDHURY (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

### IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Reza DEHGhani (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

### ITALIE/ITALY

Simona MARZETTI (Ms.), Head, International Affairs Division, Italian Patent and Trademark  
Office (IPTO), Ministry of Economic Development, Rome

Delfina AUTIERO (Ms.), Senior Officer, Italian Patent and Trademark Office (IPTO), Ministry of  
Economic Development, Rome

Katia DE MONTE (Ms.), Intern, Permanent Mission, Geneva

### JAPON/JAPAN

Yuki SHIMIZU (Mr.), Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy  
Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Ema MASAKI (Mr.), Deputy Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division,  
Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Hiroki UEJIMA (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

### KAZAKHSTAN

Svetlana SHADIKOVA (Ms.), Head, Department of Finance and Logistical Support, National  
Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Astana

LITUANIE/LITHUANIA

Renata RINKAUSKIENĖ (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Gabija TARVYDYTE (Ms.), Trainee, Permanent Mission, Geneva

MALAISIE/MALAYSIA

Syed Edwan ANWAR (Mr.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Priscilla Ann YAP (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MAROC/MOROCCO

Dalal MHAMDI ALAOUI (Mme), secrétaire générale, Bureau marocain du droit d'auteur, Ministère de la culture et de la communication, Rabat

Khalid DAHBI (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

MEXIQUE/MEXICO

Juan Raúl HEREDIA ACOSTA (Sr.), Embajador, Representante Permanente Alterno, Misión Permanente, Ginebra

Paulina CEBALLOS ZAPATA (Sra.), Asesora, Misión Permanente, Ginebra

NIGÉRIA/NIGERIA

Smaila AMINA (Ms.), Minister, Permanent Mission, Geneva

Edet AKPAN (Mr.), Permanent Secretary, Public Service Department, Federal Ministry of Industry, Trade and Investment, Abuja

Salisu Bala KURA (Mr.), Director, Finance Department, Federal Ministry of Industry, Trade and Investment, Abuja

Abdulazeez GARBA (Mr.), Head, Trademarks Registry, Federal Ministry of Industry, Trade and Investment, Abuja

Patrick WEMAMBU (Mr.), Head, Administration, Trademarks Registry, Federal Ministry of Industry, Trade and Investment, Abuja

Stella EZENDUKA (Ms.), Registrar, Patents and Designs Registry, Federal Ministry of Industry, Trade and Investment, Abuja

OUGANDA/UGANDA

George Tebagana (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

In Hong YEO (Mr.), Director, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

Hyeyeon CHOI (Ms.), Deputy Director, Ministry of Culture, Sports and Tourism, Sejong

Won Seok HUH (Mr.), Deputy Director, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

Bong Hyun CHO (Mr.), Assistant Director, Multilateral Affairs Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Josef KRATOCHVIL (Mr.), President, Industrial Property Office (IPO), Prague

Luděk CHURÁČEK (Mr.), Director, Finance Department, Industrial Property Office (IPO), Prague

Petr FIALA (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Florin TUDORIE (Mr.), Minister, Permanent Mission, Geneva

Simona GEORGESCU (Ms.), Director, Economic Department, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Daniela GAGEANU (Ms.), Head, Economics, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Cristian FLORESCU (Mr.), Head, International Relations Department, Romanian Office for Copyright (ORDA), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Rahul RAGHAVAN (Mr.), Head, Multilateral and Africa, International Policy, Intellectual Property Office (IPO), London

Jan WALTER (Mr.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

SINGAPOUR/SINGAPORE

Wei Hao TAN (Mr.), First Secretary, Intellectual Property, Permanent Mission, Geneva

Kevin LEE (Mr.), Desk Officer, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

SUÈDE/SWEDEN

Malin WIKLUND (Ms.), Controller, Finance, Swedish Patent and Registration Office (SPRO), Stockholm

Mattias ARVIDSSON (Mr.), Head, Controlling, Finance, Swedish Patent and Registration Office (SPRO), Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Charlotte BOULAY (Mme), conseillère juridique, Division du droit et des affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Ursula SIEGFRIED (Mme), conseillère juridique, Division du droit et des affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Reynald VEILLARD (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

Alexandra NIGHTINGALE (Mme), stagiaire, Division du droit et des affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

TADJIKISTAN/TAJIKISTAN

Nurali Nazarov (Mr.), Head, National Center for Patents and Information (NCPI), Ministry of Economic Development and Trade of the Republic of Tajikistan, Dushanbe

Artur HAITOV (Mr.), Examiner, Department of International Registration of Trademarks and International Cooperation, National Center for Patents and Information (NCPI), Ministry of Economic Development and Trade of the Republic of Tajikistan, Dushanbe

THAÏLANDE/THAILAND

Thanyathon CHATNGERN (Ms.), Trainee, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

TURQUIE/TURKEY

Tuğba CANATAN AKICI (Ms.), Legal Counsellor, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Sadettin AKIN (Mr.), Industrial Property Expert, European Union and Foreign Affairs Department, Turkish Patent and Trademark Office (TURKPATENT), Ministry of Science, Technology and Industry, Ankara

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/  
in the alphabetical order of the names in French of States)*

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Abdulaziz ALGABBAA (Mr.), Deputy Chief Executive, Shared Services, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Yasser ALRAJBAN (Mr.), Chief Finance Officer, Finance, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Ahmed ALJASSER (Mr.), International Strategic Partnerships Specialist, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Julia PRICE (Ms.), Policy Officer, International Policy and Cooperation, IP Australia, Canberra

BAHAMAS

Bernadette BUTLER (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BARBADE/BARBADOS

Dwaine INNIS (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BÉLARUS/BELARUS

Zhanna HRYBKO (Ms.), Head, Financial and Economic Department, National Center of Intellectual Property (NCIP), Minsk

BELGIQUE/BELGIUM

Sandrine PLATTEAU (Mme), première secrétaire, Mission permanente, Genève

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)/BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)

Ruddy José FLORES MONTERREY (Sr.), Ministro Consejero, Representante Permanente Alterno, Encargado de Negocios a.i., Misión Permanente, Ginebra

Fernando Bruno ESCOBAR PACHECO (Sr.), Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

Mariana Yarmila NARVAEZ VARGAS (Sra.), Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

Mijael SORIA (Sra.), Pasante, Misión Permanente, Ginebra

BRUNÉI DARUSSALAM/BRUNEI DARUSSALAM

Mohammad Yusri YAHYA (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

CROATIE/CROATIA

Alida MATKOVIĆ (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

DJIBOUTI

Kadra AHMED HASSAN (Mme), ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève

FINLANDE/FINLAND

Anna VUOPALA (Ms.), Government Counsellor, Copyright and Audiovisual Culture, Ministry of Education and Culture, Helsinki

Ilkka TOIKKANEN (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Lucie BERGER (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

HONDURAS

Giampaolo RIZZO ALVARADO (Sr.), Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Mariel LAZAMA PAVÓN (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

INDONÉSIE/INDONESIA

Erry Wahyu PRASETYO (Mr.), Second Secretary (Intellectual Property Issues), Permanent Mission, Geneva

IRAQ

Baqir RASHEED (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

IRLANDE/IRELAND

Michael GAFFEY (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Mary KILLEEN (Ms.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

ISRAËL/ISRAEL

Judith GALILEE METZER (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Daniela ROICHMAN (Ms.), Adviser, Permanent Mission, Geneva

KENYA

Daniel KOTTUT (Mr.), Minister Counsellor, Legal, Permanent Mission, Geneva

KOWEÏT/KUWAIT

Abdulaziz TAQI (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

MALTE/MALTA

Nicoleta CROITORU-BANTEA (Ms.), Political Officer, Permanent Mission, Geneva

MONACO

Gilles REALINI (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

MYANMAR

Yi Mar AUNG (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

PAKISTAN

Zunaira LATIF (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PHILIPPINES

Jayroma BAYOTAS (Ms.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE/POLAND

Agnieszka HARDEJ-JANUSZEK (Ms.), First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

PORTUGAL

Inês VIEIRA LOPES (Ms.), Director, External Relations and Legal Affairs, National Institute of Industrial Property (INPI), Ministry of Justice, Lisbon

Fernando NUÑES (Mr.), Head, Finance Resources Department, National Institute of Industrial Property (INPI), Ministry of Justice, Lisboa

Francisco SARAIVA (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE DE CORÉE/DEMOCRATIC PEOPLE'S  
REPUBLIC OF KOREA

Myong Hak JONG (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA/REPUBLIC OF MOLDOVA

Natalia FRUNZA (Ms.), Principal Specialist, Accounting, Planning and Acquisition Division, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chisinau

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE/DOMINICAN REPUBLIC

Bernarda BERNARD YANTIL (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

SAINT-SIÈGE/HOLY SEE

Carlo Maria MARENGHI (Mr.), Attaché, Permanent Observer Mission, Geneva

SLOVÉNIE/SLOVENIA

Spela KUCAN (Ms.), Counsellor, Permanent Observer Mission, Geneva

TRINITÉ-ET-TOBAGO/TRINIDAD AND TOBAGO

Makeda ANTOINE-CAMBRIDGE (Ms.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

YÉMEN/YEMEN

Mohammed FAKHER (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

III. AUDITEURS EXTERNES/EXTERNAL AUDITORS

Damian BREWITT (M./Mr.)

Directeur/Director

John THORPE (M./Mr.)

Chef exécutif/Executive Leader

Simon IRWIN (M./Mr.)

Responsable de l'audit/Audit Manager

IV. ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE DE L'OMPI (OCIS)/  
WIPO INDEPENDENT ADVISORY OVERSIGHT COMMITTEE (IAOC)

Maria VICIEN-MILBURN (Mme/Ms.) Président/Chair  
Tatiana VASILEVA (Mme/Ms.) Vice-présidente/Vice-Chair

IV. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Andrew STAINES (M./Mr.) (Royaume-Uni/United Kingdom)

Vice-présidents/Vice-Chairs: Raúl VARGAS JUÁREZ (M./Mr.) (Mexique/Mexico)  
Liene GRIKE (Mme/Ms.) (Lettonie/Latvia)

Secrétaire/Secretary: Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.) (OMPI/WIPO)

V. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE (OMPI)/ INTERNATIONAL BUREAU OF THE WORLD INTELLECTUAL  
PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Francis GURRY (M./Mr.), directeur général/Director General

Naresh PRASAD (M./Mr.), sous-directeur général et chef de cabinet, Cabinet du directeur  
général/Assistant Director General and Chief of Staff, Office of the Director General

Ambi SUNDARAM (M./Mr.), sous-directeur général, Secteur administration et gestion/Assistant  
Director General, Administration and Management Sector

Frits BONTEKOE (M./Mr.), conseiller juridique/Legal Counsel

Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.), directrice, Département de la gestion des programmes  
et des finances (contrôleur)/Director, Department of Program Planning and Finance (Controller)

Maya BACHNER (Mme/Ms.), directrice, Division de l'exécution des programmes et du  
budget/Director, Program Performance and Budget Division

Magdi BONA (Mme/Ms.), contrôleur adjoint, Bureau du contrôleur/Assistant Controller, Office of  
the Controller

Janice COOK ROBBINS (Mme/Ms.), directrice, Division des finances/Director, Finance Division

[Fin de l'annexe et du document]